



Projet Saiyan, lauréat

CONSTRUCTION D'UN EMS DE 60 LITS

Concours de projets d'architecture

En procédure ouverte, à un degré selon le règlement SIA 142

EMS JURA II – VALLORBE

FONDATION SAPHIR

RAPPORT DU JURY

Novembre 2024

Tables des matières

1. INTRODUCTION	4
1.1 Préambule	4
1.2 Situation générale	4
1.3 Périmètre d'intervention	4
1.4 Objectifs du concours	4
2. PROCÉDURE	5
2.1 Maître de l'ouvrage et organisateur	5
2.2 Genre de concours et type de procédure	5
2.3 Prescriptions officielles	5
2.4 Conditions de participation	5
2.5 Calendrier général	6
2.6 Prix et mentions	6
2.7 Attribution, nature et ampleur du mandat envisagé	6
2.8 Documents demandés	6
2.9 Critères d'appréciation	7
2.10 Critères éliminatoires	8
2.11 Composition du jury	8
2.12 Procédure en cas de litige et voie de recours	8
3. CAHIER DES CHARGES	9
3.1 Site et contexte immédiat	9
3.2 Parcellaire	10
3.3 Périmètre du concours	11
3.4 Mentions et servitudes	11
3.5 Données cadastrales complémentaires	11
3.6 Contexte mobilité	12
3.7 Réglementation communale	12
3.8 Paysage	13
3.9 Gestion des eaux	13
3.10 Topographie et aménagement routier	13
3.11 Cadastre souterrain	13
3.12 Production d'énergie	13
3.13 Accès	13
3.14 Coût	14
3.15 Planning intentionnel	14
4. PROJET INSTITUTIONNEL ET ATTENTES DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE.....	15
4.1 Préambule	15
4.2 Orientations architecturales	15

5. PROGRAMME DES LOCAUX	18
5.1 Détail du programme	18
6. JUGEMENT	21
6.1 Dossier remis	21
6.2 Examen préalable	21
6.4 Organisation du jugement	21
6.5 Première session de jury	22
6.6 Projets retenus pour l'expertise	22
6.7 Deuxième session de jury	22
6.8 Classement et prix	23
6.9 Conclusion et recommandations du jury	23
7. APPROBATION DU RAPPORT DU JURY	24
8. LEVEE DE L'ANONYMAT	25
8.1 Projets primés	25
8.2 Projets non primés	26
9. CRITIQUE DES PROJETS PRIMES	28
10. PROJETS NON-PRIMES.....	53

1. INTRODUCTION

1.1 PRÉAMBULE

La fondation Saphir a organisé avec le soutien de la Direction générale de la cohésion sociale de l'Etat de Vaud (DGCS) un concours d'architecture à un degré en procédure ouverte qui portait sur la réalisation d'un **EMS de 60 lits à Vallorbe**, dans le quartier du Day.

1.2 SITUATION GÉNÉRALE

Vallorbe est une commune du Nord vaudois située sur le cours de l'Orbe et au pied de deux sommets jurassiens que sont la Dent de Vaulion et le Mont d'Or. Elle possède une longue histoire industrielle ainsi que ferroviaire puisque sa gare principale est une halte de trains internationaux notamment vers la France.

Le Day est un quartier à l'Est de Vallorbe et distant de 2 kilomètres du centre de la localité. Cette partie de la commune est un pôle de développement important qui a vu une nouvelle gare aménagée et des projets de logements sortir de terre récemment.

La fondation Saphir exploite actuellement un EMS de 39 lits dans la commune voisine de Ballaigues. Les bâtiments ne répondant plus aux normes et les possibilités d'agrandissements étant impossibles, la fondation Saphir a décidé de réaliser un nouvel établissement répondant à son développement et à la planification du canton.

La Commune de Ballaigues n'ayant pas de terrain correspondant à l'établissement d'un EMS de 60 lits, la fondation Saphir a approché la Commune de Vallorbe qui lui a accordé un DDP sur 2 parcelles afin d'y réaliser ce projet.

1.3 PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Le périmètre d'implantation correspond au contour de la réunion des parcelles n°1050 et 1051. Le périmètre de réflexion englobe les alentours dont les éléments prépondérants sont la route cantonale au Nord, la voie de chemin de fer et la nouvelle gare au Nord-Est et l'environnement bâti dont les 5 immeubles construits en 2023 au Sud.

1.4 OBJECTIFS DU CONCOURS

La fermeture l'établissement de Ballaigues et la construction du nouvel EMS de 60 lits ont les objectifs suivants :

- 1) Construction d'un bâtiment de 60 lits qui s'intègre dans un pôle de développement (quartier du Day)
- 2) Mise à disposition d'une infrastructure neuve, conforme aux normes actuelles et parfois en dérogation aux DAEMS.
- 3) Palier au besoin régional en termes d'accueil de personnes âgées ou handicapées dont l'état de santé ne permet plus de rester à domicile.
- 4) Conception d'un projet rationnel, performant et répondant aux critères du développement durable.
- 5) Conception d'un EMS dont l'organisation repose sur 3 parties programmatiques : *maisonnées / unité d'accompagnement / centre du village*



Situation du projet, parcelles n°1050 - 1051 / Le Day (source geoplanet.vd.ch)

2. PROCÉDURE

2.1 MAÎTRE DE L'OUVRAGE ET ORGANISATEUR

L'adjudicateur et maître de l'ouvrage est la fondation Saphir, fondation de droit privé reconnue d'intérêt et d'utilité publics. Il est soumis à la législation relative aux marchés publics (LVMP).

Adresse du maître de l'ouvrage :

Fondation Saphir
Route de Bellevue 53
1400 Yverdon-les-Bains

Adresse de l'organisateur et du secrétariat :

Fondation Saphir – Concours EMS à Vallorbe
p.a Dolci Architectes SA
Rue des Pêcheurs 8
1400 Yverdon-les-Bains

2.2 GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCÉDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture organisé en procédure ouverte selon le Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2009) et conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics. Le règlement SIA 142, édition 2009, fait foi, subsidiairement aux dispositions sur les marchés publics.

Le concours est anonyme et à un degré. Le jury se réserve le droit de prolonger le concours par un degré d'affinement anonyme en option, limité aux seuls projets qui resteront en lice, conformément au chapitre 5.4 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2009). Le cas échéant, ce tour d'affinement fera l'objet d'une indemnisation dont le montant n'est pas pris sur la somme globale des prix et mentions.

La participation au concours implique pour l'adjudicateur, l'organisateur, le jury et les participants, l'acceptation des clauses du présent document, des réponses aux questions et du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2009). L'annonce du concours est publiée sur le site internet www.simap.ch.

2.3 PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

Prescriptions internationales :

- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC / WTO) révisé le 02.12.2020 et en vigueur le 01.01.2021 et annexes concernant la Suisse.
- Accord bilatéral entre la Suisse et la Communauté européenne sur certains aspects relatifs aux marchés publics, entré en vigueur le 01.06.2002

Prescriptions nationales :

- Loi fédérale sur le marché intérieur (LMI) du 06.10.1995.

Prescriptions cantonales vaudoises :

- Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 15.11.2019, état au 01.01.2024 ;
- Directives et recommandations architecturales des EMS vaudois (DAEMS) du 01.01.2019 ;
- Loi sur les marchés publics (LVMP) du 14.06.2022 et son Règlement d'application (RMP) du 29.06.2022 ;
- Loi sur l'aménagement et les constructions (LATC) du 04.12.1985 et son Règlement d'application (RLATC) du 19.09.1986 ;
- Loi cantonale sur l'énergie (LVLEne) état au 01.03.2022 et ses règlements d'application état au 15.11.2021 ;
- Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) du 01.01.2023 ;
- Directives DRUIDE 9.1.3 – Exemplarité de l'Etat de Vaud état au 25 mai 2022.

Prescriptions communales :

- Plan général d'affectation (PGA) du 26 mai 2000 modifié le 24 janvier 2007
- Règlement du plan général d'affectation (RPGA) du 5 juin 2000 modifié le 1er septembre 2008

2.4 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours était ouvert aux architectes ou groupements d'architectes. Les partenaires du groupe devaient être établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC / WTO) révisé le 02.12.2020 et en vigueur le 01.01.2021 et annexes concernant la Suisse. Ils ne pouvaient participer

qu'à un seul groupe sous peine d'exclusion. De même, les bureaux à plusieurs succursales ne pouvaient participer qu'à un seul groupe.

Les architectes devaient répondre à l'une des deux conditions suivantes :

- être titulaire du diplôme d'architecte, délivré soit par l'Ecole polytechnique fédérale (EPF), soit par l'Institut d'architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG) ou l'Académie d'architecture de Mendrisio, soit par l'une des Hautes écoles spécialisées suisses (HES ou ETS), ou être titulaire d'un diplôme étranger équivalent ;
- être admis en qualité d'architecte au registre professionnel REG des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG) au niveau A ou B (le niveau C étant exclu)

2.5 CALENDRIER GÉNÉRAL

Publication et ouverture des inscriptions	15.06.2024
Retrait des maquettes dès le	17.06.2024
Envoi des questions sur SIMAP jusqu'au	28.06.2024
Réponses aux questions sur SIMAP le	08.07.2024
Rendu des projets	17.09.2024
Rendu des maquettes	01.10.2024
Jugement des projets	03-30.10. 2024
Remise des prix et vernissage de l'exposition	19.11. 2024

2.6 PRIX ET MENTIONS

Le jury disposait d'une somme globale de CHF 197'000.- TTC pour l'attribution de 4 à 7 prix et d'éventuelles mentions. La somme des prix est fixée sur la base des directives de la commission SIA 142/143 (3^{ème} révision juin 2015).

2.7 ATTRIBUTION, NATURE ET AMPLEUR DU MANDAT ENVISAGÉ

Conformément à l'art. 27.1 b) du règlement SIA 142, édition 2009, le maître de l'ouvrage a l'intention de confier le mandat complet d'architecte pour les études et la réalisation à l'auteur du projet recommandé par le jury.

Le lauréat doit garantir l'exécution du mandat. Si le maître de l'ouvrage estime que le lauréat ne dispose pas de la capacité et/ou des compétences nécessaires en matière de préparation d'exécution et de suivi de chantier, ou que celles-ci s'avèrent insuffisantes, ou encore dans le but de garantir un développement du projet dans le sens des objectifs visés, de la qualité, des délais et des coûts, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'exiger en tout temps que le lauréat soit complété par des spécialistes choisis d'un commun accord ou qu'il collabore avec un bureau plus expérimenté. Les honoraires nécessaires à ces prestations ne viennent pas s'ajouter aux prestations ordinaires du lauréat.

Si le lauréat s'est associé volontairement à un architecte paysagiste ou à un autre spécialiste et que le jury le relève dans son rapport, le maître de l'ouvrage compte également lui confier le mandat concernant ses prestations spécifiques (selon norme SIA 105).

L'attribution des mandats d'ingénieur civil et ingénieurs CVSE et des autres spécialistes nécessaires, sera effectuée par le maître de l'ouvrage. L'architecte sera chargé d'organiser ces procédures dans le respect du cadre légal des marchés publics. Ces prestations seront comprises dans les prestations ordinaires de l'architecte.

En absence de nouvelle méthode de calcul des honoraires d'architecte donnée par la SIA 102, édition 2020, le calcul des honoraires d'architecte se fera d'après les règlements SIA 102, édition 2014, selon le coût d'ouvrage déterminant le temps nécessaire (art. 7). Les coefficients Z1 et Z2 retenus seront ceux publiés par la KBOB pour l'année 2017. La base de discussion pour le tarif horaire est de 135.- /heure.

2.8 DOCUMENTS DEMANDÉS

Les documents demandés pour le rendu se composaient

- Au maximum 3 planches au format A0 vertical (841x 1189 mm) non pliés, en 1 exemplaire. Les planches excédentaires ne sont pas admises.

- Un récapitulatif des surfaces au format A4 relié comprenant le récapitulatif des surfaces et volumes complétés accompagné des schémas de calcul des surfaces de plancher (SP) et des façades de l'ensemble du projet, selon norme SIA 416, ainsi que les schémas cotés 1/500 de tous les niveaux et coupes permettant le contrôle des calculs.
- Les planches réduites au format A3 en 1 exemplaire.
- Une clé USB avec les fichiers pdf des planches remises, le récapitulatif des surfaces et schémas de calcul des SP aux formats xls et pdf. Les planches auront une taille maximale de 5 Mo par planche. Il est de la responsabilité du concurrent que l'anonymat soit respecté également sur les documents électroniques. Ces fichiers informatiques serviront à l'examen préalable des rendus ainsi qu'à la publication du rapport du jury.
- Une enveloppe cachetée intitulée IDENTIFICATION, sur laquelle figure la devise et contenant :
 - la fiche d'identification dûment remplie et signée ;
 - un bulletin de versement pour le remboursement de la finance d'inscription et un éventuel prix ou mention.
- La maquette du projet à l'échelle du 1:500, réalisée sur le fond fourni. A rendre en blanc exclusivement.

Le rendu graphique doit comporter obligatoirement :

- Le **plan de situation** du projet établi à l'échelle **1:500**
- Un **plan général du rez-de-chaussée**, orienté conformément au plan de situation, à l'échelle **1:200**
- Les **plans de tous les niveaux**, orientés conformément au plan de situation, ainsi que les **coupes et les façades** nécessaires à la compréhension du projet dessinés à l'échelle **1:200**.
- Un **plan**, une **coupe** et une **élévation à l'échelle 1:50** cotés d'une chambre d'hébergement avec propositions d'aménagement intérieur
- Des **images perspectives** intérieures et extérieures (max. 1 de chaque).

2.9 CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Implantation, intégration du bâti et aménagements paysagers

Les qualités d'implantation et d'intégration des volumes bâtis dans le site seront pris en compte de même que les qualités urbanistiques et paysagères. Les concurrents porteront un soin particulier au rapport au quartier, aux accès et dessertes, aux aménagements extérieurs, du(es) rez-de-chaussée(s) et des prolongements extérieurs (interface entre l'EMS et les espaces extérieurs). Les aménagements paysagers (arborisation, cheminement, plantations) seront développés avec précision.

Qualités architecturales

Les qualités spatiales, l'éclairage naturel, les repères d'orientation et ambiance conçus spécifiquement pour un EMS seront observés avec attention.

Respect du programme du concours et des contraintes légales

Le programme établi et les surfaces des locaux indiqués dans le chapitre 6 devront être respectés fidèlement. Il en va de la faisabilité économique du projet et de l'obtention des autorisations. Tout projet ne respectant pas les surfaces indiquées se verra pénalisé au jugement.

Mise en forme du concept d'hébergement voulu par la fondation

Le concept énoncé dans le projet institutionnel se démarque par son approche d'hébergement. Il est attendu que les concurrents basent leurs réflexions et leurs projets sur celui-ci de manière qualitative.

Approche développement durable, économie de la construction

Il est attendu une réflexion et approche innovantes en matière de développement durable, selon les aspects écologique, social et économique en lien avec le devoir d'exemplarité prôné par l'Etat de Vaud. Le bâtiment devra aussi démontrer une efficacité économique globale, tant du point de vue de la construction, de la rationalité/fonctionnalité des espaces et des coûts d'entretien. Les orientations énoncées dans la directive DRUIDE seront prises comme grille d'analyse.

Faisabilité structurelle et constructive

La matérialisation du projet et les aspects structurels et constructifs seront examinés sous l'angle de leur faisabilité, économicité et du développement durable.

L'ordre de citation des critères ne correspond pas à une pondération. Les critères d'appréciation peuvent être précisés et affinés pendant le jugement.

2.10 CRITÈRES ÉLIMINATOIRES

- Délais de rendu (documents papier / maquette)
- Anonymat selon critères art. 19 de la norme SIA 142 (documents rendus pour le jugement : plans, dossier, maquette)

Les projets devaient respecter le programme des locaux et leurs surfaces indiquées. En cas de forte divergence ou de non-respect des prescriptions réglementaires et légales (PGA, périmètre, etc.), les concurrents s'exposaient à être pénalisés lors du jugement voire à être exclus des prix.

2.11 COMPOSITION DU JURY

Président

Stéphane Costantini Président du Conseil de fondation Saphir

Membres professionnels

Alain Wolff	Architecte EPF-SIA-FAS, Wolff Obrist architectes, Lausanne
Dalila Chebbi	Architecte ETH, Chebbi Thomet Bucher Architektinnen AG ETH SIA, Zurich
Marie Gétaz	Architecte EPFL SIA, nomad architecte, Vevey
Christophe Pulver	Architecte HES SIA, ATELIER PULVER ARCHITECTES SA, Sugiez
Luis Marcos	Architecte EPF-SIA, Direction de l'énergie DIREN, Etat de Vaud
Enrique Naranjo	Architecte UPV, Direction générale de la cohésion sociale DGCS, Etat de Vaud

Membres non-professionnels

Christophe Maradan	Municipal, Commune de Vallorbe
Ariane Kapps	Membre du Conseil de fondation et Maître d'enseignement HEdS-FR, Fribourg
Luis Villa	Directeur général, fondation Saphir
Sandrine Goguilly	Responsable d'accompagnement, EMS Jura

Suppléants professionnels

Maxime Monnier	Architecte paysagiste HES / REG-A / FSAP, MAP SA, Lausanne
Daniel Piolino	Architecte EPFL, Direction générale de la cohésion sociale DGCS, Etat de Vaud

Suppléants non-professionnels

David Loup	Directeur hôtellerie et infrastructures, fondation Saphir
John Gallandat	Chargé de projet, fondation Saphir

Spécialistes-conseils

Stéphane Michlig	Directeur des travaux diplômé M+F, Expertise économique, Quartal SA
Olivier Burnier	Ingénieur civil HES – UTS, Expert en protection incendie, FSE SA
Luca Jeannerat	Ingénieur diplômé BSc en technique du bois, 102,2 mètres Sàrl
Martin Froidevaux	Dr. Ing. Environnement EPFL, Diagnotherm Sàrl

2.12 PROCÉDURE EN CAS DE LITIGE ET VOIE DE RECOURS

Les décisions du jury sur des questions d'appréciation sont sans appel.

Si des intérêts légitimes sont lésés dans le cadre du concours, la procédure en cas de litige, conformément à l'article 28.1 du règlement SIA 142 (édition 2009), s'applique.

La décision du maître de l'ouvrage concernant l'attribution du mandat au bureau lauréat sera publiée dans la FAO et sur le site www.simap.ch. Elle est susceptible de recours dans les 20 jours auprès de la Cour de droit administratif et public du canton de Vaud. Le for est à Lausanne.

3. CAHIER DES CHARGES

3.1 SITE ET CONTEXTE IMMÉDIAT

Le site du concours est localisé au Day, quartier excentré, à l'Est de la Commune de Vallorbe à une altitude moyenne de 790 m. Il est bordé au Nord par la route cantonale principale qui porte le nom de route des Grands Bois. Elle dessine une boucle et fait office de viaduc pour ainsi passer sur les voies de chemin de fer plus à l'Est. Un talus végétalisé et boisé présente une barrière physique entre la route et le site du concours.

La voie de chemin de fer en direction de la Vallée de Joux circonscrit également le site et croise la route cantonale. La zone ceinturée par ces 2 axes de transport est aménagée par de l'habitation individuelle et quelques parcelles agricoles. Au Nord de la route des Grands Bois se développe une zone industrielle et économique encore libre.

Les dégagements visuels sur l'environnement proche permettent un contact avec la Dent de Vaulion et le Mont d'Or.

Sur la parcelle n° 1042 voisine à l'Est, il a été bâti en 2023 un ensemble de 5 immeubles mixtes regroupant 72 appartements, un parking souterrain de 118 places et 3 commerces. Leur géométrie pentagonale caractérise cette frange du quartier. La nouvelle gare du Day a également été inaugurée en 2022. Elle se situe plus au Nord de l'ancienne gare dont le bâtiment est encore présent.

L'accès au site se fait par le chemin du Contournement.

L'objectif du futur EMS est qu'il puisse s'intégrer à la zone en plein développement en y amenant de l'activité et en tissant des liens avec le quartier.



Commune de Vallorbe et à l'Ouest Le Day et le site du concours (source : geoplanet.vd.ch)

3.2 PARCELLAIRE

Le concours concerne les parcelles n°1050 et 1051 lesquelles sont propriété de la Commune de Vallorbe. Un droit de superficie (DDP) a été accordé à la fondation Saphir pour une durée de 75 ans. Il est prévu une fusion de ces 2 parcelles.

n° de parcelle	propriétaire	surface (m ²)	n° ECA / surface bâtie (m ²)
1050	Commune de Vallorbe	1'851	-
1051	Commune de Vallorbe	5'213	-
	TOTAL	7'064	

Il subsiste sur la parcelle n°1051 un petit bâtiment (chaudière mobile) non cadastré qui sera évacué et qui n'est pas à prendre en compte pour le concours.



Cadastré (source geoplanet.vd.ch)

3.3 PÉRIMÈTRE DU CONCOURS

Le périmètre du concours est défini par les limites extérieures des parcelles mentionnées plus haut. Les réflexions des concurrents prendront en compte l'environnement immédiat du périmètre et ses caractéristiques (route, champs, accès transport public, nuisances, etc.).



Périmètre du concours

3.4 MENTIONS ET SERVITUDES

Les parcelles ne sont pas concernées par des mentions de droit public ou servitudes.

3.5 DONNÉES CADASTRALES COMPLÉMENTAIRES

Selon les données disponibles (guichet cartographique du canton de Vaud), le site est classé en protection des eaux souterraines ũB, soit des nappes d'eau souterraines secondaires, aux ressources limitées. Plusieurs sondages ont été effectués dans les environs des parcelles du concours. Les résultats sont disponibles sur le guichet cartographique du canton de Vaud. A proximité, le niveau de la nappe a été mesurée à 780.50m, soit environ 10m en-dessous du niveau du terrain actuel. Ce niveau de nappe a été pris en compte lors de la construction du sous-sol des immeubles de logements voisins.

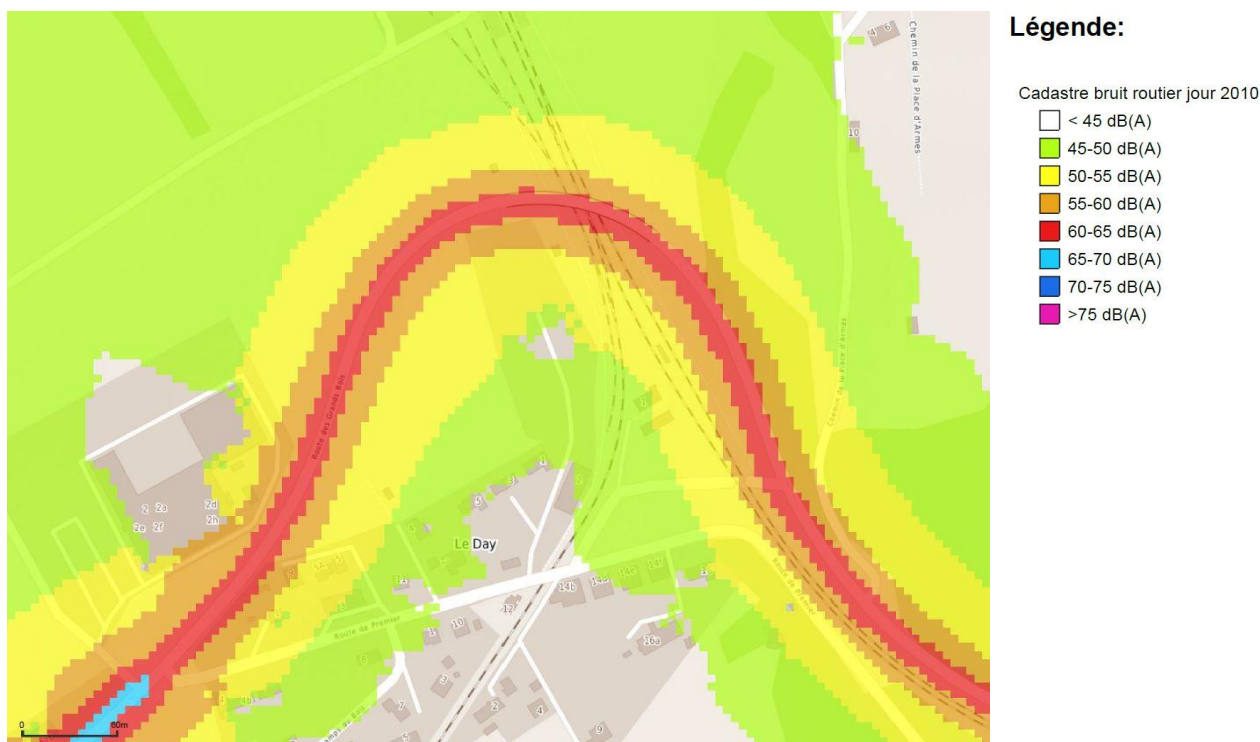
Les dangers naturels qui menacent le site concernent uniquement le risque de ruissellement en particulier dans la zone Ouest de la parcelle n°1051.

Le périmètre de réflexion compte quelques bâtiments sans intérêt particulier. La valeur patrimoniale du Day n'est pas à l'inventaire ISOS.

Les parcelles du site sont bordées par la route des Grands Bois. Elle est classée comme route cantonale principale. Le dernier comptage (2022) du trafic journalier motorisé dénombrait 2'800 véhicules/jour. Cette circulation est représentée sur le cadastre du bruit. Le long de la route et en contrebas du talus, il est mesuré des valeurs maximales entre 65dB et

55dB (jour). Le degré de sensibilité attribué dans le PGA est III. Aussi, les valeurs limites (jour et nuit) ne sont légalement pas dépassées. Il n'y a pas d'obligation d'assainissement.

Cependant, le degré de sensibilité attribué à un EMS est de II. Ce qui signifie que dans la partie rouge du cadastre, les valeurs limites (jour et nuit) seraient dépassées.



Source : guichet cartographique cantonal / geo.vd.ch

Selon les connaissances actuelles, la géologie de surface est composée d'un terrain dont l'origine est une moraine de fond, soit de type sédimentaire avec un mélange de roches de différentes tailles.

3.6 CONTEXTE MOBILITÉ

Le site du concours bénéficie d'une desserte en transport public et mobilité douce importante. La nouvelle gare du Day située à 250 m permet d'être relié à Lausanne, Vallorbe et La Vallée de Joux par 6 trains par heure. Un Parc and Rail complète l'aménagement récent de cette halte ferroviaire. La ligne n°613 des bus TRAVYS relie Le Day à Vallorbe et Yverdon plusieurs fois par jour. La qualité de la desserte par les transports publics est de niveau B (bonne desserte ; Office fédéral du développement territorial ARE).

3.7 RÉGLEMENTATION COMMUNALE

Les parcelles du concours se situent selon le plan général d'affectation en zone mixte d'activités et de logements. Les contraintes de cette zone sont définies dans le règlement du plan général d'affectation aux articles 73 à 79, dans la directive F ainsi qu'au chapitre 2.

Ordre des constructions et distances

Les constructions peuvent être implantées en ordre contigu ou non contigu. La distance à la limite de la propriété voisine est de minimum 3 m. Entre 2 bâtiments habitables sis sur une même parcelle, la distance est de 6 m. Dans le cas du concours, l'implantation d'un ou de plusieurs bâtiments peut se faire à cheval sur la limite séparant les parcelles n°1050 et 1051. Cependant, la distance entre bâtiment est à respecter ainsi que les dispositions AEAI qui traitent des distances entre bâtiments. La distance à la route des Grands Bois indiquée sur le plan cadastral est à respecter (limite des constructions des routes définie par l'article 36 de la LRou).

Hauteur et toiture

Le nombre d'étages est limité à 4 niveaux habitables y compris les combles. La constitution d'un socle ne dépassant pas la hauteur d'un niveau est autorisée pour régler l'assise du bâtiment.

Les toitures des bâtiments d'habitation seront à 2 ou 4 pans.

Les sous-sols sont autorisés.

Densité

Le coefficient d'utilisation du sol (CUS) est limité à 0,6.

Places de stationnement

Le nombre de places de stationnement voitures et deux-roues est défini dans le programme.

3.8 PAYSAGE

Le site étant à proximité d'une ancienne zone industrielle, il n'y a pas de végétation (arbres) présente remarquable à conserver. Le projet devra développer cet aspect. Cité plus haut, un cordon et talus arborisé suivent la courbe de la route des Grands Bois. Ils font office de filtre visuel et atténuent modérément les émissions sonores de la route.

Les échappées sur le grand paysage ménagent des visions sur les crêtes du Jura (Mont d'Or et Dent de Vaulion) ainsi que sur leurs pentes boisées. La proximité du cours de l'Orbe et les chutes du Day présentent des buts d'excursion pédestres attractifs.

3.9 GESTION DES EAUX

La gestion des eaux claires doit répondre aux conditions du règlement communal. Si les conditions hydrogéologiques le permettent, les eaux claires seront infiltrées dans le sous-sol. Dans le cas contraire, elles peuvent être évacuées dans les eaux claires. Des mesures de rétention (bassin p.ex.) peuvent être exigées (art. 4, règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux).

3.10 TOPOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT ROUTIER

La topographie du site est relativement plane au regard de ses dimensions avec un dénivelé d'environ 3 mètres.

Le projet de nivellement prendra en compte les terres sur site et les terres d'excavation. La future topographie devra gérer le rapport aux accès actuels, en particulier la rampe de parking voisine et le chemin privé et son trottoir aménagé (lampadaires, places de stationnement latérales). Elle devra également gérer les eaux de surface de manière cohérente.

3.11 CADASTRE SOUTERRAIN

Au stade du concours, il n'y a pas de contrainte particulière liée à ces réseaux qui sur le site du projet pourront être adaptés.

3.12 PRODUCTION D'ÉNERGIE

Une centrale et réseau de chauffage à distance sont planifiés par une entité privée dans le secteur. L'installation fonctionnera au bois qui sera fourni par la Commune de Vallorbe.

L'énergie solaire (photovoltaïque) et autres sources complémentaires font aussi partie des concepts attendus.

3.13 ACCÈS

L'accès **véhicules et piétons** au futur EMS devra se faire exclusivement par le chemin du Contournement. Il n'y a pas d'accord pour une servitude de passage avec le chemin d'accès de la parcelle voisine (n° 1042).



3.14 COÛT

Le coût par lit admissible de l'ouvrage est évalué par rapport aux directives cantonales. Il est de 346'000 CHF TTC (CFC 1 à 5, hors travaux spéciaux, coût du lit admis à la date du lancement du concours), soit un montant de **20'760'000 CHF TTC**.

Le Département a décidé que les éléments suivants seront pris en charge par l'Etat comme « hors coût du lit »
L'ensemble de ces coûts ne s'applique pas d'office à chaque projet. Un justificatif doit accompagner chaque spécificité.
Il s'agit des coûts suivants :

- coût supplémentaire pour la maximisation de la surface des panneaux photovoltaïques au-delà de 20 W/m² SRE ;
- coût supplémentaire pour construction en bois par rapport au coût d'une construction traditionnelle ;
- coût supplémentaire pour l'agent de chauffage choisi par rapport au coût de l'installation d'une chaudière à gaz (y compris géothermie).

3.15 PLANNING INTENTIONNEL

Le planning intentionnel prévoit les étapes suivantes :

Mandat d'architecte	fin 2024
Début travaux	mi-2026
Mise à disposition, exploitation	mi-2028

4. PROJET INSTITUTIONNEL ET ATTENTES DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE

4.1 PRÉAMBULE

Le **projet institutionnel PI** réalisé par la fondation Saphir permet de saisir les éléments essentiels à prendre en compte dans les propositions des concurrents. La fondation Saphir qui gère plusieurs EMS a acquis au fil des années une expérience du fonctionnement de ces établissements. Elle peut en tirer certaines conclusions qui ont un impact direct sur l'architecture. En tenant compte de celles-ci, la fondation souhaite avoir une approche innovante et **un concept qui s'écarte** parfois d'un EMS type encadré par les directives DAEMS.

4.2 ORIENTATIONS ARCHITECTURALES

Ce projet de nouvel établissement a pour objectif d'offrir à la population du Jura-Nord vaudois des infrastructures adéquates en termes de confort, de normes et de qualité d'une part, et d'autre part, de répondre aux besoins croissants en lits de gériatrie. Le nombre de lits découle de la planification cantonale.

Le futur établissement aura une **mission d'accueil en gériatrie (GER), compatible avec l'accueil de personnes vivant avec des troubles neurocognitifs (PAA)**. Dans ce contexte, il est attendu un établissement flexible pour accueillir dans le futur une part toujours plus importante de personnes atteintes de troubles neurocognitifs.

La construction de cet EMS est l'occasion de repenser certains aspects de la notion d'hébergement. Ainsi, la volonté de la fondation est de proposer un hébergement qui se rapproche le plus possible d'une domesticité commune que le résident a dû quitter. La mise en forme architecturale devra tendre vers le concept « comme à la maison » (modèle d'accompagnement AEDIS) établi par la fondation en lieu et place d'une approche « hôtelière médicalisée » que l'on trouve dans de nombreuses réalisations.

L'organisation souhaitée se décompose en **3 parties distinctes** :

1) Unités de vie (maisonnées)

Chacune comportera 15 chambres ainsi que des espaces communs identiques sur chaque unité de vie, à disposition des seuls habitants de l'unité de vie. C'est l'endroit où chacun peut se retrouver seul chez soi ou avec ses proches voisins.

2) Unité d'accompagnement (2 unités de vie + espaces communs)

Une unité d'accompagnement regroupera 2 unités de vie par des espaces communs utilisables par les 30 habitants des 2 unités de vie en question.

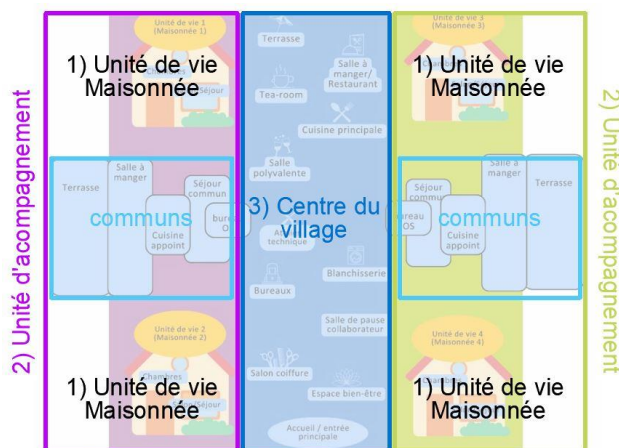
L'établissement complet comportera donc 4 unités de vie regroupées en 2 unités d'accompagnement.

La majeure partie de la vie quotidienne des habitants se déroulera dans les unités de vie ou dans les communs de l'unité d'accompagnement.

3) Centre du Village

Le Centre du Village sera à disposition de tous les habitants de l'établissement et aux visiteurs extérieurs. C'est là que les personnes pourront se rendre au tea-room, aller manger au restaurant, participer à des activités de groupe, retirer de l'argent, se rendre chez la coiffeuse, etc.

Les schémas ci-dessous permettent d'illustrer ce fonctionnement :



Schémas organisationnels (source : projet institutionnel, p. 25)

ORGANISATION DES UNITES D'ACCOMPAGNEMENT

Comme expliqué plus haut, les 4 unités de vie de 15 lits chacune seront regroupées par 2, formant ainsi 2 unités d'accompagnement. Ces unités d'accompagnement comprendront entre autres, les 5 locaux principaux suivants : salle à manger, terrasse, séjour commun, office/cuisine, bureau open space.

Ces 2 unités d'accompagnement pourront être **organisées soit horizontalement (sur le même niveau) soit verticalement (sur plusieurs niveaux)**

La seule contrainte exigée par le maître de l'ouvrage est qu'une unité de vie **ne peut pas être fractionnée sur plusieurs niveaux**. Il en va de même pour les communs des unités d'accompagnement. La manière de regrouper ces différentes unités d'accompagnement entre elles et avec le *centre du Village* est laissée libre aux concurrents (un ou plusieurs bâtiments). Le lien entre ces différentes entités doit nécessairement être couvert et chauffé.

Chaque unité d'accompagnement devra avoir un accès vers l'extérieur de plain-pied pour le niveau du rez-de-chaussée ou une terrasse plantée pour les étages. Cet accès devra permettre d'accueillir les 30 habitants de l'unité d'accompagnement pour, par exemple, partager une grillade ou participer à une activité d'extérieur.

Les services et ambiances attendues sont décrits dans le PI au chapitre 4.

Ce nouvel EMS constitue un élément essentiel du quartier du Day. L'architecture devra s'intégrer au tissu existant constitué d'un quartier de logements, d'une zone d'activités au-delà d'une route. Les aménagements extérieurs offriront un circuit de déambulation en boucle, sans impasses et obstacles. Il devra être jalonné de repères dont un lieu d'activité où il sera possible de se réunir.

LA CHAMBRE

La fondation Saphir a souhaité, entre autres, mettre un accent particulier sur les chambres des futurs habitants qui auront des dimensions harmonisées et augmentées par rapport aux dimensions minimales exigées par les directives DAEMS et attend des solutions innovantes sur la manière d'utiliser au mieux les surfaces mises à disposition.

Habituellement, l'aménagement d'une chambre d'EMS se compose de quelques meubles que la personne a pu emporter de son domicile. Le lit, placé généralement au centre, prend une importance considérable. C'est l'élément qu'on voit au premier coup d'œil lorsqu'on rentre dans la pièce.

Le but étant de sortir des standards actuels des EMS en proposant des aménagements permettant de créer des espaces différenciés selon les points suivants :

Vestibule

Le vestibule est l'espace tampon entre le couloir et la chambre. Il permet une transition et empêche la vue directe depuis le couloir sur le lit du résident. La porte aura un vide de passage de min. 90 cm et le vestibule aura une largeur de min. 150 cm afin qu'un résident en chaise roulante puisse ouvrir la porte. Le vestibule pourra desservir la salle de bain adjacente. La fondation Saphir tient à ce que ce vestibule soit un véritable espace utile à l'emménagement de la chambre et pas un simple couloir d'entrée comme c'est souvent le cas dans les établissements type EMS.

Séjour

Le séjour sera un petit espace aménagé avec une table et fauteuils/chaises qui sert à accueillir des visites.

Salle de bain

La salle de bain doit répondre aux normes SIA 500 et être conçue pour qu'un ou deux soignants puissent aider le résident pour faire sa toilette. A cet effet et pour des questions de praticité, une **porte coulissante** est demandée. Les dimensions de la salle de bains seront également augmentées par rapport aux directives DAEMS.

Lit

Une personne qui le souhaite est qui est encore assez autonome aura le choix de prendre son propre lit pour l'installer dans sa chambre. Toutefois, la majorité des personnes vivant en EMS ont besoin d'un lit médicalisé. En fonction des besoins de la personne, le lit doit pouvoir être disposé de manière que l'équipe accompagnante puisse accéder depuis 3 côtés pour faciliter les soins. Les surfaces de dégagement autour du lit indiquées dans les normes DAEMS seront respectées. Une vue sur l'extérieur est aussi demandée.

Armoire, penderie

La chambre sera configurée de manière à pouvoir disposer une armoire (env. 120x60 cm) de rangement des effets personnels du résident. Ce meuble sera de préférence apporté par le résident. La chambre ne comportera pas de mobilier encastré mais des alcôves pour le mobilier des résidents.

Prolongement extérieur

Le souhait de la fondation est de proposer une possibilité d'accéder directement à l'extérieur depuis la chambre. Par exemple de plain-pied sur une terrasse ou aux étages sur un balcon/loggia. La conception de ces aménagements prendra

en compte impérativement les contraintes sécuritaires qui découlent des patients dont la prise en charge évolue de gériatrie (GER) en psycho-gériatrie (PAA). Un balcon/loggia individuel est envisageable pour autant qu'un dispositif architectural, empêche le résident de chuter et qu'il soit possible aux soignants de surveiller et d'accéder au balcon en tout temps. Un dispositif de type coursive, balcons communicants ou toutes autres solutions à même de garantir la surveillance ou l'accès par les soignants est aussi possible. Les dispositifs anti-chutes seront également adaptés.

LES ESPACES DE DEAMBULATION HORS CHAMBRE, COULOIRS

Les espaces de déambulation et couloirs seront adaptés aux résidents, à leurs besoins. Ils proposeront des lieux de vie lumineux avec des visions sur l'extérieur. Les impasses aux extrémités sont à proscrire. Elles ne sont pas adaptées aux personnes âgées dont le sens de l'orientation se perd. Les espaces de circulation proposeront des repères « architecturaux » afin d'éviter les errances. Ils seront conçus en fonction des résidents et seront éclairés par la lumière naturelle tout en évitant les surchauffes estivales.

5. PROGRAMME DES LOCAUX

5.1 DÉTAIL DU PROGRAMME

N° LOCAL	N° DAEMS	Abbrév. DAEMS	DENOMINATION	Nbre de locaux	Surface unitaire m ²	TOTAL Surfaces nettes m ²
100		ESPACES PRIVES / MAISONNEE ET UA				1'440.0
101	6.1.1	CHA	Chambre à 1 lit	60	19,5	1'170
102		BAL	Balcon loggia	60	5	
103	6.1.2	SDB	Salle de bain privative	60	4,5	270

200		ESPACES SEMI-PRIVES / MAISONNEE ET UA				566.0
201	6.2.1	SUN	Séjour d'unités de vie	4	25	100
202		RPS	Espace de repos			
203	6.2.1	SMU	Salle à manger	2	60	120
204	6.2.1	OFF	Office, cuisine	2	20	40
205	6.3.2	SCO	Séjour commun	2	25	50
206	6.2.1	BAL	Balcon, loggia, terrasse	2	80	(160)
207	6.2.2	ACC	Local d'équipe d'accompagnement	2	25	50
208	6.4.1	ENT	Salle d'entretien	2	6	12
209	6.4.1	MED	Local paramédical	2	9	18
210	6.4.1	BUR	Bureau groupé	2	12	24
211	6.2.3	DOU	Salle commune de douche/baignoire	2	12	24
212	6.2.4	WCH	WC adapté aux personnes hand.	4	3	12
213	6.2.5	WCP	WC (H/F)	4	3	12
214	6.2.6	DLP	Dépôt linge propre	4	4	16
215	6.2.7	DLS	Dépôt linge sale	4	6	24
216	6.2.8	VID	Local vidoir	4	5	20
217	6.2.9	NET	Local nettoyage	2	4	8
218	6.2.10	DMA	Dépôt de matériel	2	6	12
219		DPM	Dépôt petit matériel	4	3	12
220	6.2.11	MME	Local de matériel médical	2	6	12

300		ESPACES COLLECTIFS / CENTRE DU VILLAGE				490.0
301	6.3.1	HAL	Hall d'entrée d'accueil	1	30	30
302	6.4.1	REC	Réception et guichet public	1	12	12
303		KIO	Kiosque	1	10	10
304	6.4.1	BUR	Bureau disponible	1	15	15
305	6.4.1	MAT	Matériel et archives	1	8	8
306	6.3.3	SCO-F	Espace fumeur	1	10	10
307	6.3.4	SMC	Salle à manger commune - restaurant	1	110	110

CONCOURS D'ARCHITECTURE EMS JURA II A VALLORBE


308		CTR	Cafétéria/Tea-room	1	30	30
309	6.3.5	CUI	Cuisine de production	1	156	156
310	6.3.6	SAP	Salle d'activités polyvalente	1	48	48
311	6.3.7	BAI	Espace bien-être	1	20	20
312	6.3.8	SES	Espace coiffure, soins esthétiques	1	15	15
313	6.3.9	ERE	Espace de recueillement	1		-
314	6.3.10	WCH	WC adapté aux personnes hand.	2	3	6
315	6.3.11	WCP	WC personnel (H/F)	2	2	4
316	6.3.12	NET	Local nettoyage	1	6	6
317	6.2.13	DMA	Dépôt de matériel	1	10	10

400		ESPACES PROF. ET LOCAUX TECH. / CENTRE DU VILLAGE				653.5
401	6.4.1	RCU	Bureau resp. cuisine	1	12	12
402	6.4.1	DIR	Bureau de direction/resp. du site	1	12	12
403	6.4.1	COL	Salle polyvalente pour les colloques	1	25	25
404	6.4.1	PHA	Local pharmacie	1	12	12
405	6.4.2	BUA	Buanderie	1	60	60
406		LLS	Local de stockage linge sale	1	10	10
407	6.4.3	VEF	Vestiaire F (68 p)	1	0.8/p	54
408	6.4.3	VEH	Vestiaire H (18 p)	1	0.8/p	14
409	6.4.3	VEC	Vestiaire cuisine (10 p)	1	10	10
410		WCV	WC et douches des vestiaires	3	4	12
411	6.4.3	PAU	Salle de pause pour le personnel (13 p)	1		40
412	6.4.3	PAU	Espace extérieur pour le personnel	1	15	(15)
413	6.4.3	NUI	Chambre de nuit	1	15	15
414	6.4.4	LIT	Local technique	1	12	12
415		LNM	Local de nettoyage matériel auxiliaire	1	10	10
416	6.4.4	DNE	Dépôt produits de nettoyage	1	10	10
417	6.4.4	DEM	Dépôts pour l'EMS	1	60	60
418	6.4.4	DRE	Dépôt pour les résidents	1	0.8/p	48
419	6.4.4	INS	Installations techniques	1		150
420	6.4.4	INS-I	Local informatique	1		
421	6.4.4	DCO	Dépôt pour les conteneurs	1	20	20
422	6.4.4	PC	Abri PCi	1	67.5	67.5

600	6.6	ESPACES EXTERIEURS				1'780
601	6.6.1	TER	Terrasses			
602	6.6.2	APE	Aménagements paysagers extérieurs (16 m ² par résident)			960
603	6.6.2	APE-D	Dépôt outil et meuble de jardin	1	20	20
604	6.6.3	STA	Places de stationnement <i>Personnel</i>	18	25	450
605	6.6.3	STA	Places de stationnement <i>Visiteurs</i>	9	25	225
606	6.6.3	STA	Places de stationnement <i>Restaurant</i>	5	25	125
607	6.6.3	STA	Place de stationnement <i>PMR</i>	1		
608	6.6.3	STA	Places de stationnement <i>Minibus</i>	2		
609	6.6.3	STA	Places de livraison (matériel, cuisine, laverie, ...)	1		
610	6.6.3	STA	Place de parc deux-roues (vélos, motos, scooters)	20		

RECAPITULATIF DES SURFACES			
100	6.1	ESPACES PRIVES (MAISONNEES)	1'440.0
200	6.2	ESPACES SEMI-PRIVES (MAISONNEES)	566.0
300	6.3	ESPACES COLLECTIFS (CENTRE DU VILLAGE)	490.0
400	6.4	ESPACES PROFESSIONNELS ET LOCAUX TECHNIQUES	653.5
		TOTAL SURFACE UTILE SU	3'149.5

Légende couleurs

	Surface d'hébergement
	Surface locaux communs
	Surface locaux services et techniques

6. JUGEMENT

6.1 DOSSIER REMIS

Les projets étaient à remettre en main propre ou par la poste au secrétariat du bureau organisateur jusqu'au 17 septembre 2024 (date du timbre postal). Le rendu des maquettes étant fixé le 1^{er} octobre 2024.

La date de réception de chaque projet a été consignée par l'organisateur avec la mention de la devise. Les projets ont été numérotés dans l'ordre d'arrivée. Il y a eu 18 inscriptions et 17 projets ont été reçus dans les délais imposés.

1	Les Pléiades	9	ONE FINE DAY
2	Optimus Prime	10	Yoshi!
3	Saiyan	11	Valérie
4	GRAND 8	12	L'arbre aux papillons
5	ANOTHER DAY	13	Le dehors vu de dedans
6	Green Day	14	MAJORA
7	Autour du kiosque	15	SOLARIS
8	Ferdinand	16	« Et ne durent que les moments doux »
		17	It's a beautiful day !

6.2 EXAMEN PRÉALABLE

Conformément à l'art. 15 du règlement SIA 142, les projets rendus ont été soumis à un examen préalable. Effectué sans jugement de valeur par le bureau organisateur, cet examen s'est basé sur le règlement du programme ainsi que les réponses aux questions. Les résultats de ce contrôle ont été consignés dans un rapport remis aux membres du jury.

Délais

Tous les projets ont été rendu dans les délais demandés.

Anonymat

Tous les projets ont respecté l'anonymat.

Formalité du rendu

Les projets respectent les formalités de rendus. On peut noter toutefois quelques variations de rendu de minimales importances.

Respect du règlement de construction

Les points suivants du règlement communal ont été vérifiés : ordre des constructions, distances aux limites, hauteur et toiture, densité.

Respect du programme et surfaces

Une vérification de la présence de tous les locaux a été faite pour chaque projet. Il ressort que le programme a été respecté. Certains projets présentaient quelques écarts en termes de surface.

6.3 ACCEPTATION DES PROJETS AU JUGEMENT

Fort de cet examen préalable, le jury a admis tous les projets au jugement et à la répartition des prix.

6.4 ORGANISATION DU JUGEMENT

Le jury s'est réuni les 3 et 30 octobre 2024 dans l'ancien foyer SNCF de la gare de Vallorbe pour le jugement des projets. Un mot d'accueil a été prononcé par le président du jury présentant les enjeux et l'objectif du projet. L'organisateur a ensuite présenté le résultat de l'examen préalable.

Dans un premier temps, la prise de connaissance des projets s'est faite individuellement. Dans un second temps, l'examen et la critique des projets se sont faits en groupe mélangeant les différentes compétences du jury. Une synthèse critique de chaque proposition a ensuite été faite en plénum.

6.5 PREMIÈRE SESSION DE JURY

Premier tour de sélection

À la suite de ce premier tour d'examen et d'échange, le jury a décidé de ne pas retenir les 10 projets suivants :

2	Optimus Prime	11	Valérie
4	GRAND 8	12	L'arbre aux papillons
5	ANOTHER DAY	13	Le dehors vu de dedans
6	Green Day	14	MAJORA
9	ONE FINE DAY	15	SOLARIS

Ces projets ont été jugés les moins convaincants quant à leur implantation sur la parcelle, leur rapport au quartier et leur volumétrie.

Second tour de sélection

L'ensemble des propositions est alors examiné selon les critères d'appréciation liés à la chambre, au fonctionnement de l'unité et de la disposition du programme au regard du concept voulu par la Fondation Saphir « comme à la maison » et l'identification d'un « centre du village ».

Lors de ce tour, le jury confirme l'élimination de 8 projets qui, outre les faiblesses à l'échelle du quartier, présentaient des défauts quant à l'organisation fonctionnelle du plan, l'emplacement des entrées et la disposition du programme :

2	Optimus Prime	9	ONE FINE DAY
4	GRAND 8	12	L'arbre aux papillons
5	ANOTHER DAY	13	Le dehors vu de dedans
6	Green Day	15	SOLARIS

Troisième tour de sélection

Le jury examine les projets conservés à l'issue du second tour de jugement, en tenant compte de l'ensemble des critères de jugement, enrichis par une analyse plus fine et détaillée.

À l'issue de ce troisième tour, les projets suivants sont écartés :

7	Autour du kiosque
11	Valérie
14	MAJORA

Tour de repêchage

Le jury procède à un tour de repêchage en reparcourant l'ensemble des propositions.

Au terme de ce tour, aucun projet n'est repêché.

6.6 PROJETS RETENUS POUR L'EXPERTISE

Six projets sont retenus pour l'analyse des experts car présentant le plus de qualité et de potentialité de développement :

1	Les Pléiades	10	Yoshi!
3	Saiyan	16	« Et ne durent que les moments doux »
8	Ferdinand	17	It's a beautiful day !

Ces projets sont transmis aux spécialistes-conseils en vue des analyses portant sur l'estimation économique, l'évaluation des mesures de protection incendie, les aspects structurels et de la physique du bâtiment.

6.7 DEUXIÈME SESSION DE JURY

La matinée de cette 2ème journée de jury a été consacrée à la présentation des analyses des spécialistes-conseils.

Les six projets ont été évalués encore une fois en tenant compte des considérations des expertises. A la fin des débats, un projet a retenu particulièrement l'attention quant à sa force de proposition bien distincte. Le jury a procédé au choix du projet lauréat et a désigné à l'unanimité le projet **3 Saiyan**.

6.8 CLASSEMENT ET PRIX

Le jury disposait d'une somme globale de CHF 197'000.- HT pour l'attribution de 4 à 7 prix et d'éventuelles mentions. Il a décidé le classement suivant.

1 ^{er} prix – 1 ^{er} rang	Frs 72'000.- HT
3 Saiyan	
2 ^e prix – 2 ^e rang	Frs 50'000.- HT
10 Yoshi!	
3 ^e prix – 3 ^e rang	Frs 30'000.- HT
16 « Et ne durent que les moments doux »	
4 ^e prix – 4 ^e rang	Frs 25'000.- HT
8 Ferdinand	
5 ^e prix – 5 ^e rang	Frs 20'000.- HT
1 Les Pléiades	

6.9 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury tient à remercier l'ensemble des concurrents pour le travail, la qualité et la diversité de leurs propositions. Elles ont permis des échanges riches sur le thème de l'EMS et en particulier sur la mise en forme architecturale du concept voulu par la Fondation Saphir.

A l'issue des délibérations, le jury a désigné à l'unanimité le projet **Saiyan** comme lauréat.

Il recommande aux auteurs de ce projet de développer les points suivants et les encouragent à établir un dialogue attentif avec le maître de l'ouvrage pour favoriser un développement harmonieux du projet en prenant en compte les recommandations suivantes :

- Revoir les surfaces de la salle à manger commune/restaurant, de la cuisine et des vidoirs qui semblent sous-dimensionnées.
- Retravailler l'ergonomie et la surface de la salle de bains ainsi que la position de l'entrée des chambres afin d'optimiser les possibilités d'ameublement.
- Revoir l'organisation du noyau central et en particulier l'emplacement de l'escalier et de la cage d'ascenseur afin de simplifier les flux et de lui donner plus de profondeur et de clarté.
- Clarifier le fonctionnement de l'entrée principale (côté route) et de l'entrée restaurant (côté jardin).
- Conserver le concept structurel en bois/béton tout en y apportant de l'inertie thermique pour éviter les surchauffes et améliorer la protection extérieure du bois.
- Développer les aménagements extérieurs en intégrant la terrasse et le cheminement vers la gare.

7. APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Le présent rapport est approuvé par le maître de l'ouvrage et le jury

Président	Stéphane Costantini	
Membres professionnels	Alain Wolff	
	Dalila Chebbi	
	Marie Gétaz	
	Christophe Pulver	
	Luis Marcos	
	Enrique Naranjo	
Membres non-professionnels	Christophe Maradan	
	Ariane Kapps	
	Luis Villa	
Suppléant professionnel	Sandrine Goguilly	
	Maxime Monnier	
	Daniel Piolino	
Suppléant non-professionnel	David Loup	
	John Gallandat	

8. LEVEE DE L'ANONYMAT

À la suite du classement et à l'attribution des prix par le jury, un notaire a procédé à l'ouverture des enveloppes d'identification des concurrents et lève l'anonymat. L'ordre suit le classement des projets primés, en commençant par le lauréat, puis le reste des enveloppes. Aucun conflit d'intérêt entre les auteurs des projets et les membres ou suppléants du jury n'est relevé.

8.1 PROJETS PRIMÉS

Devise	Auteurs / Collaborateurs	
	Marzano Polikar architectes Chemin des Ramiers 22 1009 Pully Lorenzo Marzano, Grégoire Polikar, Laura Sanchis, Nicolas Olivier	
3 Saiyan	Patry Architectes Chemin des Ramiers 22 1009 Pully Augustin Patry	1 ^{er} prix
	Architecte paysagiste ADR, Atelier Descombes Rampini Genève Pierre Brossard	
	Ingénieur civil + AEAI TIMBATEC François Gross, Johann Maître	
10 Yoshi!	03 : 15 Rue du Valentin 58 c/o La Ferblanterie 1004 Lausanne Sidney Wirth, Dane Tritz, Adrian Wetherell	2 ^{ème} prix
	co-struct SA Chemin des Clos 17 1170 Aubonne Fabrice Meylan	
16 « Et ne durent que les moments doux »	bunq SA Rue Saint-Jean 32 1260 Nyon Julien Grisel, Cyril Lecoultre, Laurent Gaille, Rémi Mauduit, Jonas Elben, Damien Haraux	3 ^{ème} prix
8 Ferdinand	CCHE Nyon SA Rue de la Môrache 9 1260 Nyon Max Nack, Quyen Nguyen, Louis Giroud, Doriand Jatou	4 ^{ème} prix
1 Les Pléiades	Carlos Ostolaza González architecte Calle Sierra de Albarracín 9 Soto de Viñuelas 28760 Tres Cantos Madrid - Espagne Carlos Ostolaza González	5 ^{ème} prix

8.2 PROJETS NON PRIMÉS

Devise	Auteurs
2 Optimus Prime	Patrick Minder Architectes Sàrl Avenue de Grandson 48 1400 Yverdon-les-Bains Patrick Minder, Mélanie Jerot
4 GRAND 8	KAIRN Sàrl Chemin du Ciclet 9 1860 Aigle Jennifer Genoud, Alexandra Maury
5 ANOTHER DAY	d4 atelier d'architecture SA Avenue de Rumine 9 1005 Lausanne Dominique Dériaz, Dagmar Driebeek, Anaïs Hassissene
6 Green Day	Madeleine Architectes Sàrl Rue de la Madeleine 31 1800 Vevey Antoine Béguin, Maxence Derlet, Anouk Chastonay, Christophe Aebi, Juliana Gaspar Luis Spécialiste AEAI Jean Larivé
7 Autour du kiosque	Atelier Benoît Jacques Sàrl Rue de L'Industrie 13 1005 Lausanne Benoît Jacques, Carlotta Boxebeld, Alice Fiorini, Maxime Thierrin
9 ONE FINE DAY	Daniel Helfer Architecte EPFL Rue du Chêne 9 1315 La Sarraz Daniel Helfer
11 Valérie	Translocal Architecture GmbH Beatusstrasse 19 3006 Berne Marko Göhre, Helko Walzer, Oliver Fiebig
12 L'arbre aux papillons	ARTECO ASSOCIATI Sagl Via San Gottardo 92 6900 Massagno Loris Ghirlanda
13 Le dehors vu de dedans	Riccardo Vannucci_FAREstudio Chemin de la Toffeyre 19 1095 Lutry Riccardo Vannucci
14 MAJORA	Fornet architectes Sàrl Avenue d'Echallens 22 1004 Lausanne Julien Fornet, Thomas Ducatteau, Gian-Luca Ponzetta, Lucie Dagallier, Kilian Cossali

15	SOLARIS	Office Oblique Sàrl Badenerstrasse 557 8048 Zürich Sarah Haubner
17	It's a beautiful day !	andrea pelati architecte SA Avenue DuPeyrou 12 2000 Neuchâtel Andrea Pelati, Leonardo Coppola, Jonathan Vuillot, Valentine Kuntz

9. CRITIQUE DES PROJETS PRIMES

1^{er} rang – 1^{er} prix

3 Saiyan

Marzano Polikar architectes

Chemin des Ramiers 22
1009 Pully

Lorenzo Marzano, Grégoire Polikar, Laura Sanchis, Nicolas Olivier

Patry Architectes

Chemin des Ramiers 22
1009 Pully

Augustin Patry

Architecte paysagiste

ADR, Atelier Descombes Rampini

Pierre Brossard

Ingénieur civil + AEAI

TIMBATEC

François Gross, Johann Maître



Le projet « Saiyan » s'implante le long de la courbe de l'ancienne route cantonale. Son volume allongé est composé de 4 rectangles accolés, décalés et subissant une rotation d'environ 9° les uns par rapport aux autres qui peut évoquer la chevelure découpée des guerriers Saiyan... du Manga Dragon Ball, pour les non-initiés !

Cette implantation très claire permet de libérer un espace central protégé de la route et ouvert au sud. Il se prolonge jusqu'aux nouveaux bâtiments situés en vis-à-vis avec lesquels il cherche à créer un ensemble cohérent à l'échelle du quartier. Le jardin prend naturellement place dans cette centralité, favorisant les rencontres avec les habitants du voisinage et encourageant la mixité générationnelle. Le stationnement, l'entrée principale et les accès de livraisons occupent la partie arrière, en contrebas de la route et hors de vue du jardin.

L'entrée prend place au centre et trouve, dans son prolongement les locaux communs destinés aux résidents : le restaurant, la cafétéria et les salles d'activités ouverts sur le jardin. Les locaux administratifs, de services aux résidents et du personnel occupent la partie Ouest. La cuisine, en relation avec la zone de livraison et le restaurant prend place dans la partie Est, ainsi que les locaux techniques et de stockage, partiellement enterrés.

Un dispositif similaire est proposé aux étages, avec au centre, les locaux communs à deux maisonnées : la salle à manger prolongée par une généreuse terrasse, le local d'équipe de soins et le séjour, accessible depuis le hall d'entrée par un escalier ouvert et l'ascenseur principal. Une maisonnée de 15 personnes prend place de part et d'autre, autour de centralités secondaires accueillant les séjours d'unités, judicieusement placés dans les angles saillants, et les circulations verticales secondaires. Les chambres sont orientées au Sud-Est ou au Nord-Ouest et s'ouvrent sur le grand paysage au travers de terrasses confortables.

Chaque partie du programme semble trouver sa place naturellement et les trois circulations verticales distribuent le tout efficacement. Cela permet une bonne orientation des résidents, la création de maisonnées clairement définies et identifiables, tout en assurant un fonctionnement très rationnel du bâtiment. Dans la partie centrale, le dessin et la position de l'escaliers et de l'ascenseurs devront néanmoins être revus de manière à favoriser la transparence et la fluidité entre l'entrée arrière et celle côté jardin/restaurant (qui sera utilisée par les gens du quartier ou venant à pied de la gare) et améliorer la relation entre étages.

Les utilisateurs-trices apprécient particulièrement que l'une des maisonnées soit de plain-pied avec le jardin protégé, qui est également assez facilement accessible pour les autres maisonnées. L'organisation atypique des chambres, avec une salle de bain en façade et une porte au centre qui génère deux sous-espaces est aussi jugée très intéressante et prometteuse, tout comme les attentions proposées pour le traitement du seuil et de la domesticité. Elle devra être

développée en vérifiant son fonctionnement précise et les surfaces nécessaires (positions du lit, accessibilité en fauteuils...).

La volumétrie découpée du/des bâtiment/s, le bardage en bois peint que suggère les images, les toitures à deux pans avec avant-toits et les terrasses saillantes en bois confèrent à la construction l'aspect familial de petits immeubles d'habitation périurbains de qualité, plutôt que celui d'un bâtiment institutionnel. La répartition des chambres et des séjours d'étages équilibrée entre les deux côtés et les pignons permet d'offrir des façades vivantes et animées, aussi bien face au jardin qu'à la route. La grande terrasse au Sud interroge le jury, elle apparaît pour le moment comme un élément rapporté qui risque d'assombrir les espaces situés à l'arrière. Son statut et son usage devront peut-être être questionnés pour en affiner le dessin.

Le projet tire intelligemment parti de la pente existante du site pour placer certains locaux dans la partie semi-enterrée à l'Est et s'affranchir d'un sous-sol. La mise en place d'une toiture froide permet de limiter le volume chauffé et d'intégrer des distributions techniques horizontales et des éléments de ventilation. Cela permettra vraisemblablement de limiter la surface des locaux techniques au rez-de-chaussée au profit, par exemple, de la cuisine professionnelle dont la surface est insuffisante pour le moment.

Il ressort de l'expertise structurelle que le projet est abouti et cohérent, rationnel et bien adapté à la construction bois (préfabrication), avec des géométries simples, des porteurs réguliers et des portées modestes. La structure en béton du rez-de chaussée permet de régler efficacement plusieurs problèmes (rapport au terrain, report de charges pour limiter les porteurs dans les grands espaces au rez-de-chaussée...) et d'utiliser le bois là où il est le plus performant, selon le principe du « bon matériau au bon endroit ». Les zones de rencontre entre les volumes présentent néanmoins une difficulté et les détails de façades devront être étudiés soigneusement pour garantir la pérennité des parties exposées aux intempéries et répondre aux exigences de physique du bâtiment.

Les éléments décrits plus haut, ainsi que les solutions techniques proposées, devaient permettre au projet de respecter sans difficulté majeure les exigences données en matière de développement durable. L'expertise feu n'a pas relevé de problèmes significatifs, hormis les exigences élevées à prendre en compte pour réaliser des établissements de cette catégorie en bois et les sorties à l'air libre des voies d'évacuations verticales, qui devront être solutionnées.

Il figure parmi les propositions reçues les plus compactes. Son coût se situe clairement en-dessous la moyenne des projets qui ont fait l'objet d'une expertise économique.

Le projet « Saiyan » se distingue également par une intégration fine et cohérente au contexte, développée autour de trois axes principaux : sa forme, sa topographie et sa végétation. Son volume allongé et courbé dégage un parc généreux, convivial et protecteur, articulant une spatialité qui s'ouvre sur le grand paysage environnant et s'intègre harmonieusement au bâti voisin. La gestion de la topographie, quant à elle, exploite les reliefs naturels en créant deux plateaux distincts : un jardin de déambulation au rez-de-chaussée, accessible aux résidents et aux visiteurs, et un espace plus protégé au premier étage, spécifiquement conçu pour répondre aux besoins de résidents nécessitant une surveillance accrue. Les points de rencontre et d'observation entre les volumes enrichissent l'expérience collective des résidents, créant un équilibre entre intimité et interactions sociales.

Approches paysagères

La végétation stratifiée et structurée joue un rôle central dans la définition des espaces extérieurs : une couronne arborée en périphérie crée un effet protecteur et ancre le bâtiment dans son environnement naturel, tandis qu'un cœur de parc plus intensément planté favorise des usages diversifiés et adaptés aux résidents. Ce dispositif végétal, associé à un parcours fluide et accessible pour tous, donne lieu à des cheminements agréables et fonctionnels, propices à la détente et à la socialisation.

Pour renforcer l'harmonie globale du projet, il serait pertinent de poursuivre cette finesse dans les étapes ultérieures, notamment en matière de choix végétaux et de matériaux. Une attention particulière pourrait être apportée aux transitions entre les espaces, particulièrement à l'arrière, côté Nord, où la partie logistique pourrait gagner en intégration paysagère. Par ailleurs, côté Sud, une recherche supplémentaire pour accentuer le caractère accueillant de l'entrée principale et son articulation avec l'existant renforcerait la qualité d'accueil et de continuité urbaine. En développant ces aspects, le projet pourrait pleinement concrétiser sa vision d'un lieu accueillant, respectueux du paysage et adapté aux besoins spécifiques de ses usagers.



Échelles urbaines : 'Néolibie et le Day'

Implantation

Le nouveau bâtiment s'intègre au territoire existant dans son environnement en tirant parti des qualités du site et en complétant le bâti existant. En effet, la générale suit la topographie générale du site de l'axe de l'axe et permet de dégager des vues sur l'ensemble du grand paysage environnant. De plus, le site est une forme allongée et courbe avec le tracé de la route définitive ainsi, avec les constructions voisines, un parc agréable, convivial et protégé.

Le positionnement du bâtiment permet non seulement l'atténuation des bruits du trafic routier, mais également une optimisation de la topographie naturelle du terrain qui offre des canaux, les ronds et les flux. Cela évite une utilisation inutile des espaces extérieurs, mais assure une distribution de zones, favorisant des usages variés, vivants et plus ou moins sécurisés.

Deux zones de jardin sont ainsi distinguées : la première, au niveau du réfectoire, est un jardin de distribution ouvert aux résidents, à leurs familles ainsi qu'à leurs visiteurs extérieurs, offre un espace agréable et accessible à tous garantissant un bon accueil et une bonne fonctionnalité générale. La seconde, un jardin plus contrôlé, au niveau du 'ter' étage, est conçue pour répondre aux besoins des résidents nécessitant une surveillance accrue, garantissant ainsi un cadre de vie adapté à différents profils de patients.

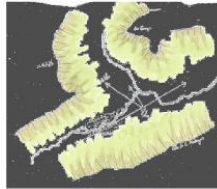
L'accès principal, situé à l'arrière du bâtiment, permet de desservir efficacement les différents entrées du projet et définit clairement la zone de trafic routier, présente ainsi un tracé de circulation pour le parc qui renforce ainsi le lien entre le bâtiment et le quartier et offre aux résidents un environnement paisible.

Parti architectural

La forme allongée du bâtiment est déclinée en une articulation de 4 volumes avec l'axe à 3 pans, répondant à la géométrie des volumes existants, favorisant des entrées multiples et un imaginaire domestique plutôt qu'institutionnel. Le projet tire parti de la qualité des volumes existants et l'ensemble forme par l'agencement de ceux-ci pour structurer les usages de proximité nécessaires à l'organisation du programme. D'une part, l'axe fonctionne comme une entrée globale unifiée, qui permet de résoudre les besoins de proximité existants et émergents. D'autre part, il se décline en une série de sous-entrées, offrant aux résidents un sentiment d'intimité et de proximité qui répond à leurs attentes et à leurs besoins. Ces sous-entrées sont équilibrées et offrent des entrées plus ou moins individuelles.

Les articulations entre les volumes sont traitées comme des points de rencontre, de distribution, de convivialité et de déplacement sur les vues existantes. Ils sont les seuls éléments différenciels de la rue et constituent des repères marquants entre les différents secteurs.

Ainsi, chaque unité, tout en étant intégrée dans l'ensemble du projet, conserve une identité propre, permettant aux résidents de se sentir à l'aise dans un cadre qui s'apparente à une résidence de petite communauté. Ce dispositif favorise des rencontres sociales spontanées et un sentiment d'appartenance tout en assurant une fonctionnalité optimale pour les besoins spécifiques des différents résidents. Les espaces de projet, conçus pour accueillir des activités de détente et de socialisation, renforcent cette dynamique en offrant des lieux communs où se tissent des liens entre résidents, familles et personnel.



Le concept paysage et la forme du 'Dôme'



Un espace protégé



Courtois de tout-à-l'égout en zone protégée



Déclinaire à l'axe de la route



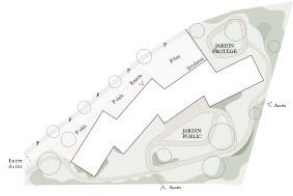
Le jardin commun, espace en pleine terre, pédestre, et composé de différents sous-espaces propres aux activités de la vie communautaire

Aménagements extérieurs

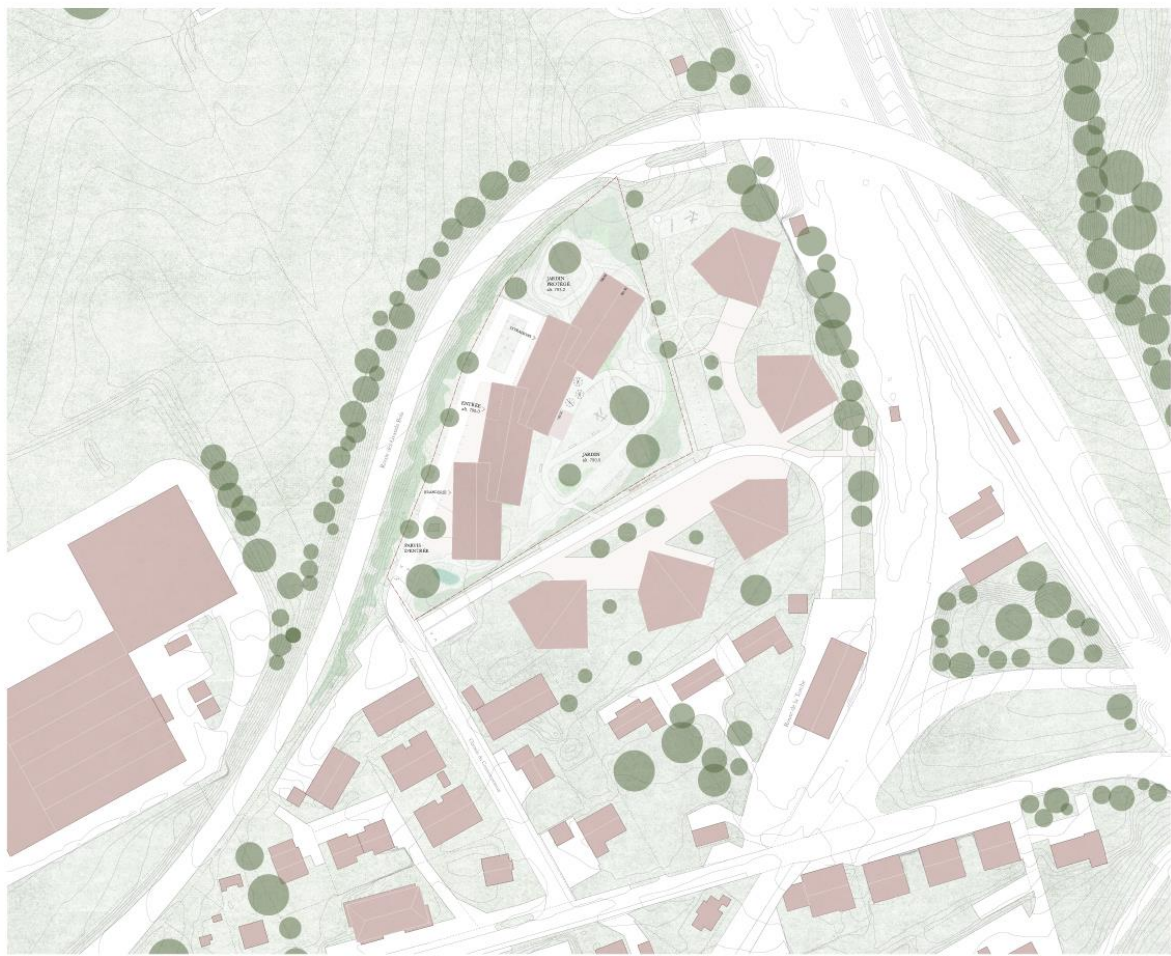
Pour une organisation claire des flux et une limitation des zones de circulation de véhicules motorisés, ainsi qu'un stationnement non-entretenu et pédestre, le projet opte pour l'intégration d'éléments de parc et de surfaces cimentées. Finalement, au cœur de son organisation un grand parc comme lieu de rencontre multi-usages et multi-générationnel, constituant à la fois un centre de village mais également un lieu de fraîcheur à proximité directe des constructions. Son aménagement favorise une distribution fluide ainsi qu'une multitude des utilisations possibles. Quelques aménagements spécifiques tels que potagers en pleine terre, terrils de culture, espace de jeu pour enfants sont distribués à l'échelle du site, tandis que d'autres zones sont laissées volontairement vides.

Une série de cheminements, accessibles à la mobilité de tous, favorisant également la rencontre de divers groupes sociaux, destinés à la promotion des usages et au service des résidents pour évaluer. Ces cheminements sont agencés de façon à permettre une phase à leur vie.

Une terrasse pédestre en lien avec le restaurant, accessible au public, favorise le lien et les rencontres entre les différents utilisateurs, résidents et visiteurs. Les arbres et plantations sont sélectionnés pour des espèces locales pour encourager la biodiversité et le développement d'écosystèmes.



Aménagements extérieurs





2^{ème} rang – 2^{ème} prix**10 Yoshi!****03 : 15**Rue du Valentin 58 c/o La Ferblanterie
1004 Lausanne

Sidney Wirth, Dane Tritz, Adrian Wetherell

co-struct SAChemin des Clos 17
1170 Aubonne

Fabrice Meylan



Le projet « Yoshi ! » se présente formellement comme un volume parfait, avec un concept audacieux et clair développé jusque dans ses dernières conséquences, tant dans son langage architectural minimaliste (par juxtaposition de deux formes géométriques), que dans sa volonté de rationalité constructive et fonctionnelle manifestée par la répétition mathématique de ses éléments et de ses fonctions. Cette stratégie a pour avantage d'être claire et efficace, de la grande à la petite échelle, tout en permettant au projet de répondre de manière pertinente à une grande partie des enjeux programmatiques. En même temps, la radicalité de la proposition rencontre des limites dans l'expression du caractère général du bâtiment et sur certains aspects fonctionnels peu adaptés à la population cible ni aux attentes des utilisateurs, menant finalement au jury à ne pas le retenir comme lauréat.

La forme ronde du projet se veut neutre par rapport au contexte proche et fait référence à un environnement lointain constitué des montagnes et des sommets jurassiens. Malheureusement, en raison des grandes dimensions du bâtiment et de l'exiguïté de la parcelle triangulaire à disposition, l'implantation laisse des espaces extérieurs résiduels indéfinis, sans proposer des qualités ou des avantages particuliers dans son rapport au quartier. De plus le bâtiment se retrouve coincé par la route de contournement sur laquelle un nombre significatif de chambres sont très proches et directement orientées.

Les unités de vie de cet EMS se développent autour d'un patio, conçu comme le cloître d'un monastère. Élément centrale du projet, il est à la fois généreux dans ses dimensions et convivial comme espace de rencontre et déambulation. Il est lumineux et subtil dans son périmètre, grâce à la géométrie de ses toitures et un travail soigné en coupe très apprécié par le jury, permettant ainsi de configurer des façades intérieures à une seule hauteur. Ceci a comme avantage d'éviter une sensation d'oppression pour les résidents dans cet espace extérieur qui devient habitable et permet une relation intérieur-extérieur à taille humaine. Etant en relation directe avec les espaces semi-publics des 4 maisonnées, il devient un lieu généreux de vie extérieur dont tous les résidents peuvent profiter.

Le dispositif des chambres prend place au périmètre extérieur du cercle, comme un module qui se répète 360 degrés avec la précision d'une montre. Le bâtiment profite de la pente du terrain pour devenir le projet qui propose le plus de chambres avec accès direct à l'extérieur, ce qui est salué par le jury. Les locaux professionnels sont à l'intérieur (sous la toiture en pente) tout comme les locaux de repas et séjour qui bénéficient d'un espace en double hauteur très intéressant. Les 4 unités de vie s'organisent verticalement sur deux étages, ce qui n'est malheureusement pas idéal au niveau de l'exploitation. Cette répartition des chambres sur deux niveaux implique également que la moitié des résidents doivent descendre d'un étage pour participer aux activités communes de la maisonnée.

Par ses fenêtres hautes et l'ouverture sur le patio intérieur, toutes les circulations horizontales bénéficient favorablement de lumière naturelle. La forme circulaire permet également une certaine flexibilité pour une éventuelle évolution dans la subdivision des unités. Dans ses parcours, cette forme évite les culs-de-sac, et propose des vues alternées entre l'extérieur et l'intérieur. Cette boucle de déambulation infinie présente en revanche un défi pour l'orientation des résidents (notamment ceux avec troubles cognitifs) et du personnel. Les séjours d'unités, par exemple, peu distinguables par rapport aux chambres, seraient difficilement repérables par les résidents.

Malgré ses avantages, la typologie monacale du projet, son caractère unitaire et la richesse spatiale de certaines de ses fonctions évoquent pour le jury une architecture de grand bâtiment institutionnel, voire d'hôtellerie de luxe, qui s'éloigne du concept d'hébergement voulu par la Fondation d'obtenir un EMS à caractère domestique.

La forme trapézoïdale de la chambre est jugée favorablement et permet d'augmenter la sensation spatiale par son ouverture vers l'extérieur. Les chambres se prolongent extérieurement par une généreuse coursive utilisable en loggia. La disposition de la chambre est assez classique et n'apporte pas de commentaire particulier.

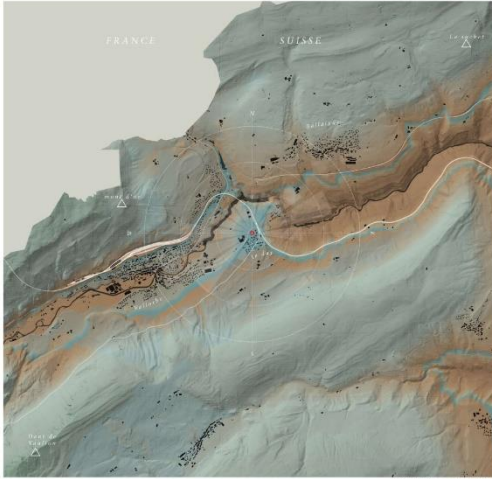
L'entrée principale est bien orientée par rapport à l'accès du site. Le rez-de-chaussée est occupé par les fonctions publiques et professionnelles. La séparation très radicale entre cet étage et les niveaux d'hébergement est accentuée par le positionnement des liaisons verticales.

L'approche constructive du bâtiment est surprenante à la fois que très efficace et bien réfléchi ; elle est particulièrement appréciée par le jury. Par sa modularité à l'extrême, son potentiel de préfabrication et sa compacité (très modeste dans ses surfaces et volumes globaux) il devient le projet le plus économe et l'un des mieux positionnés en termes de durabilité. En ce qui concerne la structure, le concept général fonctionne et est très bien adapté à la construction bois. La complexité géométrique de la toiture introduit cependant une difficulté constructive qui est compensée par la rationalité générale du projet. L'analyse de l'expert feu conclut que le projet s'adapte correctement aux exigences accrues des établissements d'hébergement sociaux-sanitaires.

Approches paysagères

« Yoshi ! » établit un dialogue délicat et réfléchi avec le paysage environnant. Une dualité subtile émerge dans la conception, alternant entre des vues vastes sur le paysage lointain, accessibles depuis les chambres, et une intimité plus intime incarnée par un jardin clos. Ce jardin, qui invite à une déambulation sereine, incarne une esthétique maîtrisée et une qualité spatiale évidente, enrichie par un aménagement en pleine terre et par le ruissellement de l'eau des toitures, garantissant ainsi une végétation durable et luxuriante.

En revanche, l'intégration des espaces hors des murs en continuité du bâtiment demeure plus problématique. Ces espaces, traités de manière plus résiduelle, n'arrivent pas à instaurer la continuité attendue avec le parc existant. L'ensemble manque alors d'un lien fort et fluide qui permettrait de prolonger cette relation étroite entre bâti et nature dans toute la composition paysagère. Ce constat nuance la qualité de l'intégration globale du projet dans son environnement immédiat et pose une limite au potentiel immersif pourtant initié au cœur du jardin intérieur.

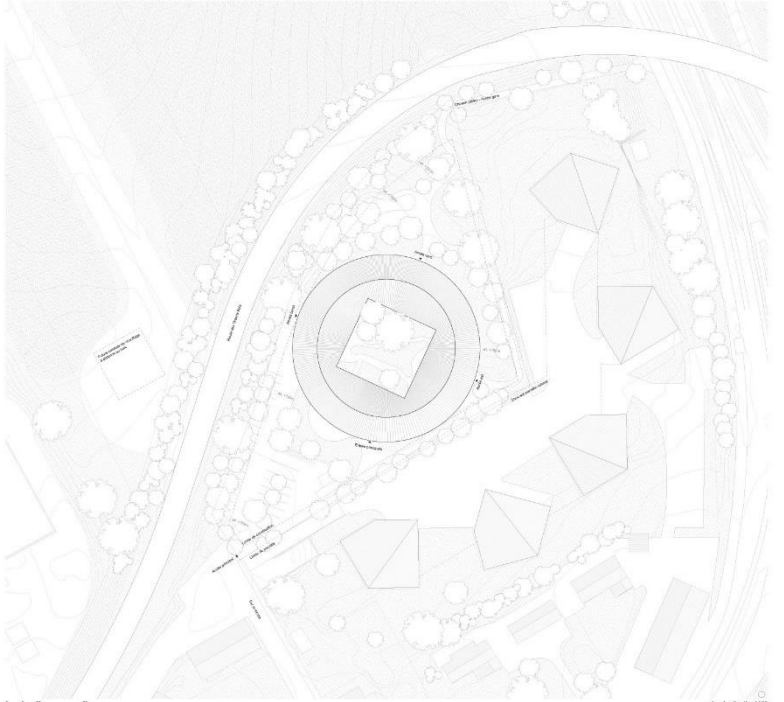


Immanence

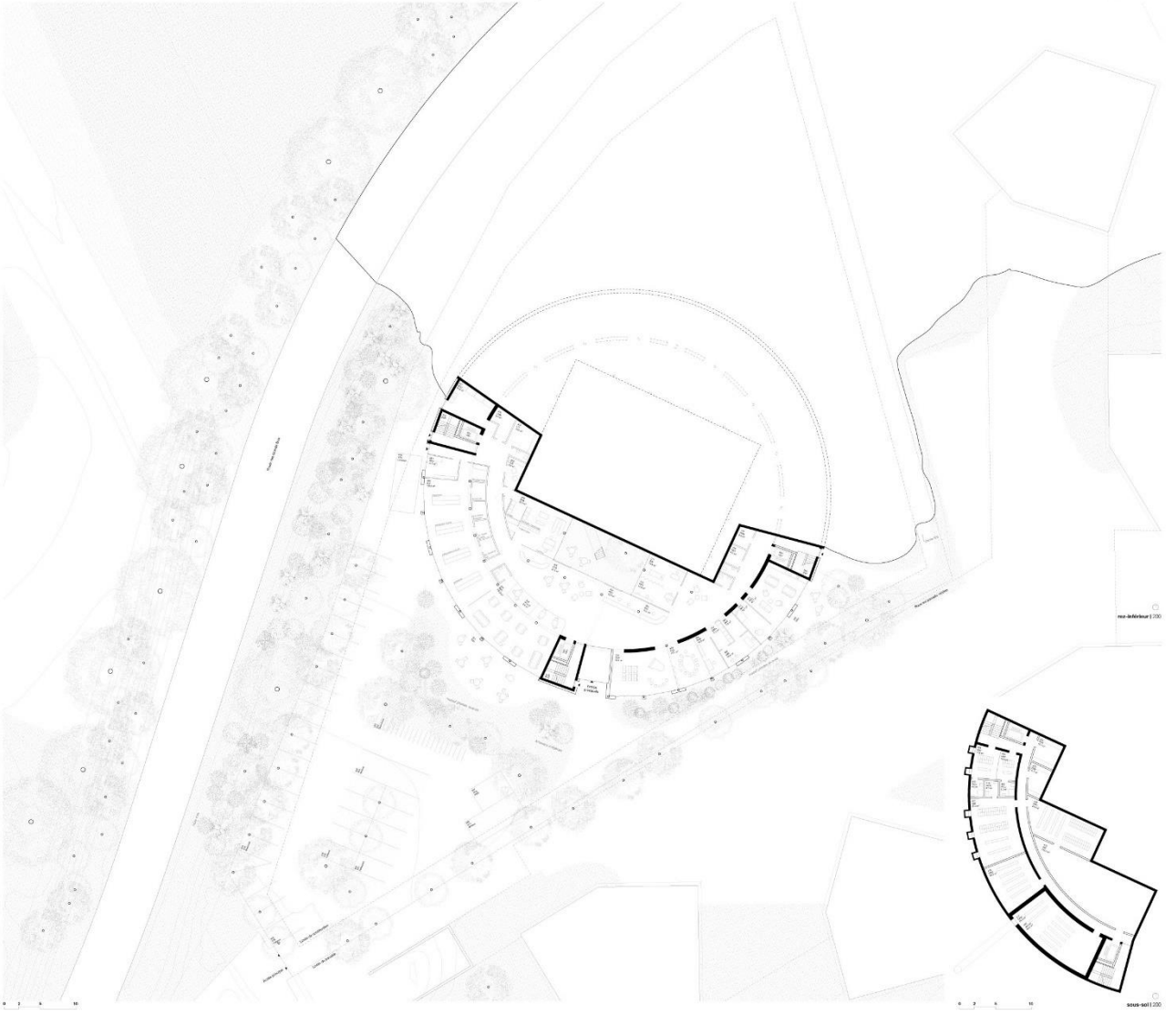
Il s'agit de la zone de la vallée de la Vallorbe, le territoire de la commune de Vallorbe, qui est le territoire de la commune de Vallorbe. Il s'agit de la zone de la vallée de la Vallorbe, le territoire de la commune de Vallorbe, qui est le territoire de la commune de Vallorbe. Il s'agit de la zone de la vallée de la Vallorbe, le territoire de la commune de Vallorbe, qui est le territoire de la commune de Vallorbe.

Il s'agit de la zone de la vallée de la Vallorbe, le territoire de la commune de Vallorbe, qui est le territoire de la commune de Vallorbe. Il s'agit de la zone de la vallée de la Vallorbe, le territoire de la commune de Vallorbe, qui est le territoire de la commune de Vallorbe. Il s'agit de la zone de la vallée de la Vallorbe, le territoire de la commune de Vallorbe, qui est le territoire de la commune de Vallorbe.

Il s'agit de la zone de la vallée de la Vallorbe, le territoire de la commune de Vallorbe, qui est le territoire de la commune de Vallorbe. Il s'agit de la zone de la vallée de la Vallorbe, le territoire de la commune de Vallorbe, qui est le territoire de la commune de Vallorbe. Il s'agit de la zone de la vallée de la Vallorbe, le territoire de la commune de Vallorbe, qui est le territoire de la commune de Vallorbe.



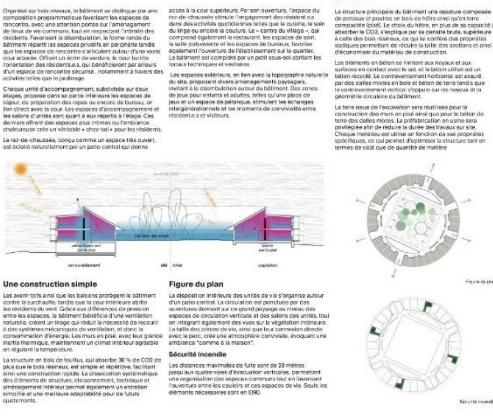
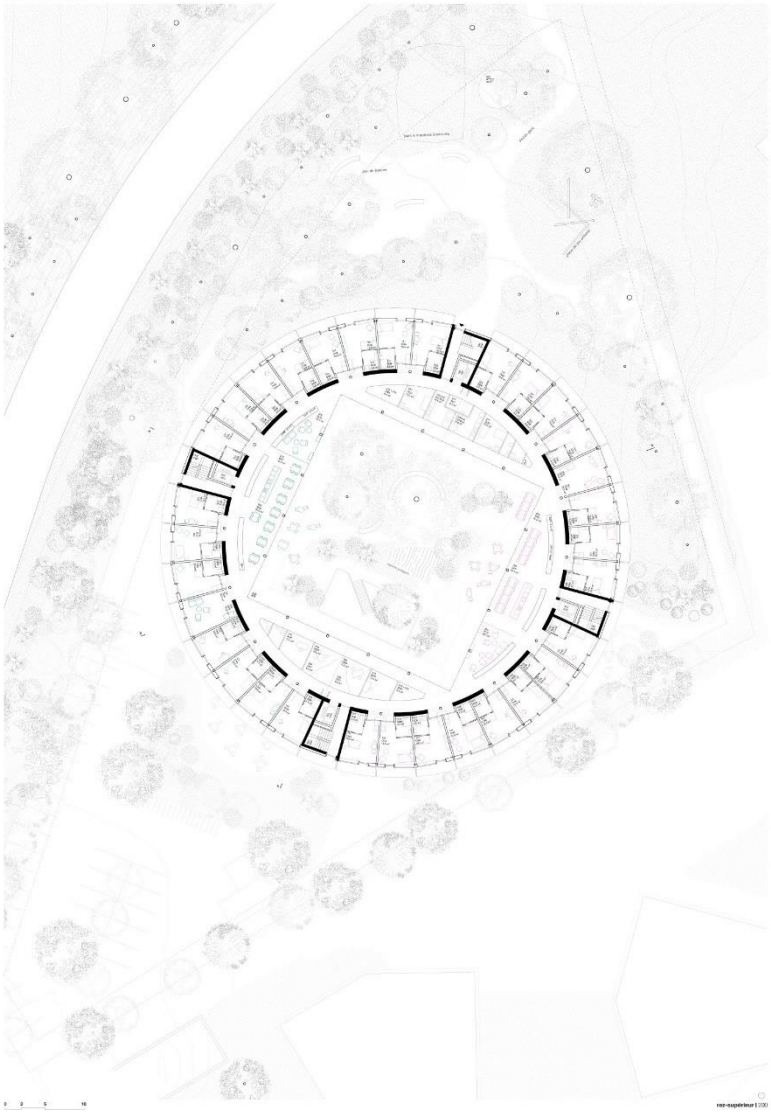
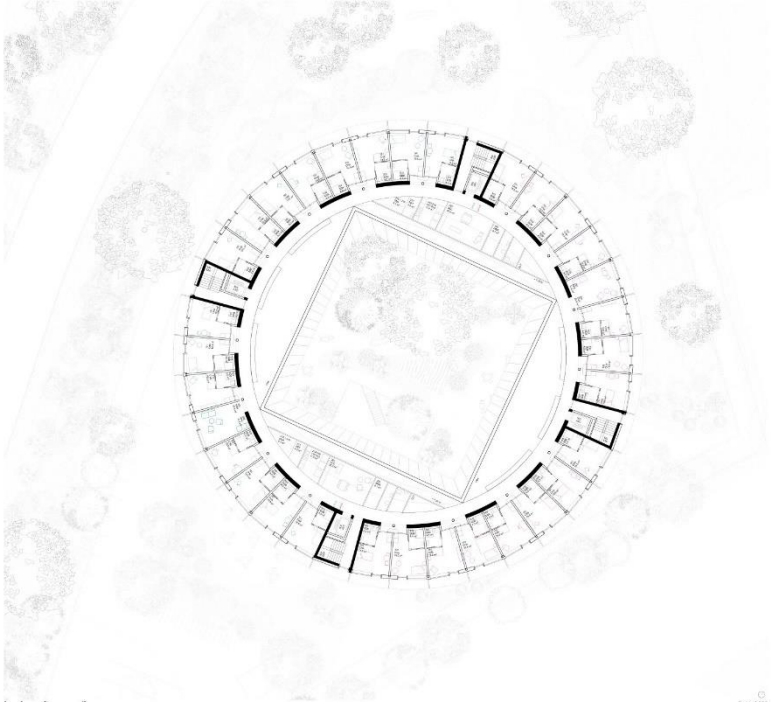
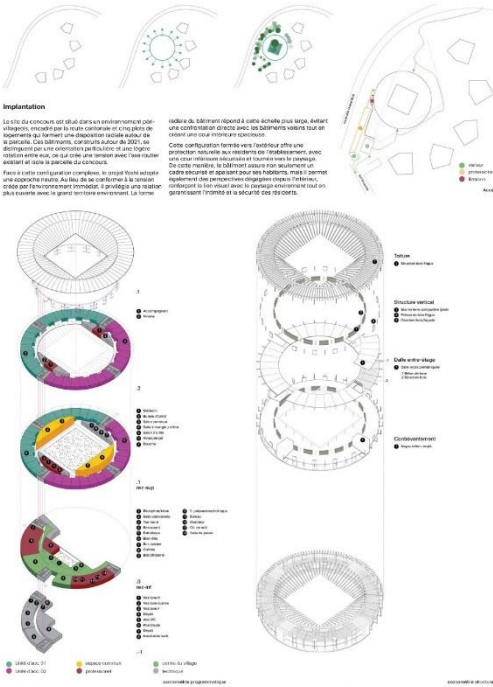
plan de situation 1:500



plan de situation 1:200



"vue sur le jardin"



3^{ème} rang – 3^{ème} prix

16 «Et ne durent que les moments doux»

bunq SARue Saint-Jean 32
1260 Nyon

Julien Grisel, Cyril Lecoultré, Laurent Gaille, Rémi Mauduit, Jonas Elben, Damien Haraux



Les auteurs proposent un bâtiment en peigne ou chaque unité se lit de manière claire et distincte. Ce parti pris transcrit parfaitement bien l'échelle domestique souhaitée et le fonctionnement distinct de chaque unité en maisonnée. L'idée maîtresse du projet, aussi bien du point de vue urbanistique que de celui de l'organisation du plan, est celle de la création d'un village : les mots de maisonnée, rue, placette, jardin et de parc sont régulièrement cités en référence. Cette approche sensible est qualitative, puisqu'elle offre une lecture variée à différentes échelles et place l'habitant dans un contexte domestique et connu.

Du point de vue de l'organisation de la parcelle, le projet développe un espace de distribution arriéré le long de la route cantonale, qui organise les flux et les entrées principales ; depuis le centre du quartier, le bâtiment se présente comme une série de maisonnées qui se partagent un grand jardin dans lequel la déambulation devient possible. La zone dédiée au parking se situe à l'entrée du site et le long de la rue arriérée. L'entrée piétonne quant à elle se situe au centre du dispositif en peigne, côté parc urbain.

Les maisonnées définissent des sous-espaces de jardin, bordés de façades où les vis-à-vis entre les unités sont nombreux. Bien que les chambres donnent toutes sur des espaces végétalisés et que la modénature des façades cherche à empêcher les vues directes, la proximité de chaque corps de bâtiment questionne : la qualité spatiale des espaces de jardinets, dont les rapports profondeur/ largeur/ hauteur sont questionnables, laisse le jury dubitatif sur la qualité spatiale et la valeur d'usage de ces espaces.

Sur le plan organisationnel côté route, les auteurs développent à tous les étages, un concept de rue intérieure animée où se retrouvent toutes les circulations verticales. Une série de dispositifs architecturaux, programmatiques et spatiaux offrent aux résidents des séquences entre vie privée et vie partagée. Si l'espace de seuil entre chambre et rue, est travaillé de manière sensible, la cohabitation entre les espaces de déambulation de la rue et celle des espaces dédiés, tels que les salons d'unité, n'est cependant pas très claire. L'organisation de chambre est intéressante, mais son balcon ne semble pas exploitable pour la population visée.

Bien que jugée très intéressante par le jury, la séparation des unités par des corps de bâtiments distincts pose le problème de l'exploitation : plusieurs locaux d'intendance (tels que les vidoirs par exemple) mériteraient d'être doublés afin d'éviter des allées et venues entre les unités. Cette nécessité de traverser les unités pour aller trouver un programme qui ne se trouve que dans l'une d'entre elles, semble réhabilitaire au quotidien. Ainsi, bien que le projet soit riche en propositions et original quant à sa mise en forme, son exploitation paraît difficile. Sur le plan architectural, les espaces de jardins entre les bâtis n'ont pas réussi à convaincre le jury de qualités suffisantes. Du point de vue dimensionnel, le projet est l'un des plus gourmands en termes de surface et volumes et son concept structurel n'est pas abouti.

Approches paysagères

La composition paysagère se structure autour de cours intimes au cœur des unités de vie, contrastant avec une cour centrale plus animée. Cette diversité de sous-espaces apporte une gradation dans les degrés de privacité, offrant aux résidents des lieux de repos, de rencontre, ou de contemplation, tout en préservant des vues dégagées sans vis-à-vis indésirables grâce à l'inclinaison des façades. Les aménagements extérieurs, comme le jardin et les lieux de rencontre

(place de pétanque, jeux pour enfants), créent des liens entre les résidents et le quartier, établissant le jardin de l'EMS comme un véritable poumon vert pour l'ensemble du quartier.

L'ensemble du projet propose un parcours enrichi d'espaces variés et gradués, où les résidents peuvent naviguer librement entre des espaces domestiques plus intimistes et des lieux communautaires plus animés, tels que le centre du village avec son tea-room, son kiosque et son restaurant. Toutefois, le projet suscite des interrogations quant à sa relation avec le parc existant. Les cours, bien qu'apportant une échelle domestique appréciable, peinent à convaincre par leur potentiel d'usages et de végétalisation. La transition entre les espaces semi-privés et les zones de stationnement ainsi que la desserte routière du quartier voisin apparaît également moins aboutie. Un travail plus subtil des strates basses aurait pu renforcer l'intégration paysagère et la cohérence de ces espaces, offrant une continuité plus harmonieuse dans l'ensemble du projet.

"Et ne durent que les moments doux" Concours d'architecture EMS Jura II à Vallorbe



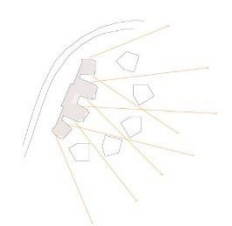
Vue du jardin



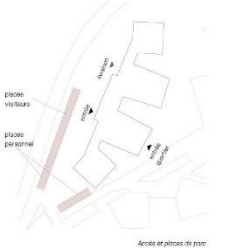
Plan de situation | 1:500



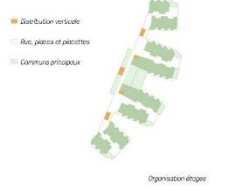
Plan de situation :
 - créer une cour d'entrée et une distribution primaire côté rue
 - offrir aux habitants un confort protégé et verdoyant
 - permettre au quartier de profiter d'un grand jardin



Des vues vers le bâtiment qui influencent la morphologie du bâtiment



Accès et places de parc



Organisation d'étage

Implantation
 Le projet pour le nouvel établissement médico-social s'inscrit dans un contexte contrasté que la route des Grands Bois, à l'aplomb de manière à composer une cour d'entrée au nord-ouest et grand jardin au sud-est en rapport avec le nouveau quartier d'habitation. Cette disposition permet de placer les services et la distribution des locaux de travail à protéger le jardin et le quartier du bruit de la route. Les chambres sont réparties dans des « maisons » implantées dans le jardin.
 Le bâtiment se présente ainsi comme une série de maisons partageant des espaces de jardin réalisés par une distribution longitudinale.

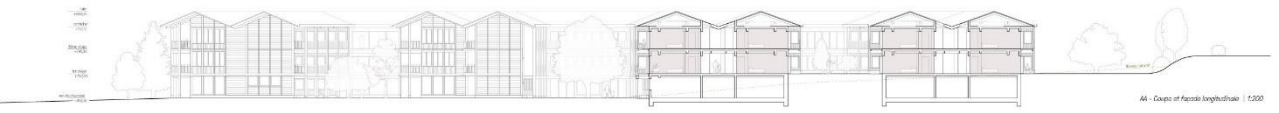
Morphologie
 La disposition des maisons dans le jardin définit des sous-espaces du parc, se offrant des dégroupements sur le paysage et les vestiaires.
 Les cours intimes se trouvent au cœur des unités de vie, la cour centrale est plus animée. Les chambres bénéficient des dégroupements de ces cours, l'absence des façades évitant les vues indésirables.
 Le nouvel EMS étant un élément important pour le quartier, les programmes de rue de chaudière, notamment le centre du village (avec le bar-restaurant, le kiosque, le coiffeur et le restaurant) mais également certains aménagements extérieurs du jardin, tels que les jeux pour enfants ou la place de parking orientent des lieux forts avec le contact et entre les résidents et les habitants du quartier. La présence du jardin de l'EMS en tant que poutre vert permet aussi d'atténuer le ressenti dans le quartier.

Accès
 Les places pour les collaborateurs et les visiteurs sont majoritairement situées à l'arrière du site et proches de l'accueil. Le personnel peut également accéder à son lieu de travail sans pour autant passer par le centre du village avant.
 Les livraisons et l'apport des véhicules de service sont situés tout au nord de la cour d'entrée.
 Pour finir un accès piéton au centre du village est mis en place dans le jardin et permet aux habitants du quartier d'accéder à ces espaces.

Lieu de vie
 Le plan est formellement inspiré du village, des cours de circulation latérales et ponctuelles de lieux de rencontre (grassetto) distribuent les chambres et les espaces communs. Cela constitue une distribution claire et permet aux résidents de s'orienter facilement. Les tiers entre les espaces sont travaillés par gradient de proximité.



Plan du rez de chaussée | 1:200



Al - Coupe et façade longitudinale | 1:200

"Et ne durent que les moments doux" Concours d'architecture EMS Jura II à Vallorbe

Différentes intensités de commun permettent une transition maîtrisée entre l'échelle domestique et privative de la chambre et entre l'échelle communautaire et animée du centre du village.

Une série de dispositifs architecturaux et d'espaces ont été pensés pour offrir une diversité de situations dont le degré de proximité évolue pour permettre des interactions de différentes natures. Une séquence typologique pourrait se dérouler comme ceci :
 Du sortir de sa chambre, on passe par l'entrée, marquée par un seuil comme celui d'une maisonnette (1), cet espace permet aux résidents de gérer leur propre besoin d'interaction. Ce seuil sera ensuite à éviter si l'on s'apprête à rejoindre la cour.



(1) coupe de l'entrée des chambres



(2) coupe d'un salon d'unité de vie



(3) coupe de la grande rue depuis le hall d'entrée



(4) coupe de la terrasse

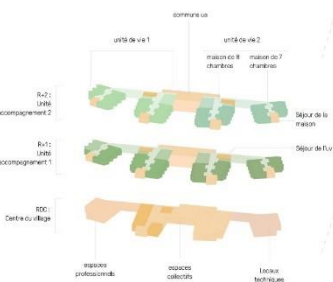
Chaque maison de 7 ou 8 chambres dispose d'un petit espace de séjour qui permet de ne pas directement aller dans le séjour commun de l'unité d'accompagnement.

Ces séjours d'unités de vie (2) sont pensés comme un petit square de village. Ils ont plusieurs orientations et vues et sont en lien avec l'ensemble des distributions.

La salle à manger commune (3) bénéficie d'une double orientation généreuse et d'un rapport privilégié à la cour principale grâce au balcon.

Cette grande rue (4) traverse en longueur cette partie du bâtiment et intègre sur de part et d'autre les espaces de leur lieu, de confort et des diverses activités du centre du village. Les deux accès au bâtiment se font aux extrémités de la rue.

Pour finir, la terrasse (5) située en prolongement du restaurant et du bar-room bénéficie des couleurs et des odeurs du jardin, ce cadre préservé est idéal pour se détendre et pour se restaurer lors des beaux jours.



Organisation
 Le programme commun et l'administration de l'EMS occupent le rez de jardin des maisons. L'administration se trouve dans le premier, proche de l'entrée et de facile sur le site au sud-ouest. Le « centre du village » est situé au rez de la seconde. Il est à la fois accessible depuis le cour d'entrée et depuis le quartier. On retrouve au centre, le restaurant se prolongeant avec une terrasse dans le jardin. La cuisine possible des espaces ouverts sur le jardin et un accès de livraison depuis la cour d'entrée.
 Les chambres des résidents sont organisées par maisons de 7 et de 8 chambres. Chaque maison possède un salon avec un prolongement extérieur donnant sur le jardin.
 Deux maisons partagent ensemble un salon commun et composent ainsi ensemble une unité de vie de 15 lits. Le plan étant symétrique, les unités de vies partagent entre-elles un grand espace commun (salle à manger et salons) protégé d'une terrasse au sol est couvert sur ses fondations des arbres du parc. L'ensemble forme une unité d'accompagnement par étage.



(3) Vue de la salle à manger de l'unité d'accompagnement au dernier étage.



Plan des étages 1 et 2 | L&P



86 - Coupe transversale | 1:200

"Et ne durent que les moments doux" Concours d'architecture EMS Jura II à Vallorbe

L'empreinte du bâtiment et des parkings est contenue dans la partie supérieure de la parcelle, côté route. Ce concept permet de dégager de généreuses surfaces de jardins en pleine terre couverts sur le grand paysage.



Composition des aménagements

La végétation et les aménagements sont conçus de l'ambiance et de la qualité du lieu. Ils assurent l'intimité et le cadre des résidents et ajoutent une dimension végétale et paysagère au quartier.

Le jardin est composé de plusieurs espaces, un grand parc pour les résidents et une frange plus ouverte au quartier au sud-ouest.

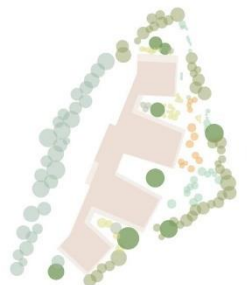
On y trouve un espace récréatif avec des jeux pour enfants (E) un terrain de pétanque (G). Des jardins potagers (C) bordent le grand espace collectif (H) ainsi d'un grand tîlou qui abrite le service de restauration du bar-restaurant.

La raste des éléments de parc sont dédiés aux résidents, la place de gymnastique (S) est adossée au quartier par une haie d'arbres autochtones. En remontant vers le nord, une promenade sensorielle (R) est jalonnée de différentes espèces de plantes et de fleurs qui stimulent les différents sens. Elle aboutit à un espace de rencontre (T) abrité en partie par un kiosque.

Des parterres de jardin plus intimes se situent entre les maisons. Des sols des espèces plus calmes et complètes (S) sont jalonnées de fleurs spécifiques à chaque zone. Une de ces zones (D) est aussi en lien avec des charnières de plein pied pour des résidents désireux d'un rapport au jardin.



Accompagné paysagère



Composition paysagère

- Arbres majeurs : Chêne, Tilleul, Cèdre, ...
- Arbres d'ornement : Cornouille, Erable, ...
- Arbres résineux : Pin, Sapin, ...
- Arbres de haies endémiques : Orme, Bouleau, Charme, Maugé, ...
- Arbres fruitiers
- Arbustes aromatisés
- Arbres de poche haie et arbres exotiques



Plancher bois ventilé

Constructions

Le projet propose une construction minimisant son bilan carbone. Les excavations sont donc limitées et seul le volume habitable est soutenu. Les parties contre sol sont réalisées en béton armé ainsi que certaines parties de murs extérieurs au contreventement. Le reste de la structure verticale est composée d'une ossature en bois. Les dalles sont mixtes : des dalles dans la partie inférieure et une dalle de béton (10cm) sur la partie supérieure.

Les portées des toitures à deux pans permettent une construction simple faite de poutres et de chevrons. Les balcons ont une structure portative indépendante permettant de gérer simplement leur rapport à l'isolation thermique.

Ainsi, l'ensemble des éléments en bois peut être préfabriqué pour limiter le temps de montage sur le site et les nuisances du chantier.

La façade est réalisée en lattes de bois peintes.

Les structures verticales des façades permettent à la végétation de monter sur les façades. Les volumes s'ouvrent ainsi dans la végétation des jardins en reprenant le langage simple des constructions en bois.

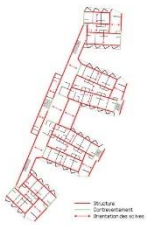


Schéma structure



Elevation de la façade de 1/33e

Plancher bois ventilé	441 mm
Isolation thermique sous-poutre	24 mm
Lame d'OSB	45 mm
Paroi en bois 190-gil	22 mm
Isolation thermique laine de verre	200 mm
Paroi en OSB	18 mm
Isolation acoustique	40 mm
Sous-étage aléatoire	25 mm
Plancher intérieur	100 mm
Mur extérieur bois	190 mm
Tripes vitrées	65 mm



Elevation de la coupe de 1/33e

Dalle mixte	500 mm
Revêtement de sol RPT	15 mm
Chape RPT	30 mm
Isolation acoustique RPT	40 mm
Dalle OSB	100 mm
Dalle OSB	240 mm
Paroi en bois	60 mm
Paroi intérieure bois	200 mm
Tout-à-l'égout système pluvial	25 mm
Châssis de support et isolation	75 mm
Tout-à-l'égout système pluvial	25 mm

Environnement et technique

Le bâtiment intègre les valeurs fortes par le label Minergie Eco. Le projet ouvre une voie dans sa conception et sa réalisation avec le programme Minergie permettant notamment une analyse d'impact de vie des opérations.

Disposé de la toiture permet de placer les éléments techniques (ventilateurs, électrovanne, distribution sanitaire...) nécessaires au fonctionnement de l'habitat.

Le volume en toiture est utilisé pour récupérer et stocker l'eau de pluie de manière à l'utiliser pour les arrosages des jardins.

Des panneaux solaires thermiques et photovoltaïques sur les toitures assurent en partie l'approvisionnement en électricité et en eau chaude sanitaire.

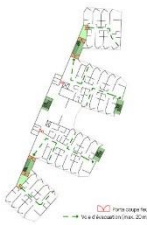


Schéma feu



Elevation de la coupe de 1/33e

La chambre

Un petit vestibule (1) avec un rangement forme un sasil entre la chambre et le couloir. C'est un lieu de convivialité orienté vers les habitants de la maison. À l'intérieur, un petit hall (2) offre une vision directe sur la partie la plus intime (3) où se trouve le lit. La chambre se décompose ensuite en deux zones (4) qui composent un espace unique de jour permettant au résident de se tenir à la fraîche et de recevoir des invités. Le deuxièmement protège ainsi la chambre dans le jardin tout en permettant par sa forme l'intimité et le dépayssé visuel. Autour les vis-à-vis. Le balcon (5) vient terminer la chambre par un espace extérieur sur le jardin.

Les charnières doubles peuvent se ouvrir sans endommager des résidents. Le hall est ainsi modulable et sur des deux espaces peut être utilisé comme pièce de jour.



Nord-Est - Façade côté rue 1/200

4^{ème} rang – 4^{ème} prix**8 Ferdinand****CCHE Nyon SA**Rue de la Môrache 9
1260 NyonMax Nack, Quyen Nguyen, Louis
Giroud, Doriand Jatou

Le projet « Ferdinand » s'implante de manière harmonieuse entre la route des Grands Bois et les bâtiments d'habitation situés en contrebas. Il se compose d'un élément central et de deux ailes qui se terminent en étoiles, créant ainsi un bâtiment articulé qui s'intègre de manière naturelle dans la forme triangulaire du site.

L'articulation du volume en plusieurs corps de bâtiments permet de structurer les aménagements extérieurs en différentes zones distinctes, en harmonie avec les caractéristiques extérieures du site. A l'Ouest, un parvis permet d'accueillir l'entrée principale ainsi que la zone de stationnement tandis qu'un deuxième accès au Nord facilite l'accès aux usagers venant de la gare, optimisant ainsi la fluidité des déplacements. Le Jardin de pluie, le Grand Parc ainsi que la Promenade Florale à l'Est créent des lieux de détente accueillants pour l'ensemble des résidents tout en jouant le rôle de transition avec les cinq autres immeubles d'habitation.

L'entrée du bâtiment, située dans le corps central, s'ouvre sur un large hall de réception. Depuis ce centre, différentes ailes rayonnent et regroupent les bureaux administratifs à l'Ouest, les espaces réservés au personnel à l'Est, ainsi que la salle de restaurant et la cuisine au Sud. Ce large espace central se répète sur tous les niveaux supérieurs et s'ouvre tour à tour sur un séjour et une salle à manger semi-privative qui se prolongent en jardin d'hiver.

Les locaux destinés à l'équipe de soins sont toujours positionnés à proximité de ce centre depuis lequel deux groupes de 15 chambres composent chaque étage. Chaque maisonnée, composée de ces 15 chambres, dispose d'un couloir central qui s'élargit à certains endroits afin de laisser place à des zones de rencontre, pensées comme des extensions des chambres. Bien que spacieux, ces espaces manquent de lumière naturelle, ce qui soulève la question de leur qualité, ainsi que du bruit généré devant les chambres pour les résidents qui y recherchent avant tout du calme.

À l'extrémité de ce premier couloir central, un volume est placé transversalement ; il regroupe les autres chambres qui sont desservies par un parcours qui manque de clarté. Malgré la grande générosité des espaces de circulation, le jury regrette que le parcours ne facilite pas l'orientation des résidents, les obligeant pour certains à contourner les cages d'escalier pour atteindre leur chambre. Le jury regrette également les trop longues distances de circulation entre deux parties du programme. Il s'agit notamment pour les résidents des maisonnées 2 et 4 qui souhaitent se rendre au restaurant du rez-de-chaussée. En somme, la trop grande générosité des espaces de circulation et du hall d'entrée impacte fortement le ratio des surfaces utiles du projet. Le jury aurait souhaité une plus grande simplicité et rationalité dans le parcours.

Le projet a su profiter de la topographie naturelle du terrain, en proposant une partie des chambres de plain-pied au rez-de-chaussée, les autres sont dotées de balcon individuel. La chambre, quant à elle, avec ses proportions presque carrées, offre de nombreuses possibilités d'aménagement. La diffusion de la lumière naturelle est optimale grâce à la profondeur maîtrisée des pièces. Dotée d'un noyau sanitaire situé côté couloir, la chambre garantit une certaine fonctionnalité et se prolonge sur les balcons durant la belle saison.

Par sa forme articulée, le projet parvient à proposer des volumes relativement fins qui offrent une échelle plus humaine. Les façades et la mise en avant des balcons adoptent une expression résolument domestique, visant à se démarquer de l'image traditionnelle d'une institution. L'emplacement des entrées s'inscrit dans la logique des aménagements extérieurs et des caractéristiques du site, de manière que chaque élément trouve sa place naturellement et permette une hiérarchisation des flux entre les résidents, le personnel et les visiteurs.

En ce qui concerne la structure, une partie du rez-de-chaussée qui est située contre le terrain devrait être conçue en béton armé. Pour ce qui est des étages supérieurs, des structures primaires en bois semblent manquer à plusieurs endroits, en particulier le long des faîtes des toitures et dans la zone centrale. La stabilité de l'ensemble du bâtiment ne peut pas être garantie par les deux seuls noyaux en béton armé et à l'état actuel il semble difficile de trouver d'autres refends verticaux alignés et s'étendant sur toute la largeur du bâtiment sans péjorer le projet.

Au niveau des planchers, l'alignement des sommiers et des solives semble très difficile à réaliser. En ce qui concerne la distribution de la ventilation, les raccords entre les différentes gaines verticales et horizontales ne semblent pas toujours très clairs. Au niveau de la protection incendie, les voies d'évacuation ne donnent pas toutes accès directement vers l'extérieur.

Approches paysagères

Le projet « Ferdinand » s'attache encore à structurer et enrichir les aménagements extérieurs en continuité avec les qualités du site. La composition paysagère exploite les contours triangulaires de la parcelle en introduisant une diversité de lieux extérieurs, à la fois protégés et ouverts sur le quartier. L'aménagement central agit comme une zone d'échange et de détente, accueillant une végétation variée qui soutient le caractère résidentiel et intime du projet. Les espaces extérieurs se déclinent en zones de déambulation et de contemplation, permettant aux résidents de profiter de points de vue sur le paysage environnant, les montagnes et la vie du quartier.

Les concepteurs proposent des espaces et usages pertinents, agrémentés de plantations en strates basses, enrichissant l'expérience des résidents et des visiteurs. Une réflexion approfondie sur la gestion des eaux se traduit par un bassin au point bas du site, intégrant l'aspect écologique au cœur du paysage. Le parking, également traité avec soin, présente une matérialité perméable et une forme souple qui s'insère discrètement dans la topographie existante, achevant une composition paysagère équilibrée et intégrée.

Parti architectural et paysager

L'analyse des lieux a mis en lumière deux thématiques fortes du site. La première réside dans un contexte construit de qualité remarquable, avec deux bâtiments orientés qui annoncent un regroupement autour d'un espace central. La deuxième thématique est celle d'une parcelle relativement verte bordée d'une route étroite lui conférant en partie une forme triangulaire singulière, et qui est occupée d'un côté par le chemin du Contournement du sud, et de l'autre par la nouvelle gare du nord.

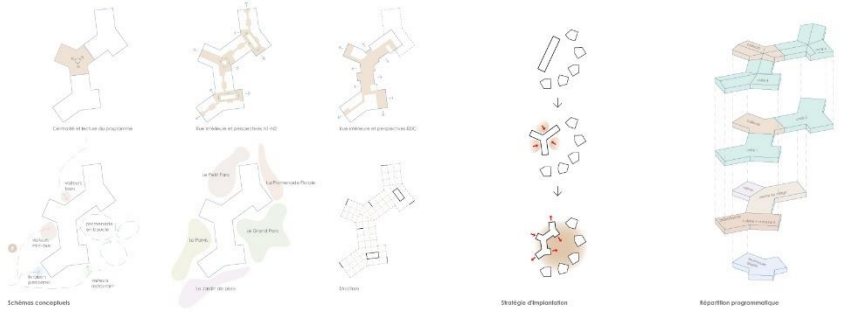
Le nouveau projet cherche à compléter le grès d'un "carré" ombragé par les immeubles d'habitation afin de créer un espace généralisé et accueillant pour l'ensemble des habitants. Cette idée s'inscrit comme une évidence pour ce site, car comme autour d'un feu, les bâtiments se côtoient et conviennent ensemble.

Ce vide spatial est également l'endroit pour le quartier, tandis que les deux autres angles du "triangle" seront les accès principaux à EMS, en voiture ou en train. Dans ce sens, la forme du projet s'adapte à la parcelle et à ses spécificités pour former un porche d'entrée ou sur et un espace cocooné au nord. La volumétrie, à la fois maîtrisée et harmonieuse, génère des espaces diversifiés et accessibles.

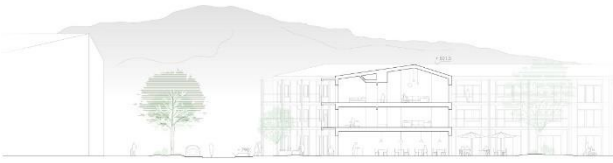
L'impression générale promise par cette forme programmatique est celle d'une école plus humaine avec des corps de bâtiment espacés, les réduisant dans l'impact visuel. Pour renforcer cette sensation d'humanité, l'impression des façades est soignée, avec des ouvertures, avec des dimensions d'ouvertures maîtrisées, une harmonie entre les volumes pour éviter l'effet d'un socle commercial et des volumes affaiblis qui renforcent ce sentiment d'appartenance ou nouveau quartier et non à une institution.

A l'intérieur de leur nouvelle maison, les résidents pourront facilement s'orienter grâce à une organisation simple avec une centralité qui dirige deux "branches". Au second étage, la dimension sera l'ordre qui dirige les différentes activités (restaurant, collégiens, salon de rencontre, salle polyvalente, espace d'entrée ou encore salle de sport). Chaque espace de rencontre permettra de se retrouver facilement et offre des liens avec le paysage et les espaces extérieurs.

Aux étages, la forme confère une certaine logique en plan avec une distinction claire des maisons et des espaces communs. La visibilité offre également différents points de vue vers le paysage, parfois vers la ville de quartier, d'autres fois vers les montagnes ou le volet-vent des vents. Au cœur du bâtiment, les résidents pourront profiter d'un salon du matin côté cour et d'une terrasse généralisée pour admirer le paysage et la ville d'été.



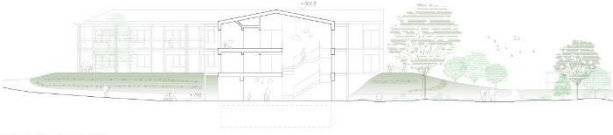
Plan de situation - éch. 1:500



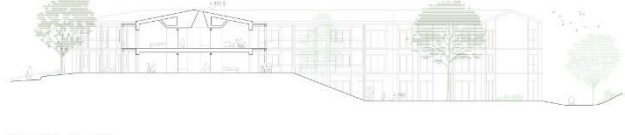
Coupe AA - éch. 1:200



Coupe CC - éch. 1:200



Coupe BB - éch. 1:200



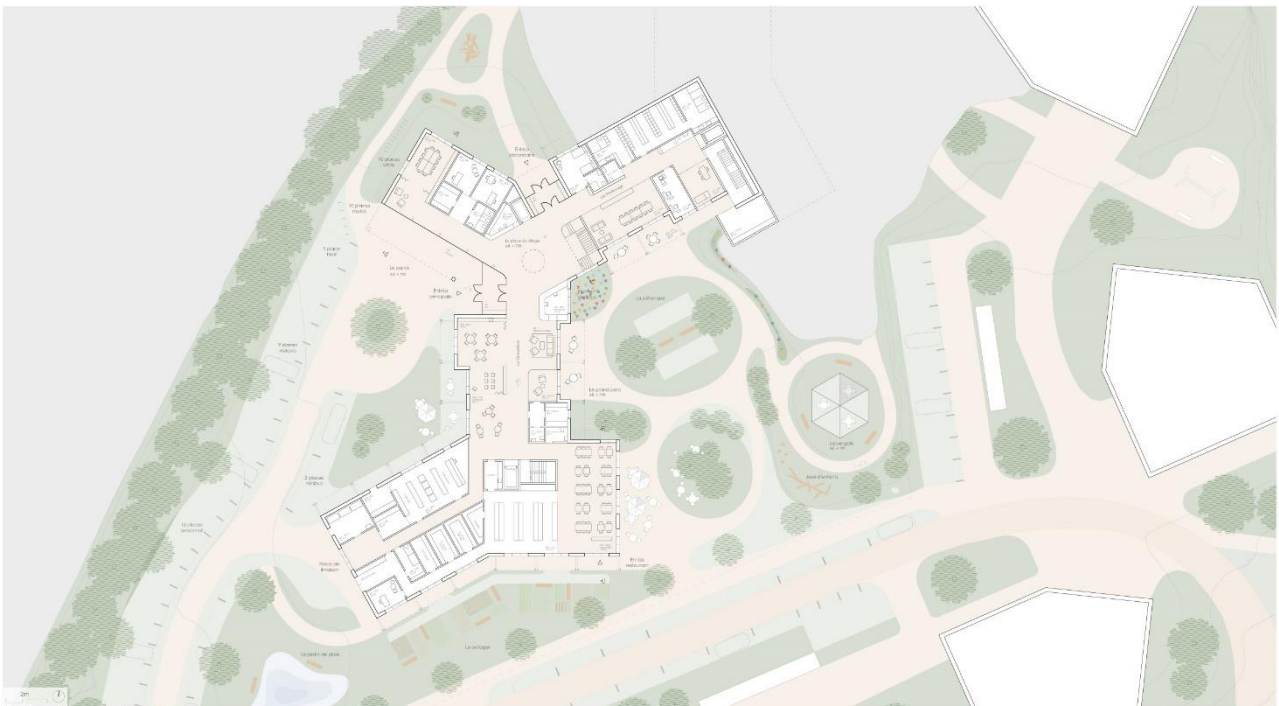
Coupe DD - éch. 1:200



Plan étage 1 - éch. 1:200



Plan étage 2 - éch. 1:200



Plan du rez-de-chaussée - éch. 1:200

La chambre

Le projet développe une typologie de chambre plus ouverte et généreuse, notamment par des dimensions et surfaces légèrement plus grandes que la norme, mais aussi par un traitement des contours de l'espace d'intérieur, avec un vestiaire renoué pour donner plus d'ampleur à l'espace. Les chambres offrent différentes possibilités d'aménagement, selon la personnalité et les envies des résidents.

L'espace des résidents s'étend du balcon jusqu'au couloir, qui à certains endroits regroupe plusieurs entrées et offre comme un prolongement de l'espace. Ce couloir se veut habitable et propose à ses occupants tel ou deux bancs. Le couloir est particulièrement sécurisé également par une lumière redoublée.

Les balcons sont très amovibles ce qui permet aux résidents de accéder à leur quai de leur espace d'intérieur, en étant par exemple le réseau pour doubler la surface du balcon partagé avec le ou la voisine.

Chaque balcon est également équipé d'un petit local à plantes ce qui permet aux résidents d'entretenir des plantes sans nécessairement sortir à l'extérieur. Enfin, la ventilation permet à certaines chambres du premier étage d'avoir accès à un jardin privatif.

La durabilité

Le choix du bois pour la construction a répondu comme une évidence, une promesse à tenir pour un avenir serein, matériau vivant et à faible émission carbone, les façades en bois induisent visuel au rythme des années et mouvementent l'air dans l'épaisseur du bois.

L'origine du bois sera locale, il pourra provenir de l'âge de la région. La préfabrication pour une construction modulaire et économique en bois permet d'optimiser la réalisation, réduire les transports et minimiser l'empreinte carbone. La simplicité de la construction permettra de gagner du temps pour le chantier, minimiser ainsi les nuisances pour les usagers.

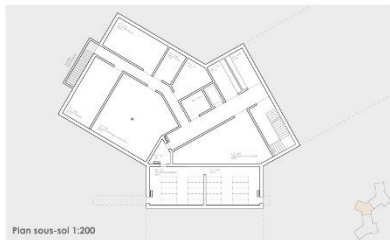
Qu'en l'aspect durabilité, la structure en bois est également intéressante pour ses qualités de légèreté et son bon comportement sismique global. Le projet propose une norme régulière en façade et à l'intérieur, des parois courbes pour la structure primaire. Construite durablement et aussi construite sismiquement.

Dans ce sens, le projet opte pour l'usage de bois massif ou bon endroit. Le sous-sol sera béton armé qui les rayons pour des racines sismiques et de confortement.

Les façades seront en caillou bois, revêtue d'un barilage avec un emboîtement rainé cillé au gré. Les ouvertures seront munies de protections solaires réglées et orientables selon les saisons. Les fenêtres auront les ouvertures nécessaires pour l'aération et le rafraîchissement nocturne. Quant aux dalles, celles-ci seront mises pour avoir une bonne inertie thermique et pour des usages acoustiques.

Un chauffage par sonde géothermique est intégré pour fonctionner rapidement à long terme. La ventilation est prévue en simple flux avec disposition de réglette hygro-régulable, les motorisations seront prévues dans la mezzanine pour la structure primaire. Construite durablement et aussi construite sismiquement.

Les balcons seront équipés de panneaux solaires photovoltaïques, la géométrie du projet permettant de profiter de l'ensemble de la course solaire. Enfin, le projet cherche à minimiser les mouvements de terre, notamment par l'absence de parking souterrain pour favoriser la pleine terre.



Plan sous-sol 1:200

La fonctionnalité

Le centre du bâtiment accueille toutes les parties communes, et fait office de zone ventilée. Dans ce sens, les espaces de séjours sont ainsi accessibles par l'accès central.

D'autre part, les espaces techniques sont également situés au centre, dans un sous-sol partiel, ce qui permet de distribuer les gaines efficacement de part et d'autre.

Les surcroûtes permettront de faire passer les gaines où c'est nécessaire, les autres espaces de vie pourront profiter pleinement de la hauteur sous-toiture.

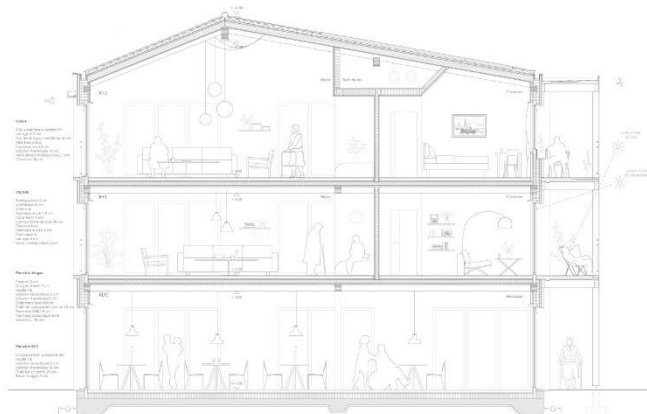
Les cages d'escaliers et de service sont positionnées à équidistance pour respecter les normes de sécurité incendie. Les ascenseurs eux-mêmes sont orientés de manière à accéder directement au centre du village.

Chaque unité possède ses propres espaces permettant ainsi un fonctionnement autonome de chacune.

Enfin, les espaces sont disposés de manière à bien hiérarchiser les flux des résidents, visiteurs et personnes.



Plan des chambres 1:50 - des espaces domestiques généreux et flexibles



Coupe type 1:50 - une construction rationnelle, chaleureuse et confortable



Elevation type 1:50 - un langage résidentiel, durable et calme



5^{ème} rang – 5^{ème} prix

1 Les Pléiades

Carlos Ostolaza González
architecte

Calle Sierra de Albarracín 9
Soto de Viñuelas 28760
Tres Cantos Madrid - Espagne
Carlos Ostolaza González



Le projet « les Pléiades » se positionne au centre de la parcelle avec une figure pentagonale non alignée et constitue le centre du nouveau quartier. Entouré de cinq immeubles d'habitation polygonaux à l'Est et de la route cantonale à l'Ouest, il crée de petits espaces extérieurs aux configurations diverses.

La géométrie en forme de moulin à vent des cinq parties du bâtiment est intéressante : au centre du complexe, elle forme une cour intime et bien proportionnée au caractère contemplatif et, vers l'extérieur, les façades courtes font paraître la maison plus petite.

L'accès se fait par une allée latérale qui est accompagnée d'un jardin et qui mène à l'entrée principale avec le restaurant adjacent. La relation entre l'usage public et le quartier et l'entrée fonctionne de manière évidente. Toutefois, l'accès croise le jardin et l'espace extérieur du restaurant, ce qui peut conduire à des situations difficiles. En revanche, l'extension de la place avec des sièges dans la cour est une réussite sur le plan spatial. En été surtout, celle-ci promet d'être un lieu de repos agréable et ombragé. Des espaces couverts ont été habilement intégrés le long de la circulation intérieure.

La forme légèrement inclinée du toit ancre la maison dans le site. La forme architecturale, avec ses balcons périphériques, ses saillies de toit marquantes et son revêtement en bois coloré, fait également référence à une architecture rurale en bois. Les images montrent une certaine insouciance qui semble légèrement caricaturale.

Dans les deux étages supérieurs, les chambres de soins sont organisées en deux unités. Malheureusement, on ne voit pas comment les séparer. Ainsi, de nombreux résidents se déplacent sur un même étage. Même si des extensions avec vue sur la cour promettent une très bonne orientation et un éclairage naturel, les grandes baies vitrées avec vue sur la cour troublent, selon les soignants, une certaine catégorie de résidents.

La chambre individuelle est organisée de manière simple et fonctionnelle. Elle peut être meublée de différentes manières et sa matérialisation avec des plafonds en bois lui confère un caractère confortable. La salle de bain est de taille minimale. La couche de balcon placée à l'avant sur toute la largeur de la chambre représente une plus-value.

L'espace commun se trouve au-dessus de l'entrée principale et présente un bel espace extérieur couvert. Les extensions de l'accès sont également bien placées et offrent une vue sur les environs. On regrette en revanche que le premier étage d'habitation n'ait pas d'accès direct au jardin ou à la cour intérieure. Les vastes espaces libres restent ainsi réservés aux visiteurs et au personnel.

La formulation de l'espace et de la structure est encore en partie très rudimentaire et schématique dans le plan. Ainsi, les issues de secours sont insuffisantes et le vitrage continu n'est pas réalisable en raison des déperditions de chaleur en hiver et de la surchauffe en été. De manière générale, l'inertie est insuffisante en raison de la construction en bois. L'avent continu s'avère être un avantage pour faire de l'ombre les jours de grande chaleur. La trame de la structure porteuse est encore peu développée au rez-de-chaussée. La structure spatiale claire indique toutefois un principe réalisable. Grâce à la géométrie du bâtiment, les pièces communes et de service sont toutes bien éclairées. Le sous-sol minimal, la répétition des éléments de construction et la clarté du projet promettent de faibles coûts de construction et d'exploitation.

Le projet « les Pléiades » s'intègre sans difficulté dans la situation existante et crée de nombreuses et diverses qualités tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. La typologie choisie s'avère toutefois peu adaptée et ne correspond pas aux formes d'habitat souhaitées dans des groupes à taille humaine.

Approches paysagères

Du point de vue paysager, le projet s'intègre de manière franche en occupant une position pivot au centre de la parcelle, structurant les espaces extérieurs en trois zones distinctes et complémentaires. À l'Ouest, un parc arboré guide les visiteurs depuis le chemin du Contournement jusqu'à l'entrée principale, créant un accès accueillant. Au Sud, une place de village prend forme, définie par l'EMS et les logements voisins, en tant que lieu de rencontre pour le quartier. Au Nord et à l'Est, des promenades bucoliques, intégrant un verger et un jardin botanique, offrent aux résidents et visiteurs des espaces de découverte et de détente.

Le parc intérieur, lumineux et végétalisé, relie les espaces de circulation du bâtiment avec le parc public extérieur, favorisant des rencontres tout en maintenant une certaine intimité. Le projet valorise également des repères paysagers qui ponctuent les parcours autour du bâtiment. Un talus arboré longeant la route des Grands Bois assure une isolation phonique naturelle, tandis que le stationnement paysager, intégré discrètement le long de ce cordon, complète cette composition paysagère en harmonie avec l'esprit convivial du projet.

Toutefois, l'échelle et l'aménagement de ce jardin intérieur interrogent quant à son usage. Cet espace, dominé par le bâti, bien qu'en pleine terre, offre peu d'intimité et d'usages clairs. Il reste difficile, à ce stade, de déterminer s'il est pensé comme un prolongement du parc au sein du bâtiment ou s'il vise à affirmer une identité propre avec des usages contrastés par rapport à ceux proposés à l'extérieur.



Architectes: L200

Evénements du projet, images et détails

L'objectif de l'étude et le rythme conceptuel ont permis de développer un projet de bâtiment qui s'inscrit dans un cadre de développement durable. L'objectif est de créer un bâtiment qui soit performant et durable, tout en étant agréable à vivre. Le projet a été conçu en tenant compte de l'impact environnemental et de la qualité de vie des occupants. Les choix de matériaux et de construction ont été effectués en conséquence.

Le projet est basé sur une forme régulière qui permet d'avoir une grande flexibilité d'usage et de répondre à différents besoins. Les espaces sont conçus pour être polyvalents et adaptés à différents usages. Les choix de matériaux et de construction ont été effectués en conséquence.

Accessibilité universelle et design pour toutes les personnes

L'accessibilité universelle est un principe fondamental qui vise à garantir que tous les individus, quel que soit leur âge, leur capacité physique ou intellectuelle, puissent accéder et utiliser les bâtiments, les services et les équipements de manière autonome et sûre. Ce principe est fondamental pour créer un environnement inclusif et accueillant pour tous. Les choix de matériaux et de construction ont été effectués en conséquence.



Source: L200



Source: regeneration spaces





Plan site 1/200



Elevation sud-ouest 1/200



Elevation 4 1/200

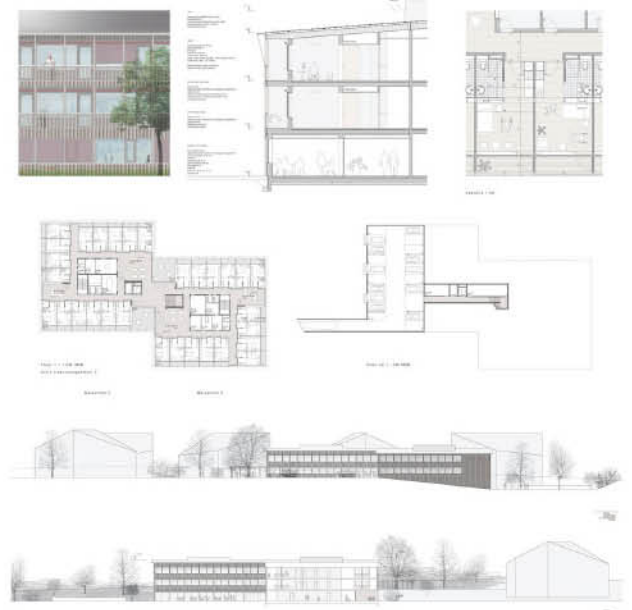
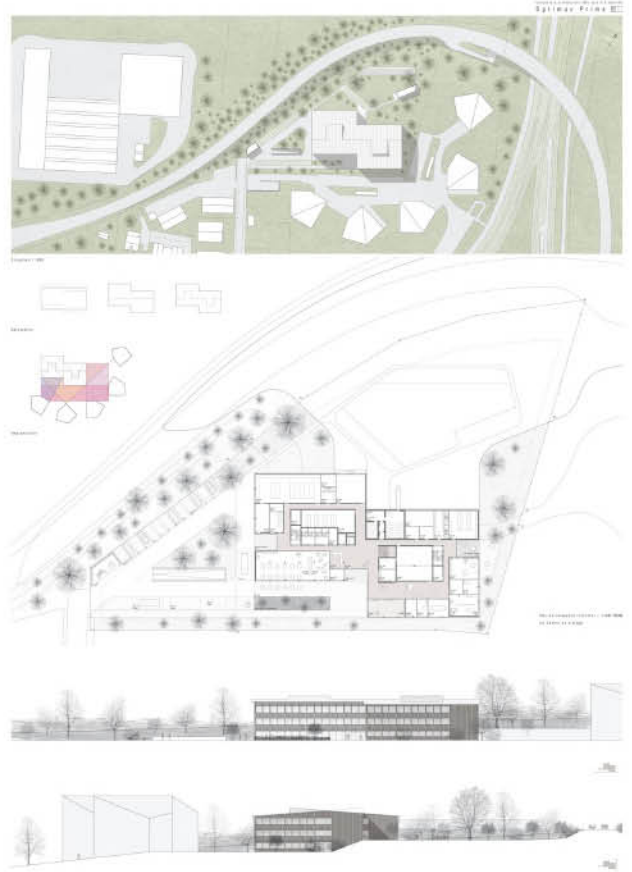


Elevation nord-ouest 1/200

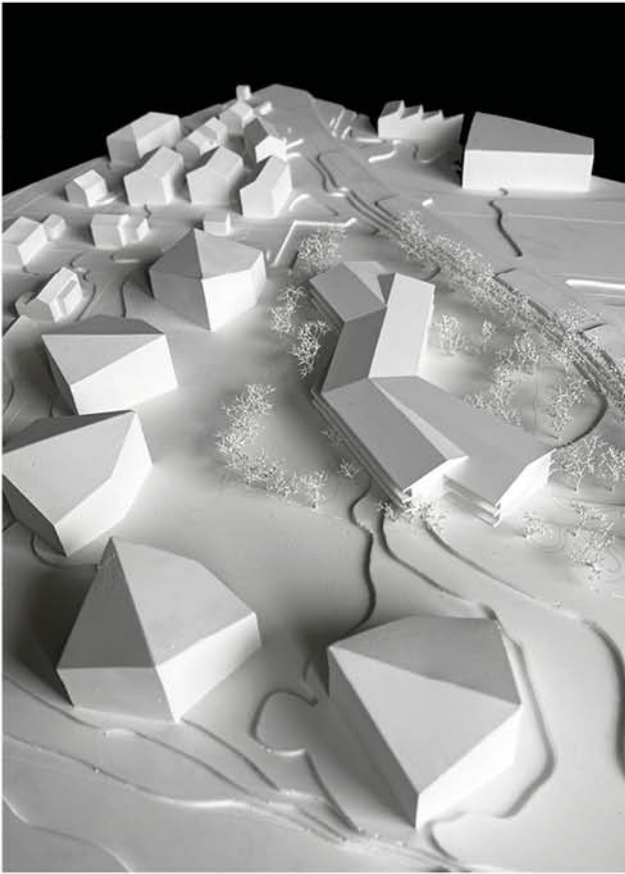


Elevation 6 1/200

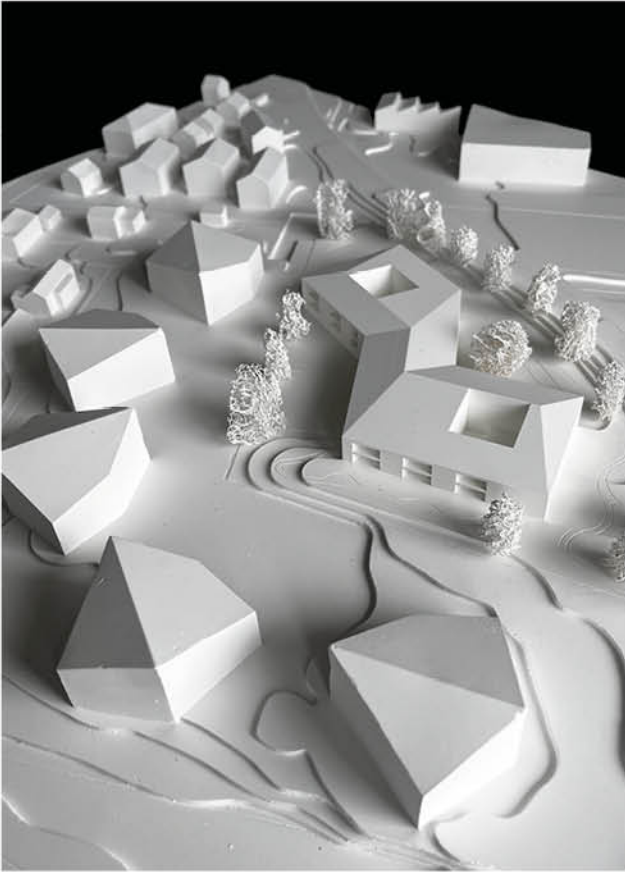
10. PROJETS NON-PRIMES



2 OPTIMUS PRIME
 Patrick Minder Architectes Sàrl, Yverdon-les-Bains
 Patrick Minder, Mélanie Jerot



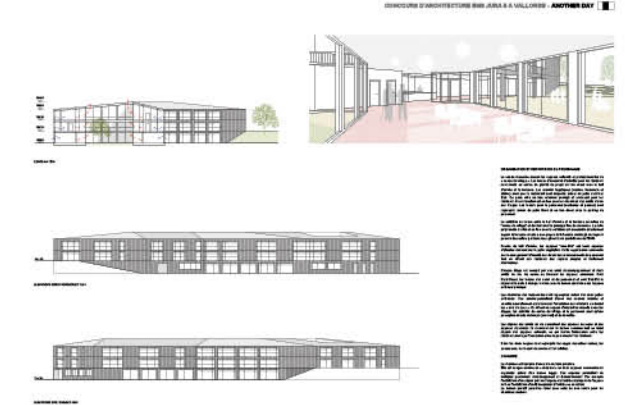
4 GRAND 8
 KAIRN Sàrl, Aigle
 Jennifer Genoud, Alexandra Maury



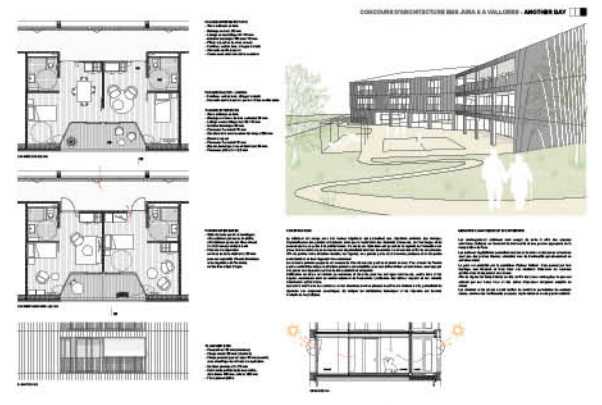
SYNTHÈSE DE LA PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT
 La proposition d'aménagement est le fruit d'un processus de concertation et de dialogue entre les architectes et les élus locaux. Elle vise à répondre aux besoins de la commune tout en respectant l'environnement et le patrimoine existant. Les volumes sont conçus pour s'intégrer harmonieusement dans le paysage et offrir un cadre de vie agréable aux habitants.



DESCRIPTION GÉNÉRALE
 Le projet consiste en la construction d'un ensemble de bâtiments destinés à accueillir les services communaux. L'architecture est caractérisée par des volumes simples et des matériaux nobles. Les espaces intérieurs sont conçus pour être fonctionnels et lumineux, favorisant le bien-être des usagers.



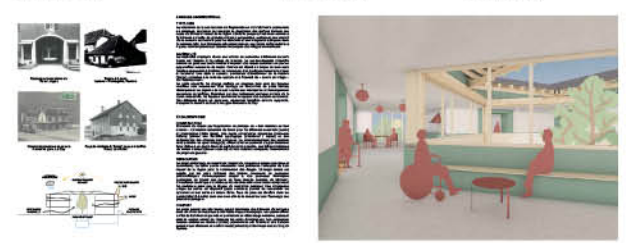
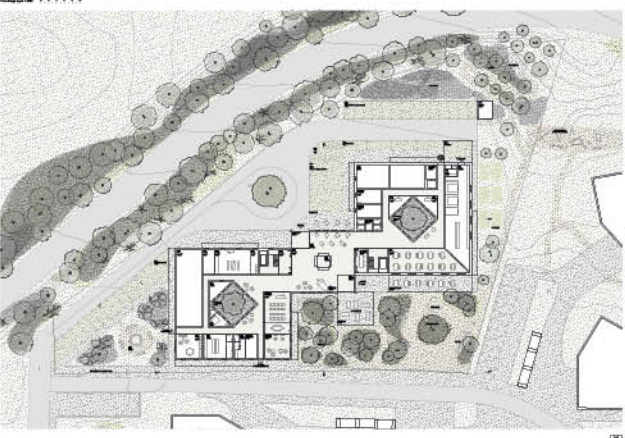
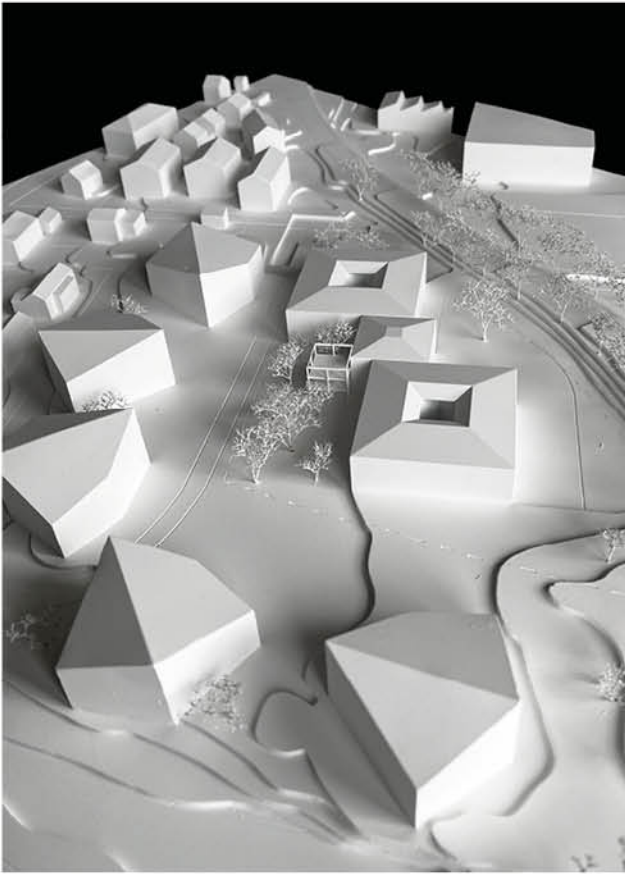
REMARQUES COMPLÉMENTAIRES
 Les matériaux choisis pour la construction sont durables et respectueux de l'environnement. Les espaces extérieurs sont aménagés pour offrir des zones de détente et de rencontre pour les habitants. Le projet est conçu pour être évolutif et adaptable aux besoins futurs de la commune.



REMARQUES COMPLÉMENTAIRES
 Les sections et élévations illustrent la structure et l'aspect extérieur du bâtiment. Elles mettent en évidence la qualité de la construction et l'attention portée aux détails architecturaux.

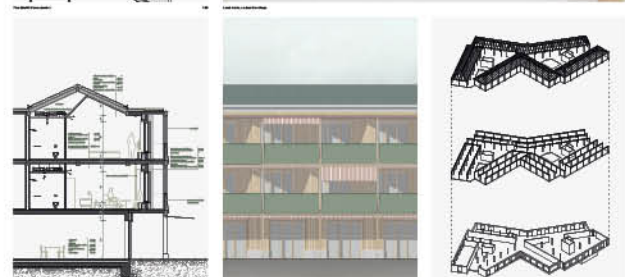
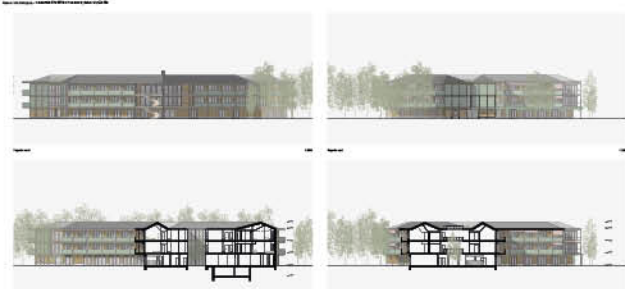
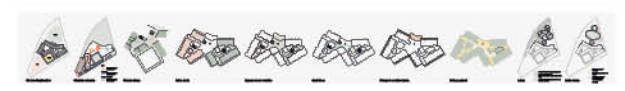


5 ANOTHER DAY
 d4 atelier d'architecture SA, Lausanne
 Dominique Dériaz, Dagmar Driebeek, Anaïs Hassissene

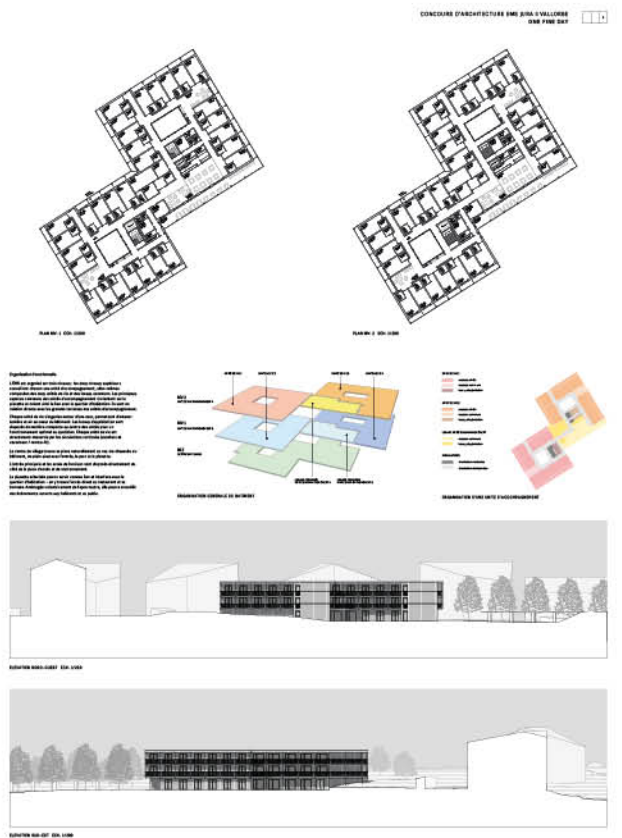
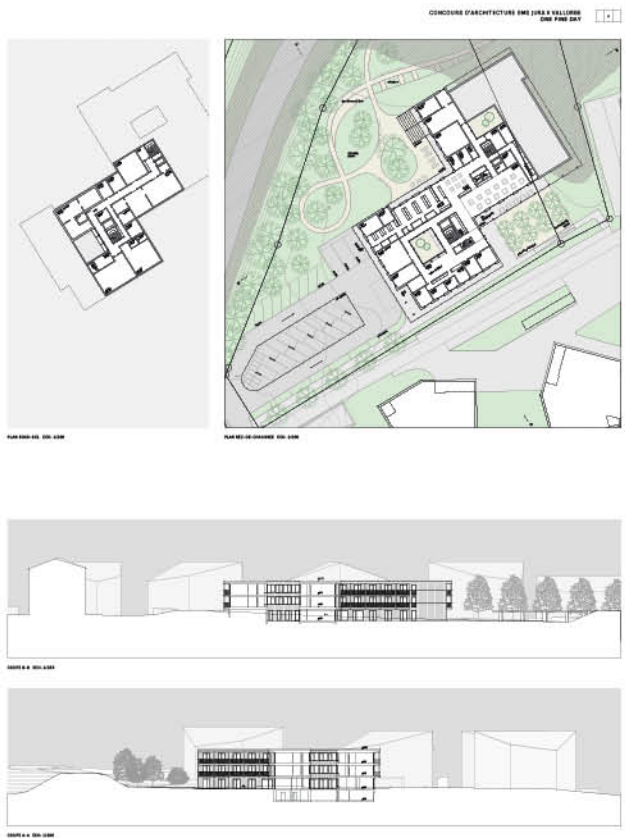


6 GREENDAY
Madeleine Architectes Sàrl, Vevey
 Antoine Béguin, Maxence Derlet, Anouk Chastonay, Christophe Aebi, Juliana Gaspar Luis

Spécialiste AEAI
 Jean Larivé



7 AUTOUR DU KIOSQUE
Atelier Benoît Jacque Sàrl, Lausanne
 Benoît Jacque, Carlotta Boxebed, Alice Fiorini, Maxime Thierrin



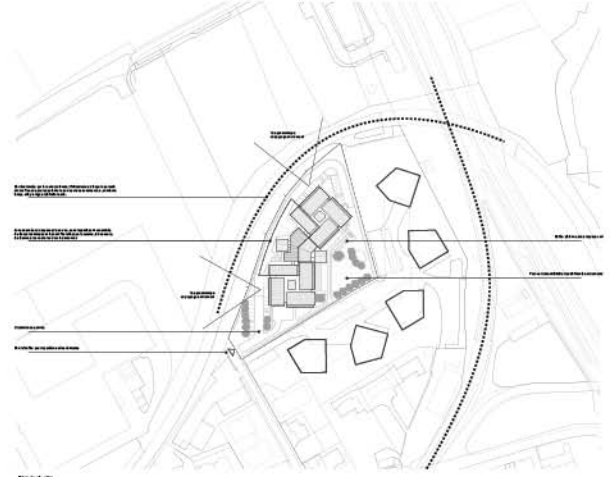
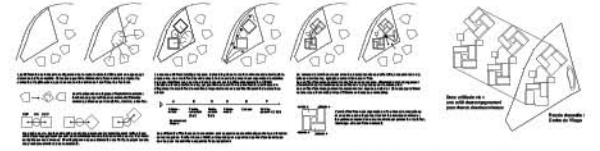
9 ONE FINE DAY
Daniel Helfer architecte EPFL, La Sarraz
Daniel Helfer



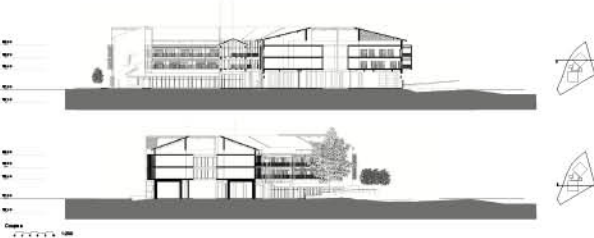
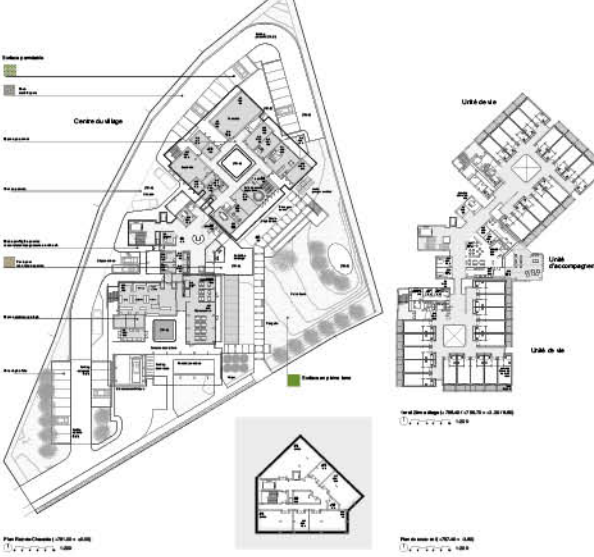
11 VALÉRIE
 Translocal Architecture GmbH, Berne
 Marko Göhre, Helko Walzer, Olivier Feibig



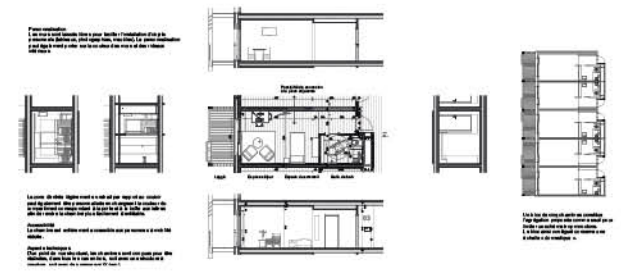
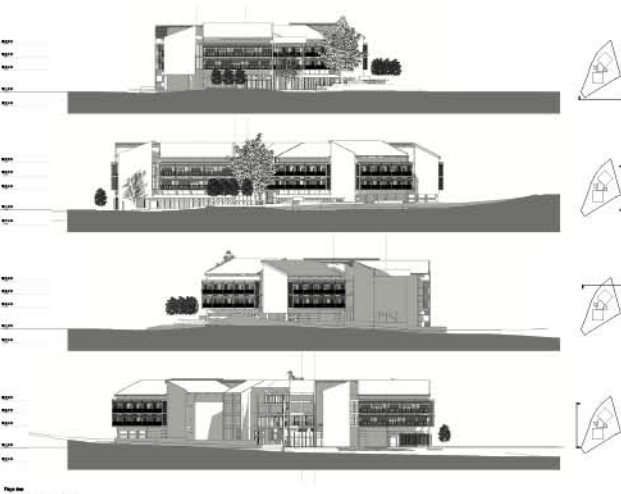
01 Concours d'architecture EMS Jura II à Vallorbe
Le dehors vu de dedans



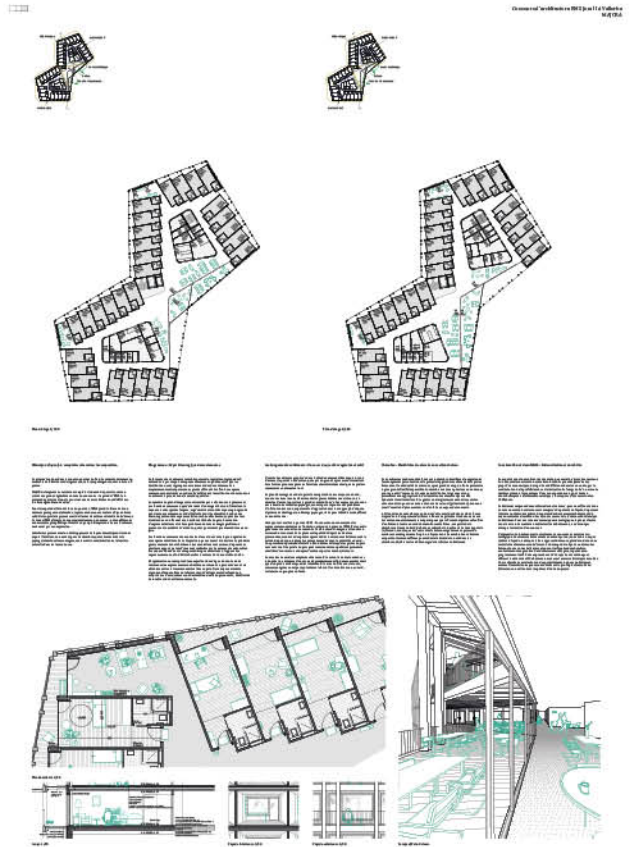
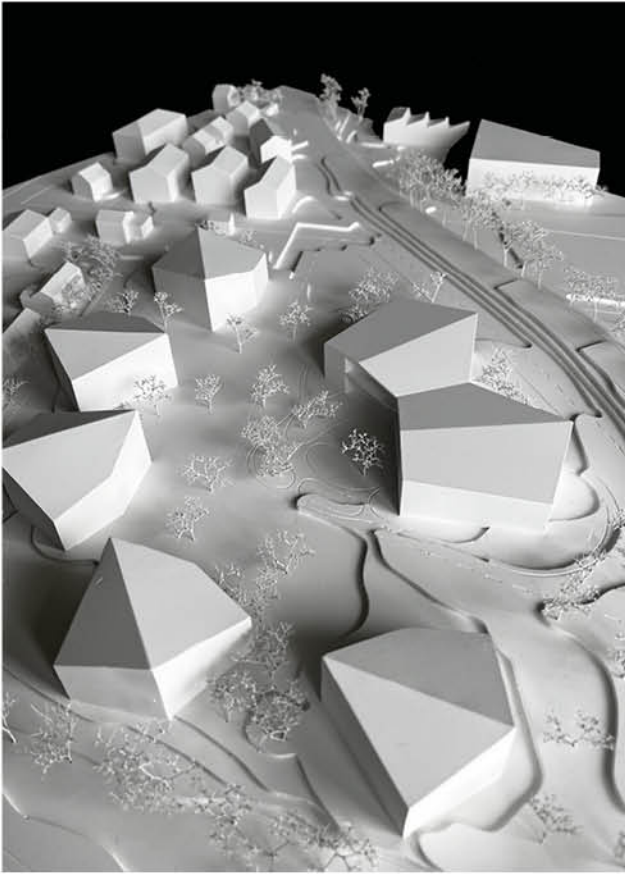
02 Concours d'architecture EMS Jura II à Vallorbe
Le dehors vu de dedans



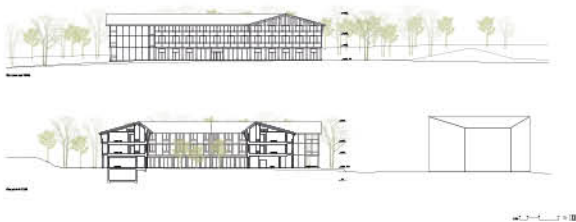
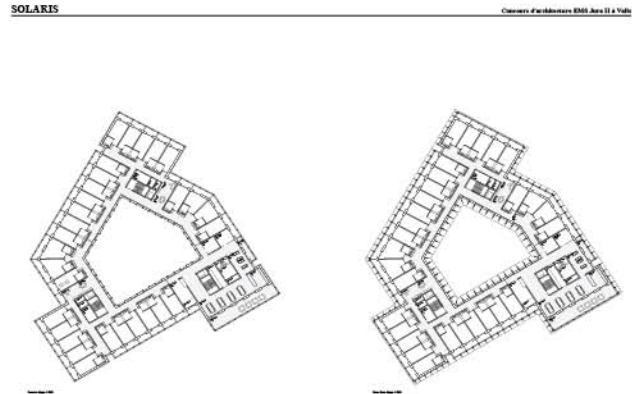
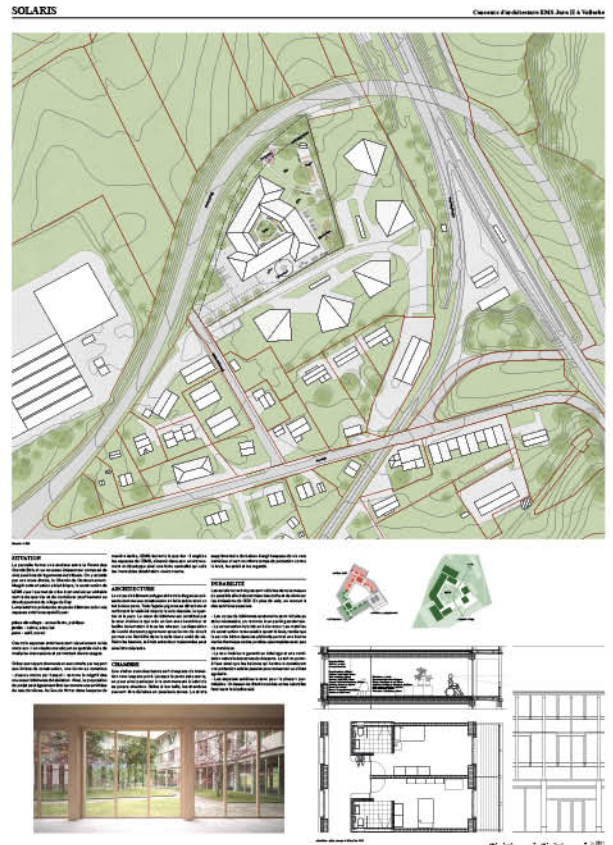
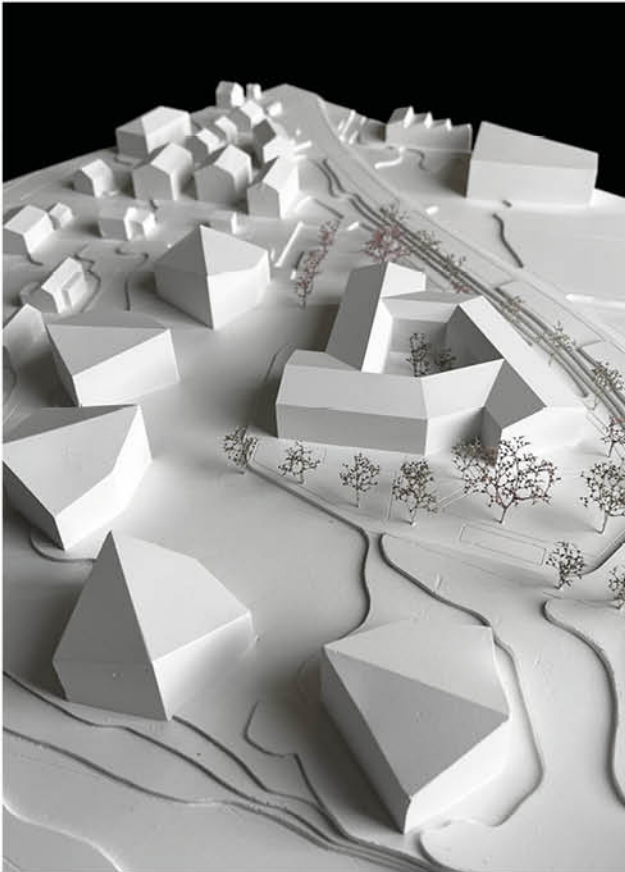
03 Concours d'architecture EMS Jura II à Vallorbe
Le dehors vu de dedans



13 LE DEHORS VU DE DEDANS
Riccardo Vannucci_FAREstudio, Lutry
Riccardo Vannucci



14 MAJORA
 Fornet architectes Sàrl, Echallens
 Julien Fornet, Thomas Ducatteau, Gian-Lucas Ponzetta, Lucie Dagallier, Kilian Cossali



15 SOLARIS
Office Oblique Sàrl, Zürich
Sarah Haubner



COULIS FORTIFICATION LAUSANNE - 1880

Le projet de réhabilitation de l'ancien couloir de fortification de la ville de Lausanne, transformé en espace public, vise à réintégrer le site dans le tissu urbain et à offrir un cadre de vie de qualité. L'architecture doit répondre à des enjeux de mixité sociale, de diversité des usages et de qualité de l'environnement.

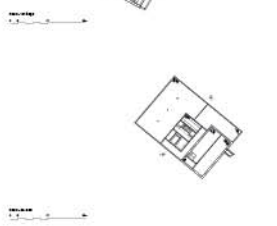
COULIS FORTIFICATION LAUSANNE - 1880

Le projet de réhabilitation de l'ancien couloir de fortification de la ville de Lausanne, transformé en espace public, vise à réintégrer le site dans le tissu urbain et à offrir un cadre de vie de qualité. L'architecture doit répondre à des enjeux de mixité sociale, de diversité des usages et de qualité de l'environnement.



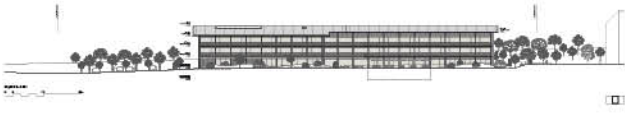
COULIS FORTIFICATION LAUSANNE - 1880

Le projet de réhabilitation de l'ancien couloir de fortification de la ville de Lausanne, transformé en espace public, vise à réintégrer le site dans le tissu urbain et à offrir un cadre de vie de qualité. L'architecture doit répondre à des enjeux de mixité sociale, de diversité des usages et de qualité de l'environnement.

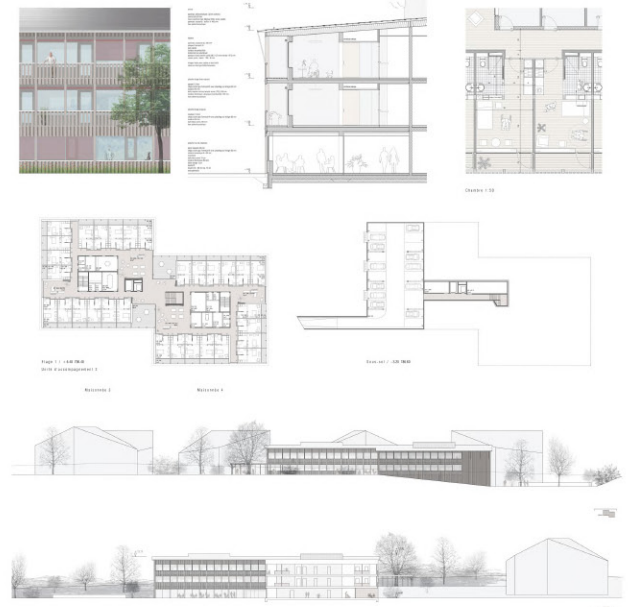
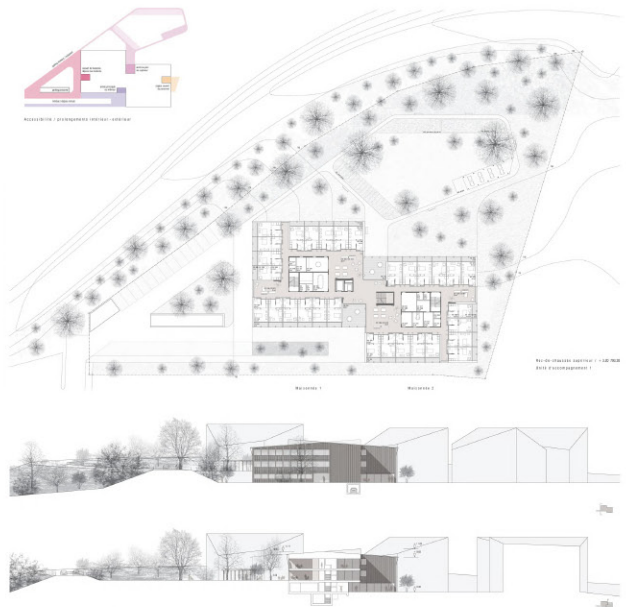
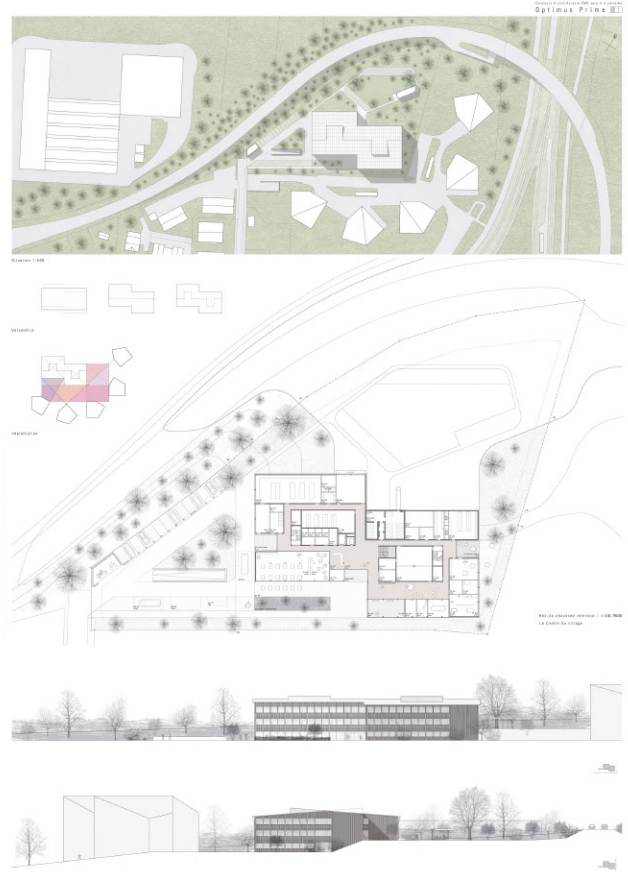
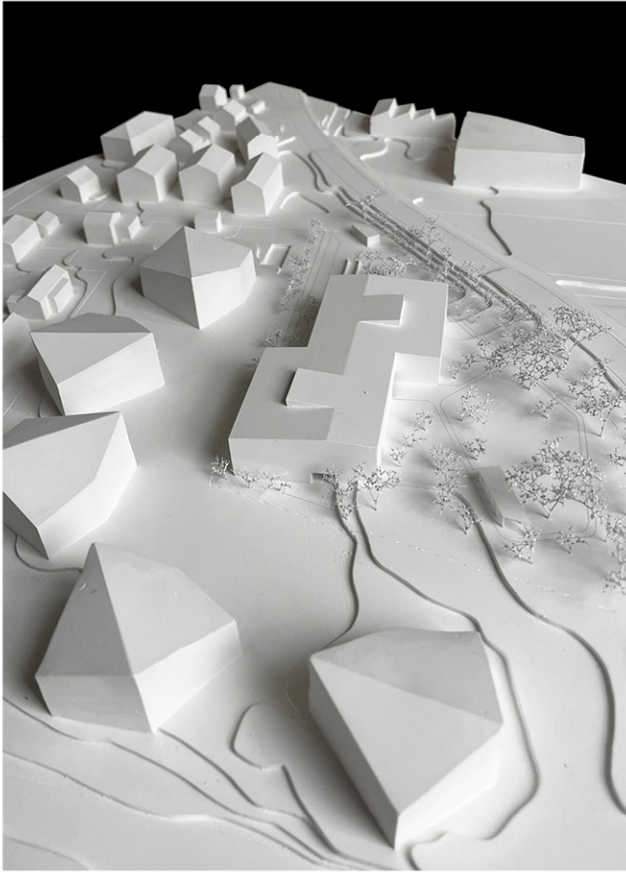


COULIS FORTIFICATION LAUSANNE - 1880

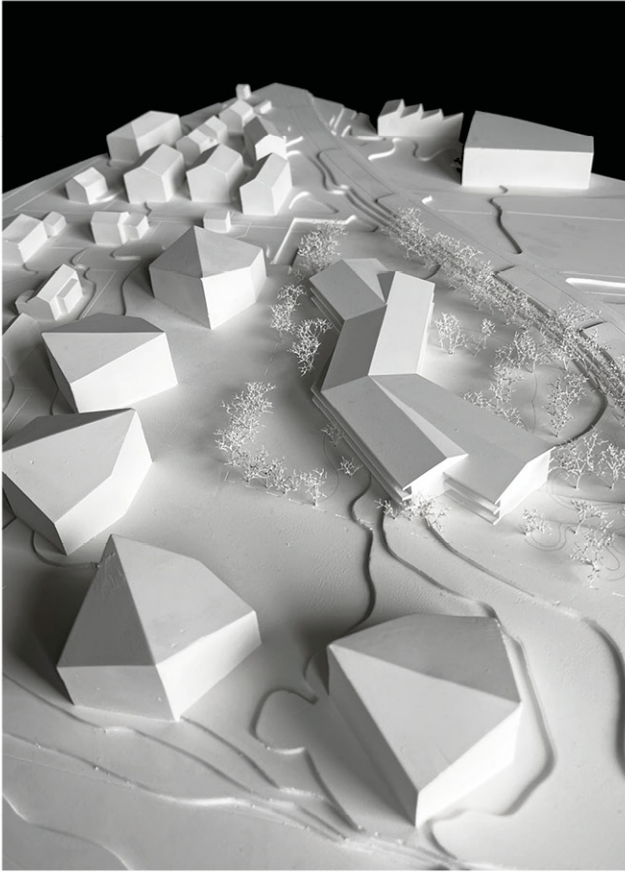
Le projet de réhabilitation de l'ancien couloir de fortification de la ville de Lausanne, transformé en espace public, vise à réintégrer le site dans le tissu urbain et à offrir un cadre de vie de qualité. L'architecture doit répondre à des enjeux de mixité sociale, de diversité des usages et de qualité de l'environnement.



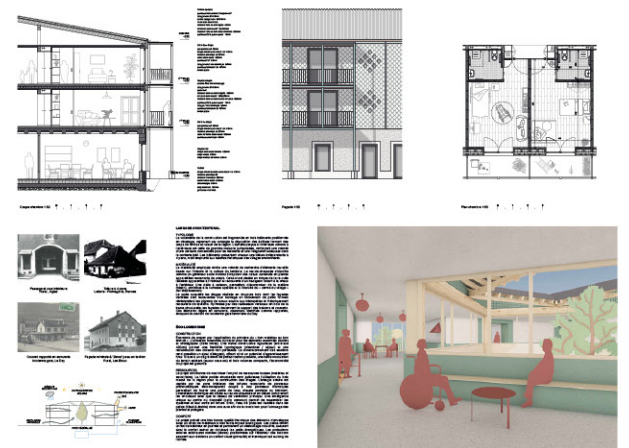
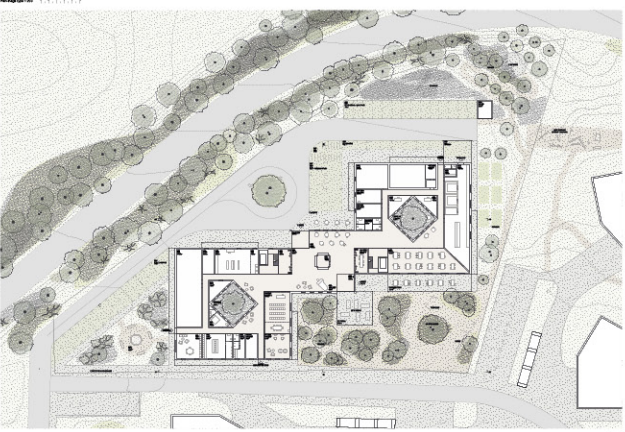
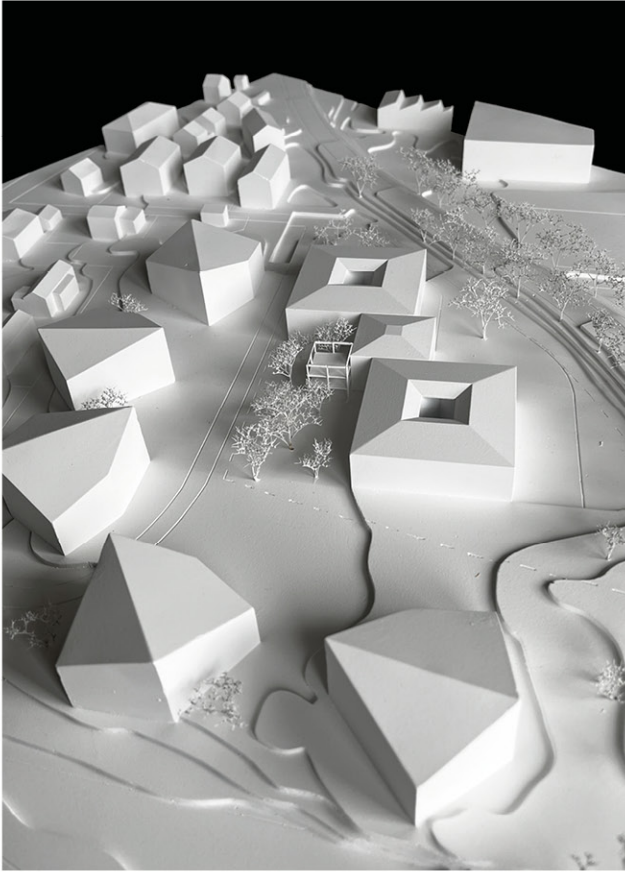
17 IT'S A BEAUTIFUL DAY
 Andrea pelati architectes SA, Neuchâtel
 Andrea Pelati, Leonardo Coppola, Jonathan Vuillot, Valentine Kuntz



2 OPTIMUS PRIME
 Patrick Minder Architectes Sàrl, Yverdon-les-Bains
 Patrick Minder, Mélanie Jerot

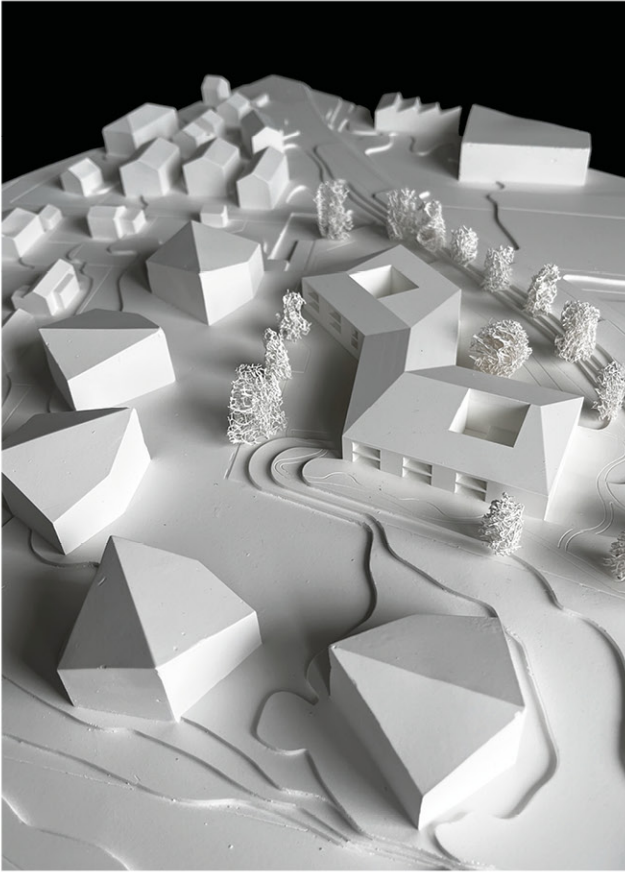


4 GRAND 8
KAIRN Sàrl, Aigle
Jennifer Genoud, Alexandra Maury



6 GREENDAY
Madeleine Architectes Sàrl, Vevey
 Antoine Béguin, Maxence Derlet, Anouk Chastonay, Christophe Aebi, Juliana Gaspar Luis

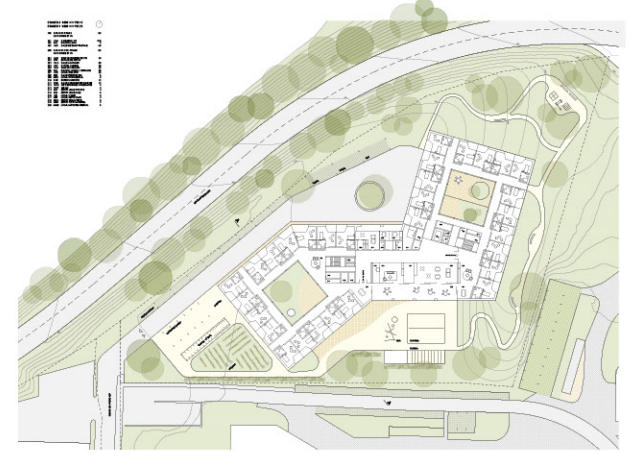
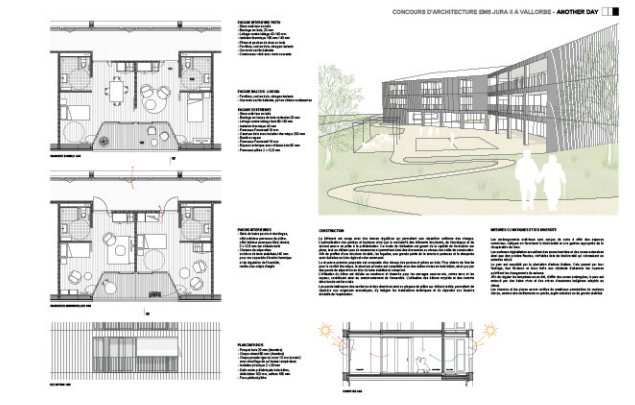
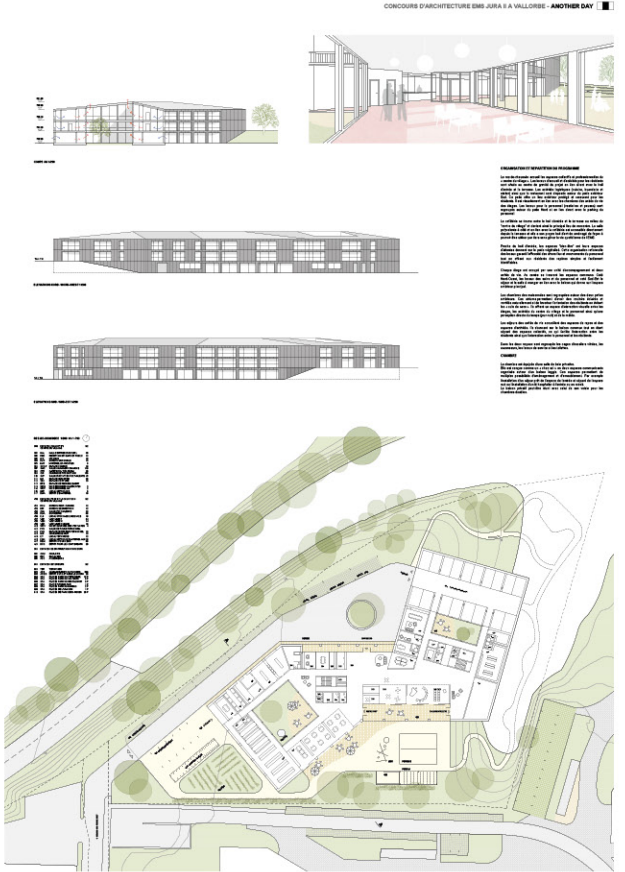
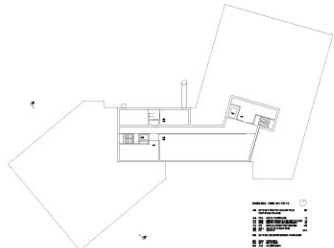
Spécialiste AEAI
 Jean Larivé



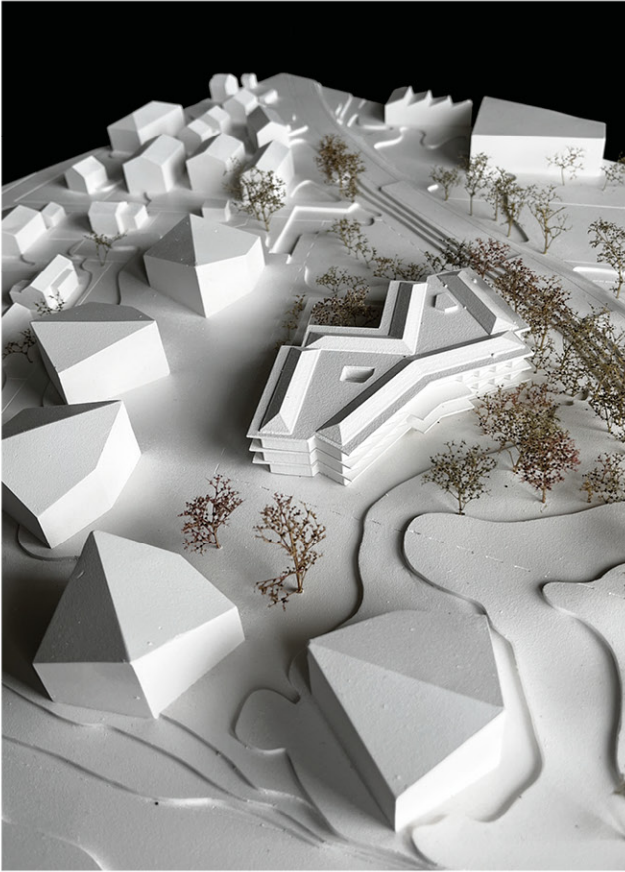
VALORI E CARATTERISTICHE
 L'edificio è stato progettato in modo da integrarsi con il territorio circostante, rispettando le caratteristiche morfologiche e paesaggistiche del sito. Le volumetrie sono state studiate in modo da creare un dialogo con il paesaggio circostante, utilizzando forme semplici e compatte. L'edificio è stato progettato in modo da essere flessibile e adattabile alle diverse esigenze del cliente, con spazi ampi e luminosi, dotati di grandi vetrate e terrazze panoramiche. L'edificio è stato progettato in modo da essere sostenibile e rispettoso dell'ambiente, con l'uso di materiali naturali e locali, e l'adozione di soluzioni tecnologiche innovative per il risparmio energetico.



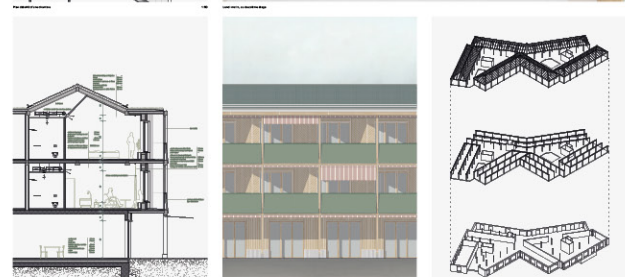
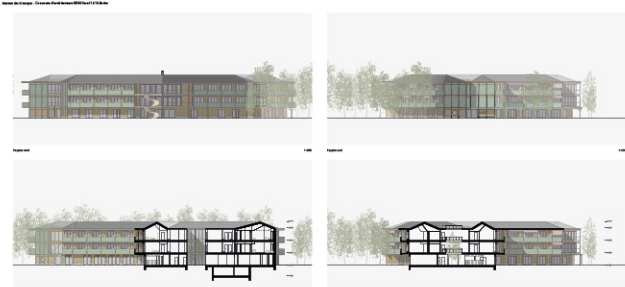
DESCRIZIONE
 L'edificio è stato progettato in modo da integrarsi con il territorio circostante, rispettando le caratteristiche morfologiche e paesaggistiche del sito. Le volumetrie sono state studiate in modo da creare un dialogo con il paesaggio circostante, utilizzando forme semplici e compatte. L'edificio è stato progettato in modo da essere flessibile e adattabile alle diverse esigenze del cliente, con spazi ampi e luminosi, dotati di grandi vetrate e terrazze panoramiche. L'edificio è stato progettato in modo da essere sostenibile e rispettoso dell'ambiente, con l'uso di materiali naturali e locali, e l'adozione di soluzioni tecnologiche innovative per il risparmio energetico.



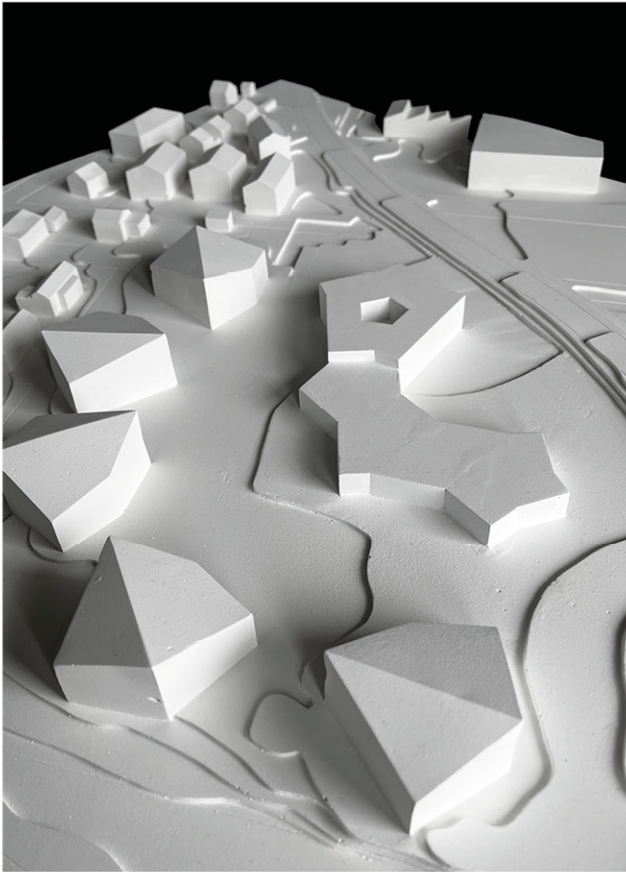
5 ANOTHER DAY
 d4 atelier d'architecture SA, Lausanne
 Dominique Dériaz, Dagmar Driebeek, Anaïs Hassissene



Textual content, likely descriptive text or program notes, accompanied by small images of building details.



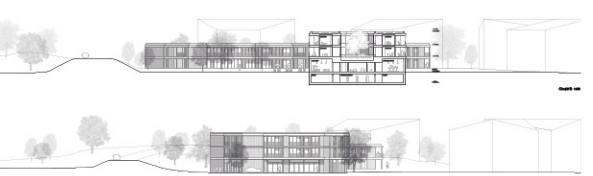
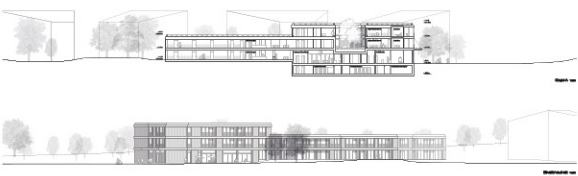
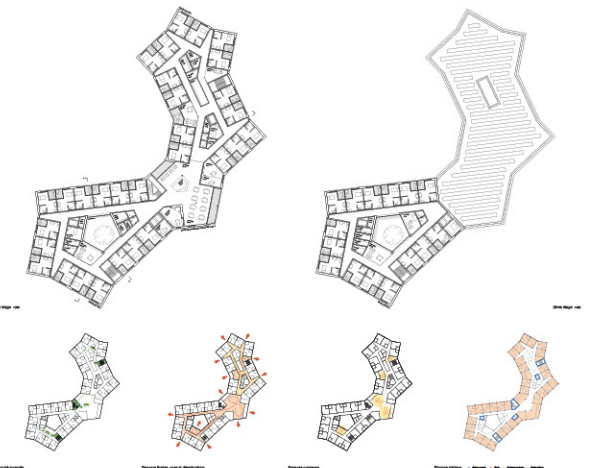
7 AUTOUR DU KIOSQUE
Atelier Benoît Jacque Sàrl, Lausanne
 Benoît Jacque, Carlotta Boxebed, Alice Fiorini, Maxime Thierrin



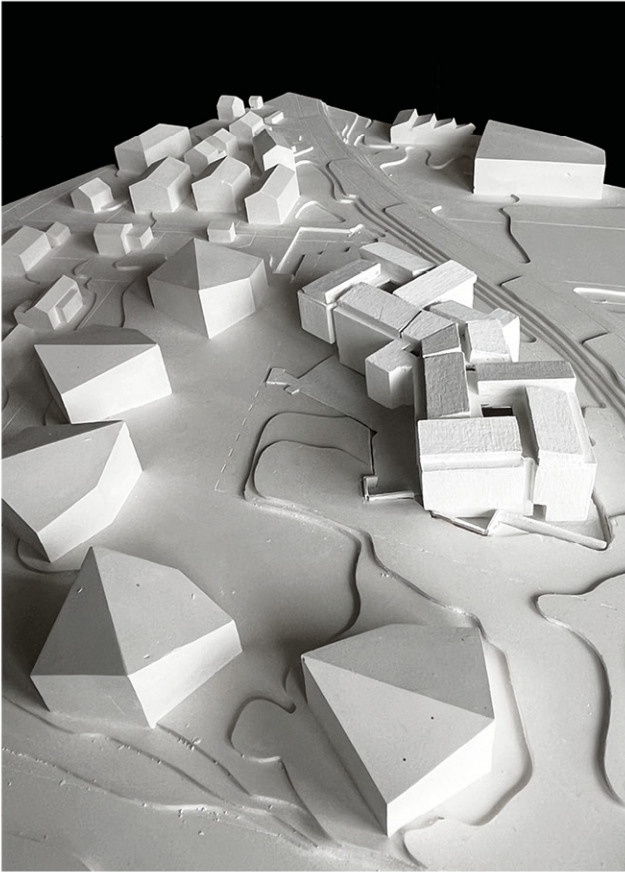
Concours d'architecture EMS Jura II Valérie III



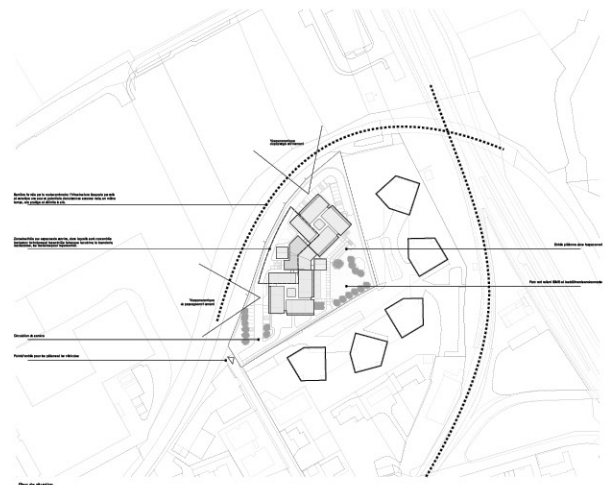
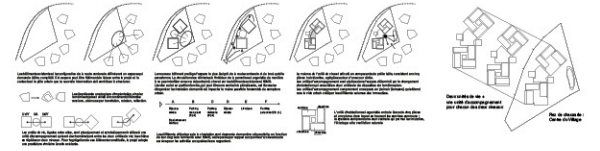
Concours d'architecture EMS Jura II Valérie III



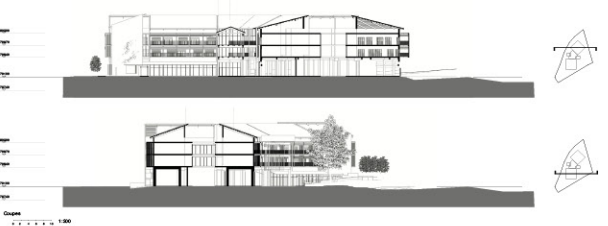
11 VALÉRIE
 Translocal Architecture GmbH, Berne
 Marko Göhre, Helko Walzer, Olivier Feibig



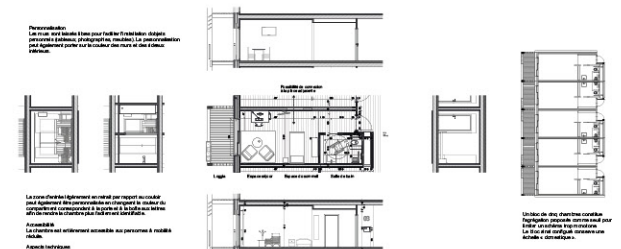
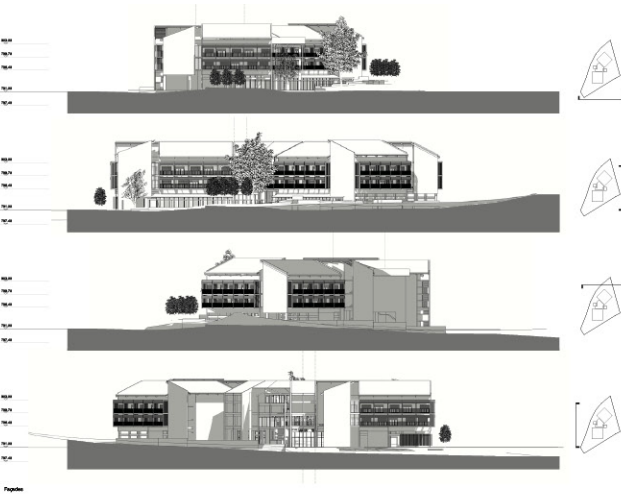
01 Concours d'architecture EMS Jura II à Vallorbe
Le dehors vu de dedans



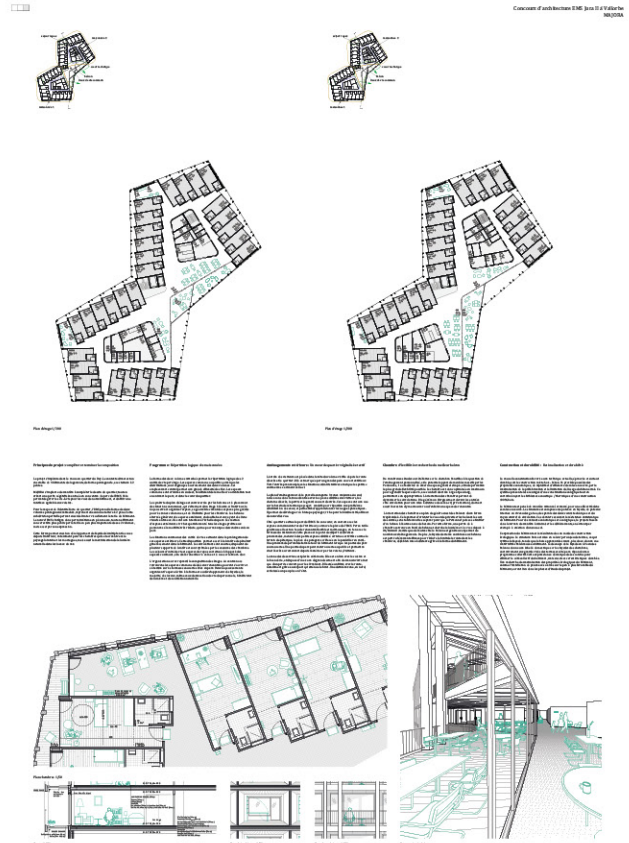
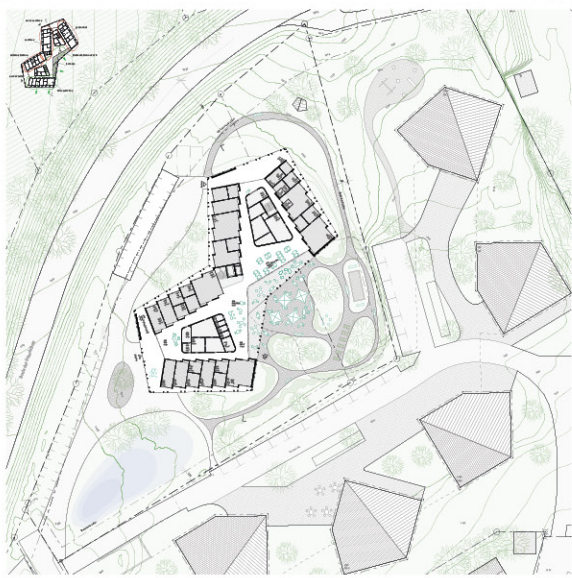
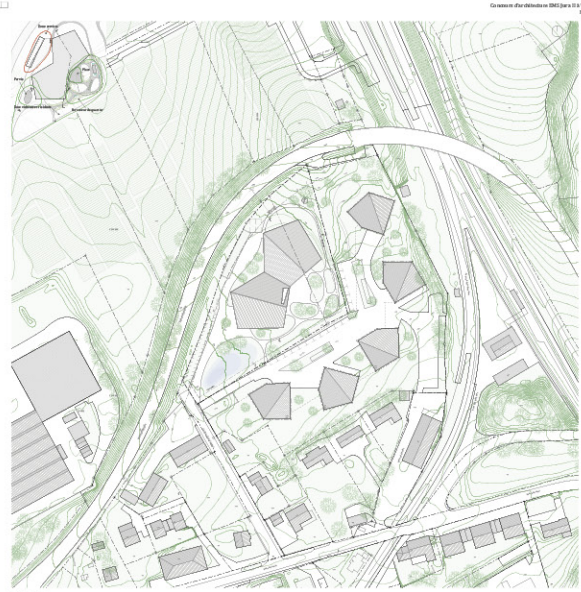
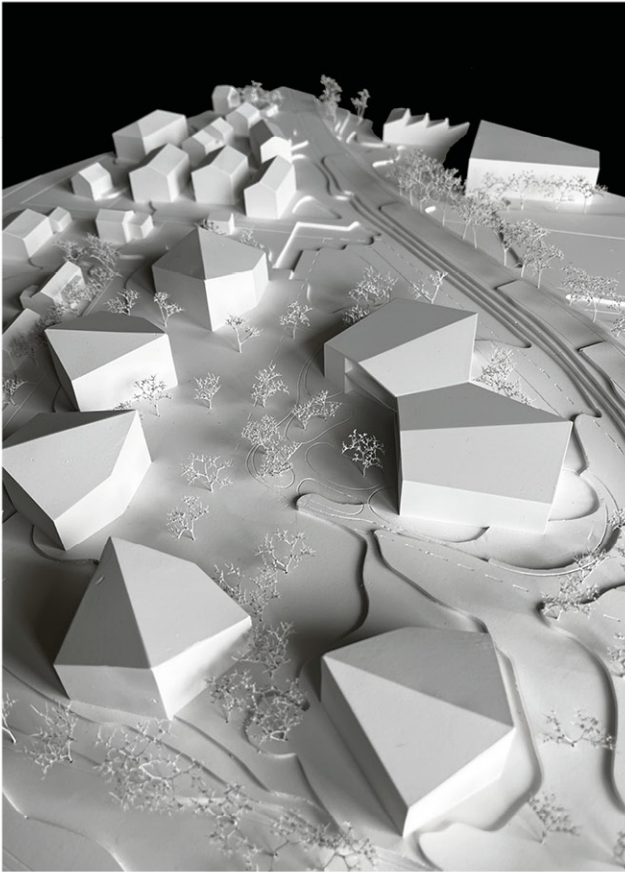
02 Concours d'architecture EMS Jura II à Vallorbe
Le dehors vu de dedans



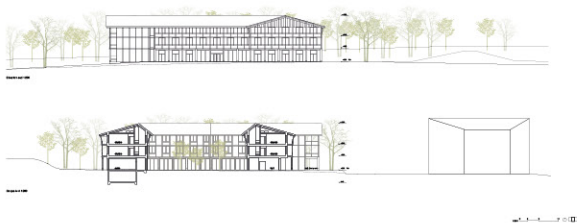
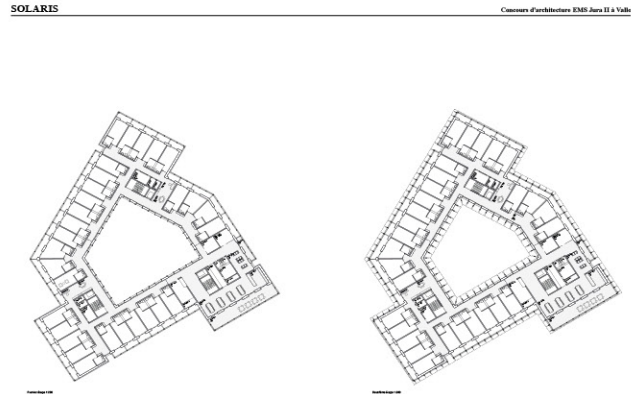
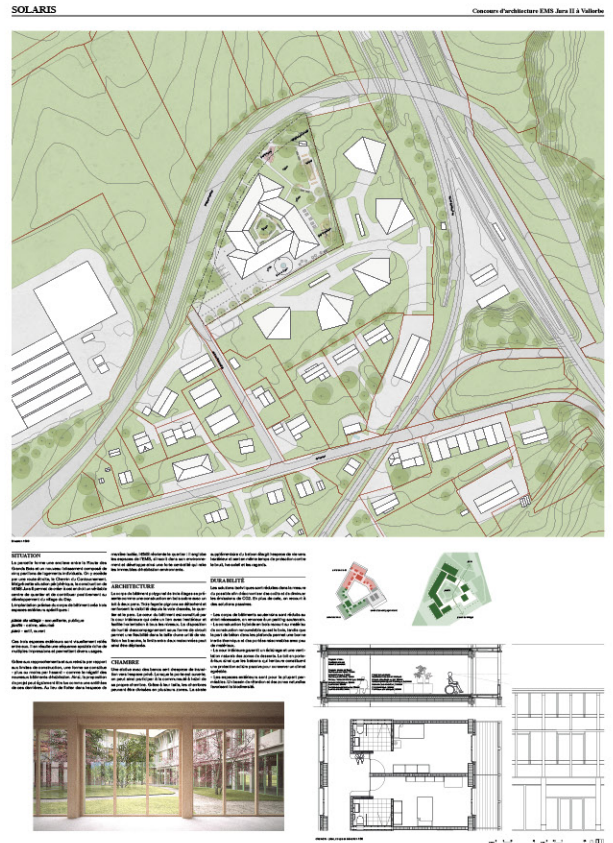
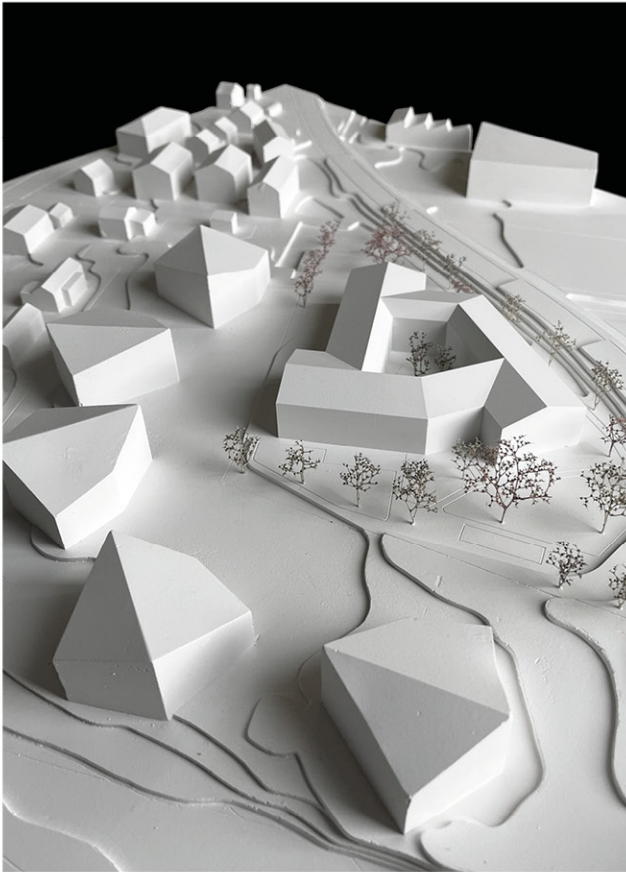
03 Concours d'architecture EMS Jura II à Vallorbe
Le dehors vu de dedans



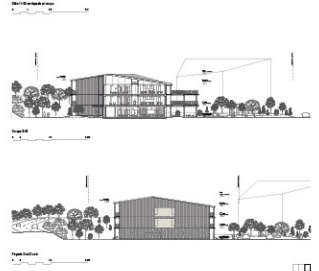
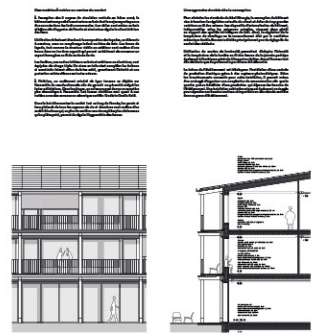
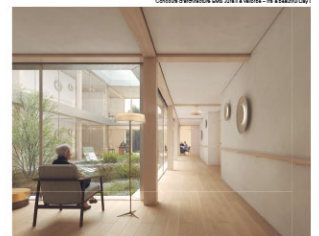
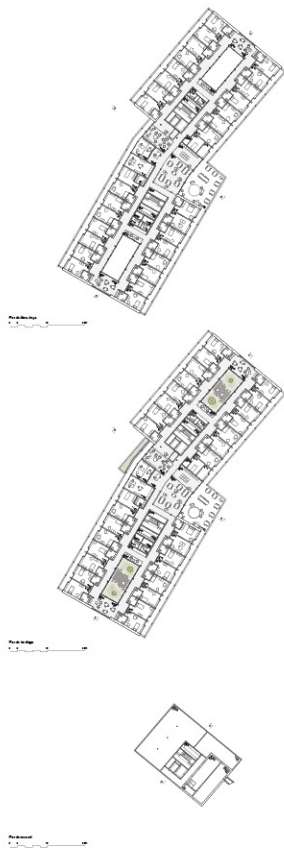
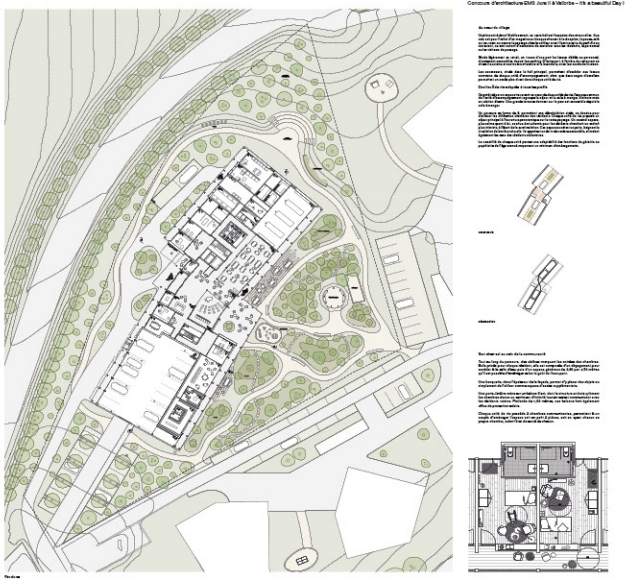
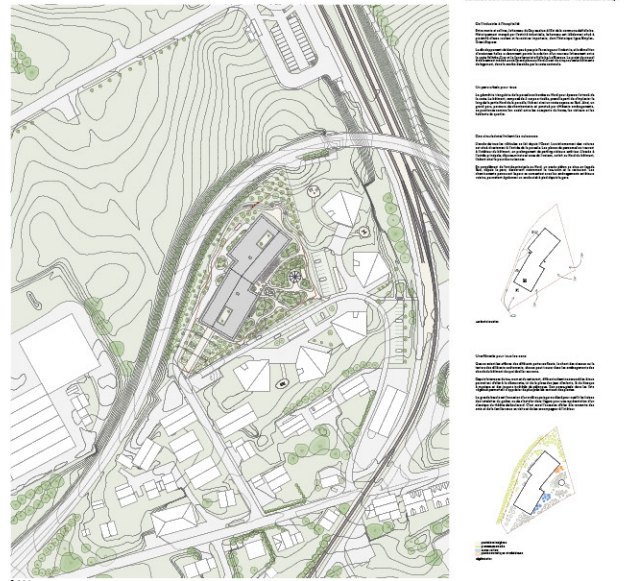
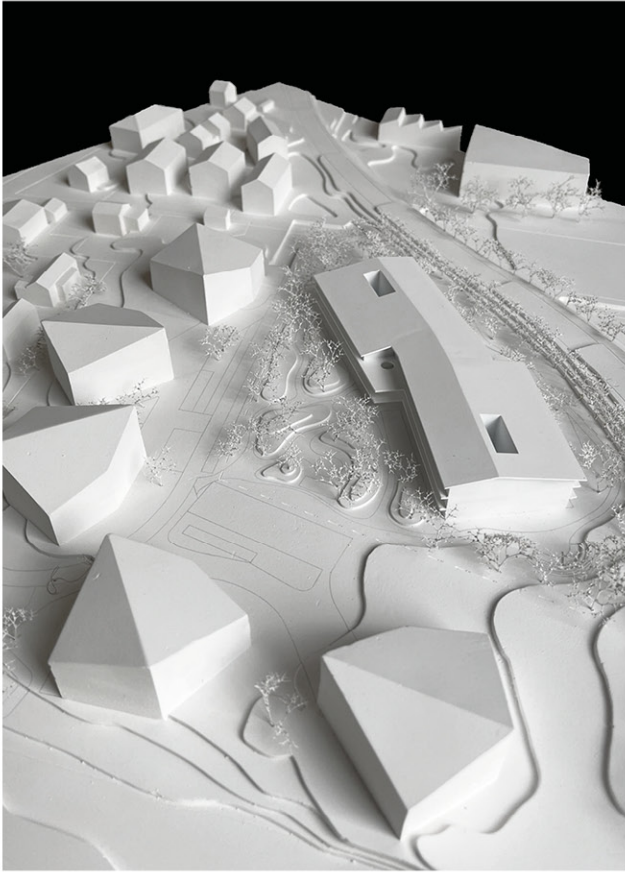
13 LE DEHORS VU DE DEDANS
Riccardo Vannucci_FAREstudio, Lutry
Riccardo Vannucci



14 MAJORA
 Fornet architectes Sàrl, Echallens
 Julien Fornet, Thomas Ducatteau, Gian-Lucas Ponzetta, Lucie Dagallier, Kilian Cossali



15 SOLARIS
Office Oblique Sàrl, Zürich
Sarah Haubner



17 IT'S A BEAUTIFUL DAY
 Andrea pelati architectes SA, Neuchâtel
 Andrea Pelati, Leonardo Coppola, Jonathan Vuillot, Valentine Kuntz